



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 33

Du 8 au 15 juin 2020

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 33

Du 8 au 15 juin 2020

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

CABINET

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1419	25/05/2020	Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020 au CIDFF Val-de-Marne pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « Jeunes et prostitution : de quoi parle-t-on ? ».	6
2020/1586	06/06/2020	Portant suspension de l'agrément n°S094F149 du centre de contrôle technique « EURL L.K.D » sis 5, avenue Danville, 94600 Choisy-le-Roi.	15
2020/1587	06/06/2020	Portant suspension de l'agrément n° S094C161 du centre de contrôle technique « CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY » sis 345, avenue Maurice Thorez - 94500 Champigny-sur-Marne	18
2020/1623	08/06/2020	Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020 à l'association FRMIC pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences « Femmes à part ... entière » »	21
2020/1624	08/06/2020	Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020 à l'association Espace les Monis pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « lutte contre les violences faites aux personnes d'origine asiatique	30
2020/1625	08/06/2020	Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020 à l'association Tremplin 94 pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « Dispositif de Téléprotection Grave Danger ».	39

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1622	08/06/20	Portant habilitation de la société BERENICE pour établir le certificat de conformité requis avant l'ouverture au public d'un équipement commercial bénéficiant d'une AEC.	48
2020/1633	09/06/20	Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau portant sur le projet hydroélectrique du barrage de Port-à-l'Anglais située sur la commune d'Alfortville	50

2020/1634	09/06/20	Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société RATP en vue de convertir le parc de bus gazoil de THIAIS au gaz naturel pour véhicules (GNV)	56
2020/1654	11/06/20	Portant habilitation de la société COGEM pour établir le certificat de conformité requis avant l'ouverture au public d'un équipement commercial bénéficiant d'une AEC.	63

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE
L'EGALITE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1637	09/06/20	Modifiant les commissions de propagande pour le second tour des élections des Conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 2020	95
2020/1642	10/06/20	Fixant la liste des candidats pour le 2 ^d tour de scrutin dans les communes du département du Val-de-Marne	123

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/ sans numéro	10/06/20	Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil	180

AGENCE REGIONALE DE LA SANTE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/sans numéro	18/05/20	Portant autorisation de la réalisation de prélèvements sur le lieu situé Place Tukums à Chennevières-sur-marne par le laboratoire « <i>SELAS Guévalt site Chennevières</i> » en vue de l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19	181
2020/sans numéro	28/05/20	Portant autorisation de la réalisation de prélèvements sur le lieu situé Espace Louise Voelckel à Bonneuil-sur-Marne par le laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Centre » de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sis 3, avenue Victoria, 75004 Paris, site Broussais situé bâtiment Leriche - 14 rue Maria Helena Vieira Da Silva, 75014 Paris, en vue de l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19	185

PREFECTURE DE REGION ILE DE FRANCE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
Arrêté inteprefecto ral 2020/75	12/06/20	Arrêté interpréfectoral n°75-2020-06-12-027 en date du 12 juin 2020 portant composition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris entre la date fixée pour l'entrée en fonction des conseillers municipaux et métropolitain élus dès le premier tour et jusqu'à la première réunion du conseil métropolitain suivant le second tour des élections municipales et métropolitaines	188
2020/465	08/06/2020	Modifiant l'arrêté n° 2019-00921 du 3 décembre 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police judiciaire	193
2020/467	08/06/2020	Accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne	194

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA
CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/1631	09/06/20	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical, présentée par l'association OPTIMA, sise 43 rue Blanche, 75009 PARIS	206

Annexe 3

Porteur : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)

Réf. de la subvention :

Projet : Jeunes et prostitution : de quoi parle-t-on ?

Date :

CHARGES DU PROJET *

Description	Budget Prévisionnel (cf Cerfa)	Dépenses exécutées au titre de l'action 1	Dépenses exécutées au titre de l'action 2	Total des dépenses exécutées à date (somme des actions)	% de réalisation
60 - Achats					#DIV/0 !
Prestations de services					#DIV/0 !
Achats matières et fournitures					#DIV/0 !
Autres fournitures					#DIV/0 !
61 - Services Extérieurs					#DIV/0 !
Locations					#DIV/0 !
Entretien et réparation					#DIV/0 !
Assurance					#DIV/0 !
Documentation					#DIV/0 !
62 - Autres Services Extérieurs					#DIV/0 !
Remunération Intermédiaires & honoraires					#DIV/0 !
Publicité, publication					#DIV/0 !
Déplacements, missions					#DIV/0 !
Services bancaires, autres					#DIV/0 !
63 - Impôts & Taxes					#DIV/0 !
Impôts et taxes s/rému					#DIV/0 !
Autres impôts et taxes					#DIV/0 !
64 - Charges de Personnel					#DIV/0 !
Rémunération des personnels					#DIV/0 !
Charges sociales					#DIV/0 !
Autres charges de personnel					#DIV/0 !
65 - Autres harges de Gestion Courantes					#DIV/0 !
66 - Charges financières					#DIV/0 !
67 - Charges exceptionnelles					#DIV/0 !
68 - Dotations					#DIV/0 !
Total des Charges					#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Description	Budget Prévisionnel (cf Cerfa)	Dépenses exécutées au titre de l'action 1	Dépenses exécutées au titre de l'action 2	Total des dépenses exécutées à date (somme des actions)	% de réalisation
86 - Emplois des contributions volontaires en nature					#DIV/0 !
860 - Secours en nature					#DIV/0 !
861 - Mise à disposition gratuite de biens & services					#DIV/0 !
862 - Prestations					#DIV/0 !
864 - Personnel bénévol					#DIV/0 !
TOTAL DEPENSES					#DIV/0 !

NB : Si le porteur de projet est financé au titre de plusieurs actions et que chacune fait l'objet d'un budget détaillé, il est demandé de renseigner les colonnes correspondantes (C, D ou ...) à chacune d'elle. Si le projet correspond à une seule action, ne renseigner que la première (colonne C)

* Les données à indiquer sont celles qui concerne UNIQUEMENT le(s) projet(s)/action(s) financé(s) par le FIPD et non l'ensemble des charges et produits de la structure. De plus, pour les Charges, ce sont les sommes de chaque ligne qui sont à mentionner, et non toutes les dépenses en détail. Merci de ne pas modifier les cellules de calculs !

RESSOURCES DU PROJET *

Description	Budget Prévisionnel (cf Cerfa)	Ressources perçues à date	Analyse
70 - Ventes de produits finis			#DIV/0 !
74 - Subventions d'Exploitation			#DIV/0 !
SG-CIPDR			#DIV/0 !
Autres Etat			#DIV/0 !
Régions			#DIV/0 !
Départements			#DIV/0 !
Communes			#DIV/0 !
ASP			#DIV/0 !
Aides privées			#DIV/0 !
75 - Autres Produits de Gestion Courante			#DIV/0 !
756 - Cotisations			#DIV/0 !
758 - Dons manuels, Mécénat			#DIV/0 !
76 - Produits financiers			#DIV/0 !
77 - Produits exceptionnels			#DIV/0 !
79 - Transfert de Charges			#DIV/0 !
Ressources propres affectées au projet			
Apport en fonds propres			#DIV/0 !
Total des produits			#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

87 - Contributions volontaires en nature			#DIV/0 !
870 - Bénévolat			#DIV/0 !
811 - Prestations en nature			#DIV/0 !
875 - Dons en nature			#DIV/0 !
TOTAL RECETTES			#DIV/0 !

NB : Au moment de la complétude / signature de ce document, les produits et charges ne sont pas forcément équilibrés. Il peut y avoir un déficit ou un excédent de ressources par rapport aux charges décaissées.

Attestation du responsable

Je soussigné NOM prénom qualité

certifie sur l'honneur l'exactitude des données figurant sur le présent état.

Fait à le

signature



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Bureau de l'ordre public et de la prévention
de la délinquance
01.49.56.60.73

ARRETE n° 2020/1419
**Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel
de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

Vu le code de commerce, notamment son article L. 612-4 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment son article 18 ;

Vu la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, notamment son article 6 ;

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

Vu le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations ;

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

Vu le décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2019-1479 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-3829 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Considérant la demande de subvention présentée le 12 décembre 2019 par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne) pour le projet « Jeunes et prostitution : de quoi parle-t-on ? » ;

Considérant que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques visant à contribuer à la prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

ARRETE

Article 1 : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, au CIDFF Val-de-Marne pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « Jeunes et prostitution : de quoi parle-t-on ? ».

La subvention attribuée s'élève à **6 000 € (six mille euros)**, et correspond à 32,33% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande visée ci-dessus.

Le projet « Jeunes et prostitution : de quoi parle-t-on ? » et les moyens mis en œuvre sont les suivants : voir l'annexe 1 ci-jointe.

L'atteinte des résultats suivants est recherchée : sensibilisation à la prostitution des jeunes.

Les résultats réels de l'action, tant qualitatif que quantitatif sont les suivants : voir annexe 2 ci-jointe à retourner dûment remplie à la Préfecture du Val-de-Marne – Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance.

Le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12/2021**.

Les dépenses éligibles du projet financé par le FIPD sont comprises entre le 01/01/2020 et le 31/12/2021. Toute dépense – présentée au Préfet du Val-de-Marne – n'entrant pas dans cette période ne sera pas prise en compte.

Article 2 : La subvention étant d'un montant inférieur ou égal à 23 000 euros, elle sera versée en sa totalité (soit six mille euros) à la notification du présent arrêté.

La subvention versée au titre du FIPD ne peut financer que 10 % des charges de fonctionnement administratif courant dans la limite de 5 000 €.

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A8

Le versement est effectué sur le compte du CIDFF Val-de-Marne ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : CIDFF Val-de-Marne
- Établissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06002
- Numéro de compte : 00022347941 - clé RIB : 09

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Article 4 : Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement qui figure à l'article 1^{er} du présent arrêté, le CIDFF Val-de-Marne devra fournir les documents ci-après :

– **le compte-rendu financier** – voir annexe 3 ci-jointe - accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

– **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

– **le rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis signés au Préfet du Val-de-Marne (bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie papier ou par voie dématérialisée.

Article 5 : Le bénéficiaire s'engage à informer sans délai le Préfet du Val-de-Marne de toute nouvelle déclaration inscrite au registre national des associations, toute modification de ses statuts et toute nouvelle domiciliation bancaire. Elle lui en fournit une copie.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d'enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes de l'action, payées ou restant à payer (c'est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l'utilisation de la subvention du Préfet du Val-de-Marne.

Dans le cadre du renforcement de sa politique de suivi des actions de prévention de la délinquance, le Préfet du Val-de-Marne peut mandater à ses frais un évaluateur externe pour évaluer l'action ou les actions de prévention objet du présent arrêté. Cette évaluation vient en complément de l'évaluation interne menée par le centre. À cet effet, le Préfet du Val-de-Marne s'engage à informer, au préalable, le bénéficiaire des actions qui seront évaluées.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, le Préfet du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : En cas de non-présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de sous-consommation de l'enveloppe de crédits notifiée, ou de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application du décret-loi du 2 mai 1938.

Article 7 : Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

À l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé

Article 8 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le 25/05/2020

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**

Sébastien LIME

Annexe 1

Projet n° 01

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? OUI

Intitulé :

Jeunes et prostitution : de quoi parle-t-on ?

Objectifs :

Suite aux premières évaluations de 2019, la majorité des professionnels présents ont été très satisfaits des interventions. Ils souhaitent néanmoins beaucoup plus d'approfondissement des sujets abordés, de travail sur les postures et expriment le besoin de travail avec les parents.

Ainsi nous proposons pour 2020 :

- Poursuite de la prévention des violences faites aux femmes et plus particulièrement face à la prostitution des jeunes.

Proposition d'ateliers thématiques pour les professionnel.le.s encadrant les élèves, avec retour d'expériences suite aux formations initiales.

Les thématiques sont : identifier, décoder et déconstruire les stéréotypes de genre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, rappeler la loi face à la prostitution...

- Interventions auprès des élèves 6^e et 5^e des six collèges situés dans les Cités éducatives : Créteil, Champigny et Orly.

Un accord préalable avec DDCS et DASEN a déjà été convenu.

Sous réserve : interventions de sensibilisation auprès des parents en amont.

Description :

* Cadre de l'intervention pour les professionnels :

- Définition des principaux termes (homme, femme, genre, stéréotypes, sexisme, égalité, prostitution, michetonnage). Cadre légal et sanctions pénales autour de la prostitution et du michetonnage.

Diffusion de vidéos permettant de mieux appréhender ces notions et de pouvoir en parler.

Aborder la question primordiale du consentement et la conception du consentement chez les jeunes.

- Constitution dans chaque établissement de référent pair (professionnels et jeunes)

Retour d'expérience de chacun.e.s et évaluation.

* Cadre de l'intervention pour les 6^e et 5^e :

Approche des éléments de langage et de leurs incidences.

Définition du genre, des stéréotypes, de la violence, du consentement... rappel à la loi.

Définir les limites : délinquance en devenir ; de victimes à proxénètes ; place et déplacement de l'emprise.

* Méthodologie :

- Rencontre avec les chefs d'établissements

- Constitution d'ateliers avec les référents pairs

- Travail en demi-classe : 1 heure, filles et garçons séparés et 1 heure ensemble.

- Power point, vidéos, supports techniques, jeu (mise en situation)

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

1. Chefs d'établissement, CPE, psychologues, enseignants...

Le service social et le service infirmier pourront participer (public non prioritaire)

Communication de l'information directement aux chefs ou cheffes d'établissements, des directeurs et directrices des CIO.

2. Elèves 6^e et 5^e

Projet n° 01

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

Val-de-Marne et cités éducatives

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Intervenants : 2 salarié.e.s du CIDFF94

Préparation des supports techniques et dossiers documentaires (résumé, plaquettes, législation)

Budget global de 18 000 €

Cofinancements : Politique de la ville - Droits des femmes - Conseil Départemental Val de Mame

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié(e)s		
Dont CDI	2	
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Recueil à l'oral des participant.e.s
- Questionnaire anonyme d'évaluation individuelle à la fin de l'intervention

Indicateurs :

- Nombre de journées / d'ateliers réalisés
- Nombre de professionnels et jeunes présents
- Nombre d'actions souhaitées ultérieurement dans les établissements

⁴ Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

6. Budget⁵ du projet

Année 2020 ou exercice du _____ au _____

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	146	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	56	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	90	74 - Subventions d'exploitation ⁶	18 000
61 - Services extérieurs	899	Etat : préciser le(s) ministère(s) :	
Locations	490	Droits des femmes	6 000
Entretien et réparation	140	FIPD - Politique de la ville	6 000
Assurance	17		
Documentation	252	Conseil régional Ile de France	
62 - Autres services extérieurs	929		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	588	Conseil départemental Val de Marne	6 000
Publicité, publications	18		
Déplacements, missions	126	Communes, communautés de communes	
Services bancaires, frais postaux, téléphone, autres ...	197		
63 - Impôts et taxes	914	Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler) : CAF	
Impôts et taxes sur rémunération	802	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Autres impôts et taxes	112	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
64 - Charges de personnel	15 112	Autres établissements publics	
Rémunération des personnels	10 757	Aides privées (fondation)	
Charges sociales	4 088	75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel	267	756 Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS)		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	18 000	TOTAL DES PRODUITS	18 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de 6 000 €, objet de la présente demande représente 33,33% du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget) x 100

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC ET
DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
☎ : 01 49 56 60 73
pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr

Annexe 2

**Fiche à remplir et à retourner, accompagnée des bilans, à la Préfecture du Val-de-Marne –
Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance**

Identification du porteur de projet	
Titre de l'action	
Objectifs	
Descriptif	
Public bénéficiaire	
Territoire concerné	
Durée de l'action	
<u>Indicateurs quantitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- nombre et profil des personnes ayant bénéficié de l'action : - durée moyenne de la prise en charge : - nombre de personnes sortant du dispositif (nombre de sorties positives ; nombre de situations d'échec) :
<u>Indicateurs qualitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- type de public bénéficiant de l'action : - type de dispositif mis en place : - rapport sur l'action développée précisant le type de sortie positive ; l'appréciation du porteur de projet sur l'implication et l'évolution du comportement des bénéficiaires ; les difficultés et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de l'action ; les propositions pour l'année suivante en cas de reconduite de l'action



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DES SECURITES

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE LA SECURITÉ ROUTIERES

A R R E T E N° 2020/1586
portant suspension de l'agrément n°S094F149 du centre de contrôle technique
« EURL L.K.D » sis 5, avenue Danville, 94600 Choisy-le-Roi.

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L 311-1, L 323-1, R 323-1 à 323-26 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes, notamment ses articles 17 et 17-1 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la notification de la décision préfectorale en date du 17 octobre 2011 portant agrément, sous le numéro S094F149, du centre de contrôle technique de véhicules « **EURL L.K.D** » sis 5, avenue Danville à Choisy-le-Roi (94600) ;

VU le rapport de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) en date du 19 septembre 2019, établi à la suite de la visite de supervision effectuée le 28 août 2019, au sein du centre de contrôle technique « **EURL L.K.D** » ;

VU le courrier en date du 26 novembre 2019, envoyé simultanément au centre de contrôle technique « **EURL L.K.D** » et au réseau de rattachement, par lequel le préfet du Val-de-Marne informe l'exploitant du centre des faits qui lui sont reprochés, l'invite à produire ses observations écrites dans un délai d'un mois et l'avise qu'une réunion contradictoire est programmée le 16 janvier 2020, afin qu'il puisse faire part de ses observations orales ;

VU les observations écrites produites par le centre de contrôle technique « **EURL L.K.D** » et transmises par courrier en date du 30 décembre 2019 ;

VU les observations écrites produites par le réseau de rattachement du centre (AUTOVISION) et transmises par courriers datés des 12 décembre 2019 et 9 janvier 2020 ;

VU les arguments présentés par Monsieur Abdela Karim LAHCENE, exploitant du centre de contrôle technique « **EURL L.K.D** », par Monsieur Alban LEMAIRE représentant du réseau, ainsi que par la DRIEE, au cours de la réunion contradictoire qui s'est tenue le 16 janvier 2020 ;

Vu le procès-verbal de la réunion contradictoire du 16 janvier 2020, transmis au gérant du centre de contrôle technique « **EURL LKD** » par courrier en date du 3 février 2020 ;

Vu le courrier en réponse du centre de contrôle technique en date du 13 février 2020 ;

.../...

CONSIDÉRANT l'absence de suivi de l'exploitation du centre de contrôle technique, conformément à la réglementation, constatée à l'occasion de la visite de surveillance effectuée par la DRIEE le 28 août 2019 ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance des éléments de réponse apportés par l'exploitant du centre de contrôle technique « **EURL LKD** » et le réseau de rattachement (AUTOVISION), tant lors de la réunion contradictoire du 16 janvier 2020 que par écrit à la suite de cette réunion ;

CONSIDÉRANT les constats mentionnés dans le rapport d'audit réglementaire du centre référencé « 32390/JMD/2018/REGL » et daté du 20 mars 2018, faisant état d'une absence de revue de direction depuis 2015, d'une absence de suivi des compteurs d'exception depuis 2016 et d'une absence de réunion mensuelle pour le suivi de l'exploitation (statistiques mensuelles) depuis avril 2016 ;

CONSIDÉRANT l'absence de mesures correctives efficaces qui devaient être mises en place par le titulaire de l'agrément du centre et cela, malgré la répétition de certains constats relevés dans le rapport d'audit réglementaire du centre référencé « 42011/JMD/2019/REGL » et daté du 16 avril 2019, qui établit une absence de respect des exigences réglementaires concernant le suivi de l'exploitation du centre ;

CONSIDÉRANT le constat, par la DRIEE, de la persistance de ces mêmes écarts, déjà relevés par les rapports d'audit du réseau, qui démontre l'absence de suivi de l'exploitation du centre ;

CONSIDÉRANT que ces écarts à la réglementation sont de nature à avoir un impact négatif sur la fiabilité des contrôles techniques des véhicules réalisés par le centre « **EURL L.K.D** » et, par voie de conséquence, sur la sécurité routière ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1 : Conformément à l'article R. 323-14 du code de la route, l'agrément n°S094F149 délivré le 17 octobre 2011 au centre de contrôle technique « **EURL L.K.D** » situé au 5, avenue Danville à Choisy-le-Roi (94600), est suspendu pour une durée de **2 mois**, à compter du **1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 août 2020 inclus**.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet du Val-de-Marne, soit hiérarchique auprès du Ministre des transports, dans les deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut être présenté auprès du tribunal administratif de Melun, dans les deux mois suivant la date de la notification de la décision contestée ou suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision de rejet de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R421-2 du code de justice administrative.

Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la décision.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au centre de contrôle technique « **EURL L.K.D** », à l'Organisme technique central, au réseau de rattachement et au Ministre de la transition écologique et solidaire.

Le 6 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice adjointe des Sécurités

Anne-Sophie MARCON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ABINET DU PREFET
DIRECTION DES SECURITES

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRES

ARRETE N° 2020/1587
portant suspension de l'agrément n° S094C161
du centre de contrôle technique « CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY »
sis 345, avenue Maurice Thorez - 94500 Champigny-sur-Marne

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route et notamment ses articles L 311-1, L 323-1, R 323-1 à 323-26 ;

VU l'arrêté ministériel du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes et notamment ses articles 17 et 17-1 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la notification de la décision préfectorale en date du 10 juillet 2014 portant agrément, sous le numéro S094C161, du centre de contrôle technique de véhicules « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » sis 345, avenue Maurice Thorez - 94500 Champigny-sur-Marne.

VU le rapport de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) en date du 27 août 2019, établi à la suite de la visite, le 22 août 2019, des installations du centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » ;

VU le courrier en date du 26 novembre 2019, envoyé simultanément au centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » et au réseau de rattachement, par lequel le préfet du Val-de-Marne informe l'exploitant du centre des faits qui lui sont reprochés, l'invite à produire ses observations écrites dans un délai d'un mois et l'avise qu'une réunion contradictoire est programmée le 16 janvier 2020, afin qu'il puisse faire part de ses observations orales ;

VU les observations écrites produites par le centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » et transmises par courrier en date du 27 décembre 2019 ;

VU les arguments présentés par Monsieur Soleymane FOFANA, exploitant du centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » et Madame Charlene TORRES et Monsieur Mathieu BEZAUD, représentants du réseau de rattachement, ainsi que par la DRIEE au cours de l'entretien contradictoire qui s'est tenu le 16 janvier 2020 ;

.../...

VU le procès-verbal de la réunion contradictoire du 16 janvier 2020, transmis par courrier en date du 3 février 2020 au gérant du centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » ;

CONSIDERANT l'absence de suivi de l'exploitation du centre de contrôle technique, conformément à la réglementation, constatée à l'occasion de la visite de surveillance effectuée par la DRIEE le 22 août 2019 ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance des éléments de réponse apportés par l'exploitant du centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » et le réseau de rattachement (AUTO SECURITE), tant lors de la réunion contradictoire du 16 janvier 2020 que par écrit à la suite de cette réunion ;

CONSIDÉRANT que ces écarts à la réglementation sont de nature à avoir un impact négatif sur la fiabilité des contrôles techniques des véhicules réalisés par le centre « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » et, par voie de conséquence, sur la sécurité routière ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Conformément à l'article R. 323-14 du code de la route, l'agrément n°S094C161 délivré le 10 juillet 2014 au centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** » sis 345, avenue Maurice Thorez - 94500 Champigny-sur-Marne, est suspendu pour une durée de **2 semaines** à compter du **1er juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020 inclus**.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet du Val-de-Marne, soit hiérarchique auprès du Ministre des transports, dans les deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut être présenté auprès du tribunal administratif de Melun, dans les deux mois suivant la date de la notification de la décision contestée ou suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision de rejet de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R421-2 du code de justice administrative.

Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la décision.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au centre de contrôle technique « **CONTROLE TECHNIQUE DE CHAMPIGNY** », à l'Organisme technique central, au réseau de rattachement et au Ministre de la transition écologique et solidaire.

Le 6 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice adjointe des Sécurités

Anne-Sophie MARCON

Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Bureau de l'ordre public et de la prévention
de la délinquance
01.49.56.60.73

ARRETE n° 2020/1623

**Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel
de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

Vu le code de commerce, notamment son article L. 612-4 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment son article 18 ;

Vu la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, notamment son article 6 ;

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

Vu le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations ;

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

Vu le décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2019-1479 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-3829 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Considérant la demande de subvention présentée le 9 décembre 2019 par l'association Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny-sur-Marne (FRMIC) pour le projet « groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences « Femmes à part ... entière » » ;

Considérant que le préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques visant à contribuer à la prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

ARRETE

Article 1 : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association FRMIC pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences « Femmes à part ... entière » ».

La subvention attribuée s'élève à **4 000 € (quatre mille euros)**, et correspond à 29,63% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande visée ci-dessus.

Le projet « groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences « Femmes à part ... entière » » et les moyens mis en œuvre sont les suivants : voir l'annexe 1 ci-jointe.

L'atteinte des résultats suivants est recherchée : accompagner les femmes victimes de violences

Les résultats réels de l'action, tant qualitatif que quantitatif sont les suivants : voir annexe 2 ci-jointe à retourner dûment remplie à la Préfecture du Val-de-Marne – Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance.

Le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12/2021**.

Les dépenses éligibles du projet financé par le FIPD sont comprises entre le 01/01/2020 et le 31/12/2021. Toute dépense – présentée au Préfet du Val-de-Marne – n’entrant pas dans cette période ne sera pas prise en compte.

Article 2 : La subvention étant d’un montant inférieur ou égal à 23 000 euros, elle sera versée en sa totalité (soit quatre mille euros) à la notification du présent arrêté.

La subvention versée au titre du FIPD ne peut financer que 10 % des charges de fonctionnement administratif courant dans la limite de 5 000 €.

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l’Intérieur » de la manière suivante :

- UO 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A5

Le versement est effectué sur le compte de l’Association FRMIC ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny
- Établissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06167
- Numéro de compte : 00028607041 – clé RIB : 16

L’ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques d’Île-de-France et de Paris.

Article 4 : Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d’achèvement qui figure à l’article 1^{er} du présent arrêté, l’association FRMIC devra fournir les documents ci-après :

– **le compte-rendu financier** – voir annexe 3 ci-jointe - accompagné d’un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l’association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

– **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l’article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

– **le rapport d’activité annuel.**

Ces documents sont transmis signés au Préfet du Val-de-Marne (bureau de l’ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie papier ou par voie dématérialisée.

Article 5 : Le bénéficiaire s’engage à informer sans délai le Préfet du Val-de-Marne de toute nouvelle déclaration inscrite au registre national des associations, toute modification de ses statuts et toute nouvelle domiciliation bancaire. Elle lui en fournit une copie.

L’Association s’engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d’enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes de l’action, payées ou restant à payer (c’est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l’utilisation de la subvention du Préfet du Val-de-Marne.

Dans le cadre du renforcement de sa politique de suivi des actions de prévention de la délinquance, le Préfet du Val-de-Marne peut mandater à ses frais un évaluateur externe pour

évaluer l'action ou les actions de prévention objet du présent arrêté. Cette évaluation vient en complément de l'évaluation interne menée par l'Association. À cet effet, le Préfet du Val-de-Marne s'engage à informer, au préalable, le bénéficiaire des actions qui seront évaluées.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, le Préfet du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : En cas de non-présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de sous-consommation de l'enveloppe de crédits notifiée, ou de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application du décret-loi du 2 mai 1938.

Article 7 : Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

À l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé

Article 8 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le 8 juin 2020

SIGNE **Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**

Sébastien LIME

Annexe 1

Projet n° 6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Groupe de parole pour femmes victimes de violence.

« Femmes à part...entière »

Objectifs :

Mettre en place des groupes de paroles pour les femmes victimes de violences, pour qu'elles puissent apprendre à parler de leurs situations.

Permettre une prise de charge de leurs problématiques.

Favoriser le partage et les échanges, les mettre en confiance grâce à l'intervention de la médiatrice et d'une psychologue.

Créer du lien entre les femmes, les aider à se construire.

Description :

Dans le cadre du travail en réseau de violence intra familiale, l'association des Femmes Relais de Champigny reçoit un public ciblé, nous avons ressenti le besoin de mettre en place des rencontres pour des femmes victimes de violences pour qu'elles puissent apprendre à parler de leurs situations.

Dans cette directive et dans l'accompagnement social de ces femmes, permettre une prise en charges de leurs problématiques autour des questions sur l'avenir.

Favoriser le partage et les échanges, les mettre en confiance grâce à l'intervention de la médiatrice et d'une psychologue.

Créer du lien entre les femmes, les aider à se construire grâce à des groupes de parole qui ont auront une fois par mois au sein du quartier du Bois l'Abbé.

Les groupes de paroles ont lieu une fois par mois au bureau des femmes relais de Champigny. Lieu facile d'accès et de confiance pour les femmes.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : femmes

Bénéficiaires : 24 femmes des quartiers prioritaires de Champigny et Chennevières.

Participation gratuite des bénéficiaires.

Territoire :

Champigny sur Marne Quartier ZSP ET QPV

Bois l'Abbé, Mordacs

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

Une médiatrice spécialisé référente du réseau

Une psychologue

Lieu d'accueil

Moyen informatique

Moyen financier

Nuité d'hôtel si situation urgente.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
salarié(e)s	2	
Dont CDI	2	1
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ^[1]		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2020 au 31/12/2020

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Nombre de femmes ayant bénéficié de l'accompagnement

Nombre de groupe de parole

Partenaires sollicités.

Projet n° 6. Budget[2] du projet
Année 2020 ou exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	700	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	600	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	100	74 - Subventions d'exploitation[3]	0
61 - Services extérieurs	1340	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	540	FIPD	10000
Entretien et réparation		FONJEP	2500
Assurance	100	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation	700		
62 - Autres services extérieurs	773	Conseil.s Départemental(aux)	1000
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	173	-	
Déplacements, missions	450	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	150		
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	10687	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	8640	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	1897	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	150	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	13500	TOTAL DES PRODUITS	13500
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[4]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	13500	TOTAL	13500

La subvention sollicité de €, objet de la présente de mande représente % du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget) x 100

[1] Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

[2] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[3] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[4] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC ET
DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
TÉLÉPHONE : 01 49 56 60 73
pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr

Annexe 2

**Fiche à remplir et à retourner, accompagnée des bilans, à la Préfecture du Val-de-Marne –
Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance**

Identification du porteur de projet	
Titre de l'action	
Objectifs	
Descriptif	
Public bénéficiaire	
Territoire concerné	
Durée de l'action	
<u>Indicateurs quantitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- nombre et profil des personnes ayant bénéficié de l'action :- durée moyenne de la prise en charge :- nature des besoins couverts :- nombre de personnes sortant du dispositif (nombre de sorties positives ; nombre de situations d'échec) :
<u>Indicateurs qualitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- type de public bénéficiant de l'action :- type de dispositif mis en place :- rapport sur l'action développée précisant le type de sortie positive ; l'appréciation du porteur de projet sur l'évolution de la situation des bénéficiaires et les solutions concrètes trouvées ; les difficultés et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de l'action ; les propositions pour l'année suivante en cas de reconduite de l'action

Association :
 Réf. de la subvention :
 Projet :

Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny-sur-Marne
 Groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences « Femmes à part ... entière »

Date :

CHARGES DU PROJET *					
Description	Prévisionnel (cf Cerfa)	Depenses exécutées au titre de l'action 1	Depenses exécutées au titre de l'action 2	exécutées à date	% de réalisation
60 - Achats		-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Prestations de services				-00 €	#DIV/0 !
Achats matières et fournitures				-00 €	#DIV/0 !
Autres fournitures				-00 €	#DIV/0 !
61 - Services Extérieurs	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Locations				-00 €	#DIV/0 !
Entretien et réparation				-00 €	#DIV/0 !
Assurance				-00 €	#DIV/0 !
Documentation				-00 €	#DIV/0 !
62 - Autres Services Extérieurs	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Remunération Intermédiaires & honoraires				-00 €	#DIV/0 !
Publicité, publication				-00 €	#DIV/0 !
Déplacements, missions				-00 €	#DIV/0 !
Services bancaires, autres				-00 €	#DIV/0 !
63 - Impôts & Taxes	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Impôts et taxes s/rému				-00 €	#DIV/0 !
Autres impôts et taxes				-00 €	#DIV/0 !
64 - Charges de Personnel	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Rémunération des personnels				-00 €	#DIV/0 !
Charges sociales				-00 €	#DIV/0 !
Autres charges de personnel				-00 €	#DIV/0 !
65 - Autres harges de Gestion Courantes				-00 €	#DIV/0 !
66 - Charges financières				-00 €	#DIV/0 !
67 - Charges exceptionnelles				-00 €	#DIV/0 !
68 - Dotations				-00 €	#DIV/0 !
Total des Charges	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
860 - Secours en nature				-00 €	#DIV/0 !
861 - Mise à disposition gratuite de biens & services				-00 €	#DIV/0 !
862 - Prestations				-00 €	#DIV/0 !
864 - Personnel bénévol				-00 €	#DIV/0 !
TOTAL DEPENSES	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

NB : Si le porteur de projet est financé au titre de plusieurs actions et que chacune fait l'objet d'un budget détaillé, il est demandé de renseigner les colonnes correspondantes (C, D ou ...) à chacune d'elle. Si le projet correspond à une seule action, ne renseigner que la première (colonne C)

* Les données à indiquer sont celles qui concerne UNIQUEMENT le(s) projet(s)/action(s) financé(s) par le FIPD et non l'ensemble des charges et produits de la structure. De plus, pour les Charges, ce sont les sommes de chaque ligne qui sont à mentionner, et non toutes les dépenses en détail. Merci de ne pas modifier les cellules de calculs !

RESSOURCES DU PROJET *			
Description	Prévisionnel (cf Cerfa)	Ressources perçues à date	Analyse
70 - Ventes de produits finis			#DIV/0 !
74 - Subventions d'Exploitation	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
SG-CIPDR			#DIV/0 !
Autres Etat			#DIV/0 !
Régions			#DIV/0 !
Départements			#DIV/0 !
Communes			#DIV/0 !
ASP			#DIV/0 !
Aides privées			#DIV/0 !
75 - Autres Produits de Gestion Courante	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
756 - Cotisations			#DIV/0 !
758 - Dons manuels, Mécénat			#DIV/0 !
76 - Produits financiers			#DIV/0 !
77 - Produits exceptionnels			#DIV/0 !
79 - Transfert de Charges			#DIV/0 !
Ressources propres affectées au projet			
Apport en fonds propres			#DIV/0 !
Total des produits	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
87 - Contributions volontaires en nature	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
870 - Bénévolat			#DIV/0 !
811 - Prestations en nature			#DIV/0 !
875 - Dons en nature			#DIV/0 !
TOTAL RECETTES	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

NB : Au moment de la complétude / signature de ce document, les produits et charges ne sont pas forcément équilibrés. Il peut y avoir un déficit ou un excédent de ressources par rapport aux charges décaissées.

Attestation du responsable

Je soussigné NOM prénom qualité

Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Bureau de l'ordre public et de la prévention
de la délinquance
01.49.56.60.73

ARRETE n° 2020/1624

**Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel
de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

Vu le code de commerce, notamment son article L. 612-4 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment son article 18 ;

Vu la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, notamment son article 6 ;

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

Vu le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations ;

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

Vu le décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2019-1479 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-3829 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Considérant la demande de subvention présentée le 28 novembre 2019 par l'association Espace les Monis pour le projet « lutte contre les violences faites aux personnes d'origine asiatique » ;

Considérant que le préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques visant à contribuer à la prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

ARRETE

Article 1 : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Espace les Monis pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « lutte contre les violences faites aux personnes d'origine asiatique ».

La subvention attribuée s'élève à **7 000 € (sept mille euros)**, et correspond à 23,03% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande visée ci-dessus.

Le projet « lutte contre les violences faites aux personnes d'origine asiatique » et les moyens mis en œuvre sont les suivants : voir l'annexe 1 ci-jointe.

L'atteinte des résultats suivants est recherchée : prévention des faits de violences à l'encontre des personnes d'origine asiatique.

Les résultats réels de l'action, tant qualitatif que quantitatif sont les suivants : voir annexe 2 ci-jointe à retourner dûment remplie à la Préfecture du Val-de-Marne – Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance.

Le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12/2021**.

Les dépenses éligibles du projet financé par le FIPD sont comprises entre le 01/01/2020 et le 31/12/2021. Toute dépense – présentée au Préfet du Val-de-Marne – n’entrant pas dans cette période ne sera pas prise en compte.

Article 2 : La subvention étant d’un montant inférieur ou égal à 23 000 euros, elle sera versée en sa totalité (soit sept mille euros) à la notification du présent arrêté.

La subvention versée au titre du FIPD ne peut financer que 10 % des charges de fonctionnement administratif courant dans la limite de 5 000 €.

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l’Intérieur » de la manière suivante :

- UO 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A8

Le versement est effectué sur le compte de l’Association Espace les Monis ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Espace les Monis
- Établissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06114
- Numéro de compte : 00020171301 – clé RIB : 52

L’ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques d’Île-de-France et de Paris.

Article 4 : Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d’achèvement qui figure à l’article 1^{er} du présent arrêté, l’association Espace les Monis devra fournir les documents ci-après :

– **le compte-rendu financier** – voir annexe 3 ci-jointe - accompagné d’un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l’association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

– **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l’article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

– **le rapport d’activité annuel.**

Ces documents sont transmis signés au Préfet du Val-de-Marne (bureau de l’ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie papier ou par voie dématérialisée.

Article 5 : Le bénéficiaire s’engage à informer sans délai le Préfet du Val-de-Marne de toute nouvelle déclaration inscrite au registre national des associations, toute modification de ses statuts et toute nouvelle domiciliation bancaire. Elle lui en fournit une copie.

L’Association s’engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d’enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes de l’action, payées ou restant à payer (c’est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l’utilisation de la subvention du Préfet du Val-de-Marne.

Dans le cadre du renforcement de sa politique de suivi des actions de prévention de la délinquance, le Préfet du Val-de-Marne peut mandater à ses frais un évaluateur externe pour

évaluer l'action ou les actions de prévention objet du présent arrêté. Cette évaluation vient en complément de l'évaluation interne menée par l'Association. À cet effet, le Préfet du Val-de-Marne s'engage à informer, au préalable, le bénéficiaire des actions qui seront évaluées.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, le Préfet du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : En cas de non-présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de sous-consommation de l'enveloppe de crédits notifiée, ou de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application du décret-loi du 2 mai 1938.

Article 7 : Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

À l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé

Article 8 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le 8 juin 2020

SIGNE **Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**

Sébastien LIME

Annexe 1

Projet n°....

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Lutte contre les violences faites aux personnes d'origine asiatiques

Objectifs :

- prévenir les agressions dans le quartier dues aux préjugés
- permettre aux victimes de reprendre confiance en soi, les former sur les démarches de vie quotidienne
- permettre aux femmes asiatiques de s'approprier l'espace public
- réduire la distances entre ces femmes et les autres habitants du quartier notamment les adolescents

Description :

Ce projet comprend trois volets:

- ACTION 1 : ateliers "matches d'impro" : une fois par semaine, animé par la compagnie " La fabrique de Kairos", Objectif: reprendre confiance en soi. Travailler l'attitude suite aux journées de sensibilisation faites par la police municipale et nationale (pour adopter les attitudes qui limitent les risques d'agression). Une représentation est prévu au coeur du quartier, afin de faire tomber les préjugés et réinvestir un espace public jusque là évité.
- ACTION 2: Démarches quotidiennes: Une CESF au sein de l'association accompagne les personnes dans les démarches pour limiter la détention d'espèce, apprendre à se servir d'une CB, les démarches liées à son utilisation et comment faire opposition en cas de vol. Accompagnement dans le dépôt de plainte auprès des services de police.
- ACTION 3: Accompagnements des victimes par des ados de l'association. Pour favoriser un décloisonnement du quartier, éviter le communautarisme, prévenir les risques d'agression auprès des femmes asiatiques par des jeunes des bas d'immeubles et ainsi favoriser le respect de l'autre. (ex: faire des courses avec, raccompagner après une sortie ou une soirée festive, etc.). Cette démarche va être étendue à un projet culturel et solidaire (création d'un spectacle avec les ados autour du parcours de ces femmes ex: fuite de la guerre au cambodge etc. Puis projet solidaire au Cambodge mené par les ados et ces femmes) Tout ceci dans le but de partager leur histoire et leur culture afin de rapprocher ces 2 publics.
- ACTION 4: Atelier Auto Défense/Boxe avec un jeune Boxeur du quartier pour gagner en confiance et avoir les bons gestes pour se protéger en cas d'agression. Attention l'objectif n'est en aucun cas de se battre contre son agresseur.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.
Les habitants du quartier de la Commune de Paris et plus spécifiquement les femmes d'origine asiatique habitant dans le quartier.

L'action vise 50 femmes dont 30 femmes d'origine asiatiques de 18 à 85 ans et les hommes concernés.

Les ados impliqués sont une dizaine (garçons et filles)

La participation financière est représentée par le coût de l'adhésion à l'association.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Le territoire d'intervention est le quartier "politique de la Ville" de la commune de Paris et du 8 mai 1945

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

une coordinatrice
une animatrice cesf
un médiateur social
un animateur sportif
un animateur de théâtre
mise à disposition de la salle de quartier pour les ateliers

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		0
Salarié		4
dont en CDI		3
dont en CDD		1
dont emplois aidés ⁴		1
Volontaires (services civiques ...)		1

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

-qualitatif : sondage, questionnaire de fin d'ateliers, implication et participation aux ateliers, assiduité, fréquentation de l'espace public des femmes, diminution des agressions dans le secteur (chiffre via le CLSPD et la police).

- quantitatif : taux de fréquentation, fiche de présence, nombre de participants aux ateliers, nombre de demande des personnes à avoir un accompagnement par les jeunes.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 2020, ou exercice du au

Budget supplémentaire
projet pluriannuelSuppression du budget
projet pluriannuel

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		5 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		1 900
Achats matières et fournitures		4 000	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures		1 000	74 - Subventions d'exploitation²		28 000
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		1 300	FIPD		8 000
Locations		1 000			
Entretien et réparation		100			
Assurance		200	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		1 800	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					3 000
Publicité, publication		400			
Déplacements, missions		1 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		400			4 000
63 - Impôts et taxes		400			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes		400	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		21 700	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		13 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		7 900	Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel		800	Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		300
			756. Cotisations		300
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		200	78 - Reprises sur amortissements et provisions		200
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		30 400	TOTAL DES PRODUITS		30 400
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Bénévolat		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		400	871 - Prestations en nature		400
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Dons en nature		
TOTAL		400	TOTAL		400
La subvention sollicitée de.....8000€ ⁵ , objet de la présente demande représente26,32% ⁶ du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.					

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC ET
DE LA PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE
TÉLÉPHONE : 01 49 56 60 73
pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr

Annexe 2

Fiche à remplir et à retourner, accompagnée des bilans, à la Préfecture du Val-de-Marne – Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance

Identification du porteur de projet	
Titre de l'action	
Objectifs	
Descriptif	
Public bénéficiaire	
Territoire concerné	
Durée de l'action	
<u>Indicateurs quantitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- nombre et profil des personnes ayant bénéficié de l'action : - durée moyenne de la prise en charge : - nature des besoins couverts : - nombre de personnes sortant du dispositif (nombre de sorties positives ; nombre de situations d'échec) :
<u>Indicateurs qualitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- type de public bénéficiant de l'action : - type de dispositif mis en place : - rapport sur l'action développée précisant le type de sortie positive ; l'appréciation du porteur de projet sur l'évolution de la situation des bénéficiaires et du comportement des individus à l'encontre du public visé par l'action ; les solutions concrètes trouvées ; les difficultés et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de l'action ; les propositions pour l'année suivante en cas de reconduite de l'action

Annexe 3

Association :
Réf. de la subvention :
Projet :

Espace les Monis

Lutte contre les violences faites aux personnes d'origine asiatique

Date :

CHARGES DU PROJET *

Description	Prévisionnel (cf Cerfa)	Depenses exécutées au titre de l'action 1	Depenses exécutées au titre de l'action 2	exécutées à date	% de réalisation
60 - Achats		-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Prestations de services				-00 €	#DIV/0 !
Achats matières et fournitures				-00 €	#DIV/0 !
Autres fournitures				-00 €	#DIV/0 !
61 - Services Extérieurs	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Locations				-00 €	#DIV/0 !
Entretien et réparation				-00 €	#DIV/0 !
Assurance				-00 €	#DIV/0 !
Documentation				-00 €	#DIV/0 !
62 - Autres Services Extérieurs	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Rémunération Intermédiaires & honoraires				-00 €	#DIV/0 !
Publicité, publication				-00 €	#DIV/0 !
Déplacements, missions				-00 €	#DIV/0 !
Services bancaires, autres				-00 €	#DIV/0 !
63 - Impôts & Taxes	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Impôts et taxes s/rému				-00 €	#DIV/0 !
Autres impôts et taxes				-00 €	#DIV/0 !
64 - Charges de Personnel	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
Rémunération des personnels				-00 €	#DIV/0 !
Charges sociales				-00 €	#DIV/0 !
Autres charges de personnel				-00 €	#DIV/0 !
65 - Autres harges de Gestion Courantes				-00 €	#DIV/0 !
66 - Charges financières				-00 €	#DIV/0 !
67 - Charges exceptionnelles				-00 €	#DIV/0 !
68 - Dotations				-00 €	#DIV/0 !
Total des Charges	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Description	Prévisionnel	exécutées à date	% de réalisation
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
860 - Secours en nature		-00 €	#DIV/0 !
861 - Mise à disposition gratuite de biens & services		-00 €	#DIV/0 !
862 - Prestations		-00 €	#DIV/0 !
864 - Personnel bénévol		-00 €	#DIV/0 !
TOTAL DEPENSES	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

NB : Si le porteur de projet est financé au titre de plusieurs actions et que chacune fait l'objet d'un budget détaillé, il est demandé de renseigner les colonnes correspondantes (C, D ou ...) à chacune d'elle. Si le projet correspond à une seule action, ne renseigner que la première (colonne C)

*** Les données à indiquer sont celles qui concerne UNIQUEMENT le(s) projet(s)/action(s) financé(s) par le FIPD et non l'ensemble des charges et produits de la structure. De plus, pour les Charges, ce sont les sommes de chaque ligne qui sont à mentionner, et non toutes les dépenses en détail. Merci de ne pas modifier les cellules de calculs !**

RESSOURCES DU PROJET *

Description	Prévisionnel (cf Cerfa)	Ressources perçues à date	Analyse
70 - Ventes de produits finis			#DIV/0 !
74 - Subventions d'Exploitation	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
SG-CIPDR			#DIV/0 !
Autres Etat			#DIV/0 !
Régions			#DIV/0 !
Départements			#DIV/0 !
Communes			#DIV/0 !
ASP			#DIV/0 !
Aides privées			#DIV/0 !
75 - Autres Produits de Gestion Courante	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
756 - Cotisations			#DIV/0 !
758 - Dons manuels, Mécénat			#DIV/0 !
76 - Produits financiers			#DIV/0 !
77 - Produits exceptionnels			#DIV/0 !
79 - Transfert de Charges			#DIV/0 !
Ressources propres affectées au projet			
Apport en fonds propres			#DIV/0 !
Total des produits	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Description	Prévisionnel	exécutées à date	% de réalisation
87 - Contributions volontaires en nature	-00 €	-00 €	#DIV/0 !
870 - Bénévolat			#DIV/0 !
811 - Prestations en nature			#DIV/0 !
875 - Dons en nature			#DIV/0 !
TOTAL RECETTES	-00 €	-00 €	#DIV/0 !

NB : Au moment de la complétude / signature de ce document, les produits et charges ne sont pas forcément équilibrés. Il peut y avoir un déficit ou un excédent de ressources par rapport aux charges décaissées.

Attestation du responsable

Je soussigné NOM prénom qualité

certifie sur l'honneur l'exactitude des données figurant sur le présent état.

Fait à le

signature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Bureau de l'ordre public et de la prévention
de la délinquance
01.49.56.60.73

ARRETE n° 2020/1625

Portant attribution d'une subvention au titre du « Programme D » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2020

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

Vu le code de commerce, notamment son article L. 612-4 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment son article 18 ;

Vu la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, notamment son article 6 ;

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

Vu le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations ;

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

Vu le décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2019-1479 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-3829 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Sébastien LIME, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Considérant la demande de subvention présentée le 9 décembre 2019 par l'association Tremplin 94 – SOS Femmes (Tremplin 94) pour le projet « Dispositif de Téléprotection Grave Danger » ;

Considérant que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques visant à contribuer à la prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

ARRETE

Article 1 : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Tremplin 94 pour la mise en œuvre de l'action intitulée : « Dispositif de Téléprotection Grave Danger ».

La subvention attribuée s'élève à **12 000 € (douze mille euros)**, et correspond à 28,57% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande visée ci-dessus.

Le projet « Dispositif de Téléprotection Grave Danger » et les moyens mis en œuvre sont les suivants : voir l'annexe 1 ci-jointe.

L'atteinte des résultats suivants est recherchée : protection des femmes victimes de violences conjugales.

Les résultats réels de l'action, tant qualitatif que quantitatif sont les suivants : voir annexe 2 ci-jointe à retourner dûment remplie à la Préfecture du Val-de-Marne – Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance.

Le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12/2021**.

Les dépenses éligibles du projet financé par le FIPD sont comprises entre le 01/01/2020 et le 31/12/2021. Toute dépense – présentée au Préfet du Val-de-Marne – n'entrant pas dans cette période ne sera pas prise en compte.

Article 2 : La subvention étant d'un montant inférieur ou égal à 23 000 euros, elle sera versée en sa totalité (soit douze mille euros) à la notification du présent arrêté.

La subvention versée au titre du FIPD ne peut financer que 10 % des charges de fonctionnement administratif courant dans la limite de 5 000 €.

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association Tremplin 94 ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Tremplin 94
- Établissement bancaire : CIC
- code banque : 30066
- code guichet : 10671
- Numéro de compte : 00010353301 – clé RIB : 32

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Article 4 : Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement qui figure à l'article 1^{er} du présent arrêté, l'association Tremplin 94 devra fournir les documents ci-après :

– **le compte-rendu financier** – voir annexe 3 ci-jointe - accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

– **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

– **le rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis signés au Préfet du Val-de-Marne (bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie papier ou par voie dématérialisée.

Article 5 : Le bénéficiaire s'engage à informer sans délai le Préfet du Val-de-Marne de toute nouvelle déclaration inscrite au registre national des associations, toute modification de ses statuts et toute nouvelle domiciliation bancaire. Elle lui en fournit une copie.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d'enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes de l'action, payées ou restant à payer (c'est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l'utilisation de la subvention du Préfet du Val-de-Marne.

Dans le cadre du renforcement de sa politique de suivi des actions de prévention de la délinquance, le Préfet du Val-de-Marne peut mandater à ses frais un évaluateur externe pour évaluer l'action ou les actions de prévention objet du présent arrêté. Cette évaluation vient en complément de l'évaluation interne menée par l'Association. À cet effet, le Préfet du Val-de-Marne s'engage à informer, au préalable, le bénéficiaire des actions qui seront évaluées.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, le Préfet du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : En cas de non-présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de sous-consommation de l'enveloppe de crédits notifiée, ou de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application du décret-loi du 2 mai 1938.

Article 7 : Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

À l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé

Article 8 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le 8 juin 2020

SIGNE **Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**

Sébastien LIME

Annexe 1

Projet n°4..

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD)

Objectifs :

- (*) Prévenir les risques d'homicide de femmes victimes de violences conjugales
- (*) Organiser la protection des ces femmes en grand danger (procédures, mise en sécurité..)
- (*) Assurer un accompagnement global et spécialisé pour une sortie durable de la violence
- (*) Renforcer le partenariat avec l'ensemble des administrations et partenaires impliqués par ce dispositif

Description :

Le Procureur de la République décide de l'attribution du téléphone TGD sur la base des critères suivants :

- La victime est une femme
- la victime doit avoir déposé plainte pour violences conjugales
- la victime doit résider séparément de l'auteur des violences
- l'auteur des violences et/ou menaces doit faire l'objet d'une interdiction judiciaire de rencontrer la victime (dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'une ordonnance de protection, d'une mesure d'exécution de peine).

D'autres critères sont également pris en compte :

- la gravité des violences commises par l'auteur, leur réitération, le profil psychiatrique ou psychologique et les antécédents de l'auteur ;
- l'isolement, la fragilité de la victime la rendant particulièrement vulnérable.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Le Procureur de la République décide de l'attribution du téléphone TGD sur la base des critères suivants :

- La VICTIME est une femme, la victime doit avoir déposé plainte pour violences conjugales et résider séparément de l'auteur des violences
- l'AUTEUR des violences et/ou menaces doit faire l'objet d'une interdiction judiciaire de rencontrer la victime (dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'une ordonnance de protection, d'une mesure d'exécution de peine). D'autres critères sont également pris en compte : la gravité des violences commises par l'auteur, leur réitération, le profil psychiatrique ou psychologique et les antécédents de l'auteur, l'isolement, la fragilité

Lors du comité de pilotage du 10 octobre 2019, il a été décidé d'augmenter la flotte des téléphones Grave Danger de 10 à 20.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Femmes du Val-de-Mame

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- humains : Psychologue (0,11 ETP), agent d'entretien (0.01 ETP), comptable (0.05 ETP)
- La comptabilité analytique regroupe 15 actions réparties en 3 pôles (Accueil/Hébergement/Ressources). Cette action est rattachée au Pôle Accueil. Les charges indirectes représentent 7.48% du pôle accueil et 1.85% sur l'ensemble de ce dispositif.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	4	0
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :1

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Nombre de saisines
- Nombre d'orienteurs, de villes concernées
- Typologie des femmes bénéficiaires
- Nombre d'attributions
- Actes posés durant la période TGD
- Sorties du dispositif

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2020, ou exercice du 01/01/2020.. au 31/12/2020..

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1 072	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	645	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	427	74 - Subventions d'exploitation²	42 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	512	FIPD	12 000
Locations	81	Ministère de la justice	6 000
Entretien et réparation	277		
Assurance	117	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	37	Conseil régional	12 000
62 - Autres services extérieurs	789	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	594	CD 94	12 000
Publicité, publication	0		
Déplacements, missions	156	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	39		
63 - Impôts et taxes	1 792		
Impôts et taxes sur rémunération	1 792		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	37 835	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	25 389	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	10 555	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	1 891	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	42 000	TOTAL DES PRODUITS	42 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0
La subvention sollicitée de.....12000€ , objet de la présente demande représente28,57% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC ET
DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
☎ : 01 49 56 60 73
pref-fipd@val-de-marne.gouv.fr

Annexe 2

**Fiche à remplir et à retourner, accompagnée des bilans, à la Préfecture du Val-de-Marne –
Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance**

Identification du porteur de projet	
Titre de l'action	
Objectifs	
Descriptif	
Public bénéficiaire	
Territoire concerné	
Durée de l'action	
<u>Indicateurs quantitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- nombre et profil des personnes ayant bénéficié de l'action : - durée moyenne de la prise en charge : - nombre de personnes sortant du dispositif (nombre de sorties positives ; nombre de situations d'échec) :
<u>Indicateurs qualitatifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- type de public bénéficiant de l'action : - type de dispositif mis en place : - rapport sur l'action développée précisant le type de sortie positive ; l'appréciation du porteur de projet sur l'évolution de la situation des bénéficiaires ; les difficultés et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de l'action ; les propositions pour l'année suivante en cas de reconduite de l'action

Annexe 3

Association : Tremplin 94 - SOS Femmes
Réf. de la subvention :
Projet : Dispositif de Téléprotection Grave Danger

Date :

CHARGES DU PROJET *					
Description	Budget Prévisionnel (cf Cerfa)	Dépenses exécutées au titre de l'action 1	Dépenses exécutées au titre de l'action 2	Total des dépenses exécutées à date (somme des actions)	% de réalisation
60 - Achats					#DIV/0 !
Prestations de services					#DIV/0 !
Achats matières et fournitures					#DIV/0 !
Autres fournitures					#DIV/0 !
61 - Services Extérieurs					#DIV/0 !
Locations					#DIV/0 !
Entretien et réparation					#DIV/0 !
Assurance					#DIV/0 !
Documentation					#DIV/0 !
62 - Autres Services Extérieurs					#DIV/0 !
Remunération Intermédiaires & honoraires					#DIV/0 !
Publicité, publication					#DIV/0 !
Déplacements, missions					#DIV/0 !
Services bancaires, autres					#DIV/0 !
63 - Impôts & Taxes					#DIV/0 !
Impôts et taxes s/rému					#DIV/0 !
Autres impôts et taxes					#DIV/0 !
64 - Charges de Personnel					#DIV/0 !
Rémunération des personnels					#DIV/0 !
Charges sociales					#DIV/0 !
Autres charges de personnel					#DIV/0 !
65 - Autres charges de Gestion Courantes					#DIV/0 !
66 - Charges financières					#DIV/0 !
67 - Charges exceptionnelles					#DIV/0 !
68 - Dotations					#DIV/0 !
Total des Charges					#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Description	Budget Prévisionnel (cf Cerfa)	Dépenses exécutées au titre de l'action 1	Dépenses exécutées au titre de l'action 2	Total des dépenses exécutées à date (somme des actions)	% de réalisation
86 - Emplois des contributions volontaires en nature					#DIV/0 !
860 - Secours en nature					#DIV/0 !
861 - Mise à disposition gratuite de biens & services					#DIV/0 !
862 - Prestations					#DIV/0 !
864 - Personnel bénévol					#DIV/0 !
TOTAL DEPENSES					#DIV/0 !

NB : Si le porteur de projet est financé au titre de plusieurs actions et que chacune fait l'objet d'un budget détaillé, il est demandé de renseigner les colonnes correspondantes (C, D ou ...) à chacune d'elle. Si le projet correspond à une seule action, ne renseigner que la première (colonne C)

*** Les données à indiquer sont celles qui concerne UNIQUEMENT le(s) projet(s)/action(s) financé(s) par le FIPD et non l'ensemble des charges et produits de la structure. De plus, pour les Charges, ce sont les sommes de chaque ligne qui sont à mentionner, et non toutes les dépenses en détail. Merci de ne pas modifier les cellules de calculs !**

RESSOURCES DU PROJET *			
Description	Budget Prévisionnel (cf Cerfa)	Ressources perçues à date	Analyse
70 - Ventes de produits finis			#DIV/0 !
74 - Subventions d'Exploitation			#DIV/0 !
SG-CIPDR			#DIV/0 !
Autres Etat			#DIV/0 !
Régions			#DIV/0 !
Départements			#DIV/0 !
Communes			#DIV/0 !
ASP			#DIV/0 !
Aides privées			#DIV/0 !
75 - Autres Produits de Gestion Courante			#DIV/0 !
756 - Cotisations			#DIV/0 !
758 - Dons manuels, Mécénat			#DIV/0 !
76 - Produits financiers			#DIV/0 !
77 - Produits exceptionnels			#DIV/0 !
79 - Transfert de Charges			#DIV/0 !
Ressources propres affectées au projet			
Apport en fonds propres			#DIV/0 !
Total des produits			#DIV/0 !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Description	Budget Prévisionnel (cf Cerfa)	Ressources perçues à date	Analyse
87 - Contributions volontaires en nature			#DIV/0 !
870 - Bénévolat			#DIV/0 !
811 - Prestations en nature			#DIV/0 !
875 - Dons en nature			#DIV/0 !
TOTAL RECETTES			#DIV/0 !

NB : Au moment de la complétude / signature de ce document, les produits et charges ne sont pas forcément équilibrés. Il peut y avoir un déficit ou un excédent de ressources par rapport aux charges décaissées.

Attestation du responsable	
Je soussigné NOM prénom qualité	
certifie sur l'honneur l'exactitude des données figurant sur le présent état.	
Fait à	le
signature	

ARRÊTÉ N° 2020/1622

portant habilitation de la société BERENICE pour établir le certificat de conformité requis avant l'ouverture au public d'un équipement commercial bénéficiant d'une AEC.

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite ;**

VU le code de commerce et notamment ses articles L 752-6, R 752-6-1 à R752-6-3 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020/474 du 17 février 2020 portant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, Secrétaire Générale de la préfecture du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L 752-23 du code de commerce ;

CONSIDÉRANT la demande d'habilitation présentée par la société BERENICE située 5 rue Chalgrin à Paris, pour établir le certificat de conformité requis avant l'ouverture au public d'un établissement commercial bénéficiant d'une autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Val-de-Marne ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société BERENICE située 5 rue Chalgrin - 75116 Paris est habilitée pour le département du Val-de-Marne pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L 752-23 du code de commerce.

ARTICLE 2 : le numéro d'habilitation est le 2020/94/CC/4.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R.752-44-2.

.../...

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-de-Marne ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 7 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et notifié au demandeur.

Créteil 8 juin 2020

**Signé pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale ,
Mireille LARREDE**



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2020/1633 du 9 juin 2020

**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau
portant sur le projet hydroélectrique du barrage de Port-à-l'Anglais
située sur la commune d'Alfortville**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.214-3, R.123-1 à R. 123-27 ;
- VU** le code de l'énergie et notamment son article L.311-1 ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019-3761 du 21 novembre 2019 portant délégation de signature à M.Bachir BAKHTI, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CH Port-à-l'anglais le 27 avril 2018 et complétée le 10 septembre 2018, en vue de la mise en place d'une micro-centrale hydroélectrique sur le barrage de Port-à-l'Anglais située sur la commune d'Alfortville ;
- VU** l'avis en date du 12 juin 2018 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- VU** la note d'information du 21 décembre 2018 relative à l'absence d'observation de la mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France sur le projet hydroélectrique du barrage de Port-à-l'Anglais ;
- VU** l'avis en date du 2 septembre 2019 de l'agence française pour la biodiversité ;
- VU** l'avis du 10 janvier 2020 de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (Service Police de l'eau - Cellule Police de l'eau spécialisée), déclarant le dossier recevable et demandant l'ouverture d'une enquête publique ;
- VU** la décision n° E20000014/77 du 6 mars 2020 de Madame la vice-présidente du Tribunal administratif de Melun portant désignation de Mme Aurélie INGRAND, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU l'étude d'impact ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Il sera procédé, sur le territoire des communes d'Alfortville et Vitry-sur-Seine, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société CH Port-à-l'anglais **sur le projet hydroélectrique du barrage de Port-à-l'Anglais située sur la commune d'Alfortville.**

Cette enquête se déroulera **du lundi 29 juin 2020 au mercredi 29 juillet 2020 inclus**, pendant 31 jours consécutifs, **dans les mairies d'Alfortville et Vitry-sur-Seine**

Le projet prévoit :

- 3 turbines Kaplan immergées à l'aval du barrage
- 3 prises d'eau ichto-compatibles
- une passe à poisson
- un canal de débit d'attrait
- un portique de manutention des turbines
- un local technique abritant les équipements électriques et hydrauliques

Ces activités relèvent de la réglementation au titre de la loi sur l'eau :

Rubrique	Intitulé de la rubrique
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens " , sur une surface de moins de 200 m.
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : Inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1

ARTICLE 2

Le pétitionnaire est la société CH Port-à-l'anglais, située au 74 rue lieutenant de Montcabrier-34536 BEZIERS

ARTICLE 3

Le siège de l'enquête publique est fixé à la préfecture du Val-de-Marne - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 3^e étage : 21-29 avenue du Général de Gaulle – 94 038 Créteil Cedex.

ARTICLE 4

Mme Aurélie INGRAND, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, dans les mairies suivantes aux dates et horaires précisés ci-après :

Alfortville :

- jeudi 9 juillet 2020 de 13h30 à 16h30

- mercredi 29 juillet 2020 de 13h30 à 16h30

Les permanences se tiendront dans la salle au rez-de-chaussée à côté de l'accueil, au Centre Technique Municipal situé 3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus ;

Vitry-sur-Seine :

- lundi 29 juin 2020 de 9h à 12h00

- mardi 21 juillet 2020 de 13h30 à 16h30

Les permanences se dérouleront à la mairie de Vitry-Sur-Seine au 2 avenue Youri Gagarine dans la salle 1 en rez-de-chaussée derrière l'accueil de l'hôtel de ville.

ARTICLE 5

Le public sera informé de la tenue de l'enquête par la publication d'un avis, publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Val-de-Marne.

Cet avis sera également mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

Cet avis sera publié dans les mêmes conditions de délai et de durée par voie d'affichages, et éventuellement par tout autre procédé, dans les mairies d'Alfortville et Vitry-sur-Seine, ainsi que sur les lieux ou au voisinage de la réalisation du projet. Les affiches devront être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 susvisé, visibles et lisibles de la voie publique.

L'accomplissement de ces formalités de publicité sera certifié, chacun en ce qui le concerne, par le Préfet du Val-de-Marne et par les maires d'Alfortville et Vitry-sur-Seine à l'issue de l'enquête.

ARTICLE 6

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- dans les mairies d' Alfortville et Vitry-sur-Seine aux jours et heures d'ouverture habituelle des services ;
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse: <http://centrale-hydroelectrique-alfortville.enquetepublique.net> ou *via* le site internet de la préfecture ;
- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne – siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, dans les mairies d' Alfortville et Vitry-sur-Seine aux jours et heures d'ouverture habituelle des services et au siège de l'enquête ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://centrale-hydroelectrique-alfortville.enquetepublique.net> ou *via* le site internet de la préfecture ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Mme Aurélie INGRAND, commissaire enquêteur ;
- ou par voie électronique : centrale-hydroelectrique-alfortville@enquetepublique.net

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

ARTICLE 7

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis sans délai à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, celui-ci rencontrera, dans la huitaine, la société Port-à-l'Anglais et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Préfet du Val-de-Marne, le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, de son rapport et de ses conclusions motivées, en précisant si celles-ci sont favorables ou défavorables.

Ce délai pourra être reporté sur demande motivée du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la vice-présidente du Tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 8

À compter de la date de clôture de l'enquête, le préfet du Val-de-Marne adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la société Port-à-l'Anglais et aux maires de mairies d'Alfortville et Vitry-sur-Seine, afin qu'ils soient tenus à la disposition du public, pendant un an.

Ces documents seront également mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne pour la même durée.

ARTICLE 9

L'indemnisation du commissaire enquêteur ainsi que les frais d'affichage et de publication sont à la charge de la société Port-à-l'Anglais.

ARTICLE 10

Les conseils municipaux des communes d'Alfortville et Vitry-sur-Seine, seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11

A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par la société Port-à-l'Anglais.

ARTICLE 12

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses, les maires d'Alfortville et Vitry-sur-Seine et Mme Aurélie INGRAND, commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne

Bachir BAKHTI



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2020/ 1634 du 9 juin 2020

**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre de la réglementation
sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
et portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée
par la société RATP en vue de convertir le parc de bus gasoil de THIAIS
au gaz naturel pour véhicules (GNV)**

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.181-1 et suivants, L.512-1, L.512-8, L.122-1, L.123-9 et R.181-12 et suivants, R.122-2 et R.122-3, R.181-35, R.181-38, D.181-15-1 et suivants ;

VU l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-3761 du 21 novembre 2019 portant délégation de signature à M.Bachir BAKHTI, sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

VU la décision n°F-011-18C-0082 du 20 novembre 2018 prise par l'autorité environnementale sollicitée pour avis, le 26 octobre 2018 par la RATP pour un examen au cas par cas dans le cadre de la phase de pré-cadrage en amont du dépôt de dossier, et dispensant le projet d'une évaluation environnementale ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par la RATP le 28 mars 2019 et complétée le 12 novembre 2019, en vue de convertir le centre bus gasoil de Thiais au gaz naturel (GNV) et relevant dans la nomenclature des ICPE de la rubrique soumise à autorisation : 1413-1-a [A] et des rubriques soumises à déclaration : 1435-2 [DC], 2910-A-2 [DC], 2930-1-b [DC] et 4310-2 [DC] ;

VU l'avis en date du 14 novembre 2017 du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) ;

VU l'avis en date du 29 avril 2019 de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) ;



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

VU l'avis en date du 15 mai 2019 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;

VU l'avis du 24 mai 2019 du Conseil départemental du Val-de-Marne – Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) ;

VU l'avis en date du 1^{er} juillet 2019 de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) ;

VU le rapport de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France (DRIEE-IDF) du 28 novembre 2019 déclarant le dossier recevable ;

VU la décision n° E20000005/77 du 16 janvier 2020 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Melun portant désignation de M. Jean-Pierre CHAULET, général de gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU l'étude d'incidence ;

CONSIDERANT que le dossier est suffisamment complet et régulier pour être soumis à enquête publique ;

CONSIDERANT que la durée de l'enquête peut-être réduite à quinze jours dès lors que le projet ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Il sera procédé, sur le territoire des communes de Thiais et Orly, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la RATP aux fins de convertir un parc de bus gazoil au gaz naturel (GNV) et nécessitant le réaménagement du centre bus, situé 12 rue du Bas Marin à Thiais.

Cette enquête se déroulera **du lundi 29 juin 2020 au jeudi 16 juillet 2020 inclus**, pendant 17 jours consécutifs, **dans les mairies de Thiais et d'Orly**.

Le projet prévoit :

➤ la création de nouvelles installations :

- 56 postes de charge lente de GNV ;

- 4 postes de charge rapide de GNV dont une sera shunté pour laisser une piste passante, notamment pour les pompiers ;



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

- 1 station de compression composée de 3 ou 4 compresseurs permettant d'alimenter les postes de charge lente et de réaliser le stockage de GNV en bouteilles ;
 - 1 stock tampon de GNV fixe constitué de bouteilles : 110 bouteilles de 80 L (stockage intermédiaire de gaz naturel comprimé (GNC) pour la charge rapide) pour un volume de 5 400L à 280 bar ;
- un réaménagement du plan de remisage et des zones de parking des véhicules légers

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation et de la déclaration :

Rubrique	Intitulé de la rubrique
1435-2	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules. Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : 2. Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³
1435-2	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771 : A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, la puissance thermique nominale de l'installation étant : 2. Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW
2930-1-b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur : b) La surface de l'atelier étant supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5 000 m ²
1413-1-a	Gaz naturel ou biogaz, sous pression (installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs, ou autres appareils, de véhicules ou engins de transport fonctionnant au gaz naturel ou biogaz et comportant des organes de sécurité) 1. Le débit total en sortie du système de compression étant : a) Supérieur ou égal à 2 000 m ³ /h
4310-2	Gaz inflammables catégorie 1 et 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant : 2. Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 10 t



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARTICLE 2

Le pétitionnaire est la société RATP, située au 12 rue du Bas Marin – 94 320 Thiais.

ARTICLE 3

Le siège de l'enquête publique est fixé à la préfecture du Val-de-Marne - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 3^e étage : 21-29 avenue du Général de Gaulle – 94 038 Créteil Cedex.

ARTICLE 4

Monsieur Jean-Pierre CHAULET, général de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, dans les mairies suivantes aux dates et horaires précisés ci-après :

A Thiais, 2 permanences seront assurées :

Mercredi 8 juillet 2020	9h00 à 11h45	Hôtel de Ville 1 rue Maurepas - Salle des mariages
Judi 16 juillet 2020	14h45 à 17h45	

A Orly, 1 permanence sera assurée :

Mercredi 8 juillet 2020	14h00 à 17h00	Centre administratif 7 avenue Adrien Raynall - Guichet unique
-------------------------	---------------	--

ARTICLE 5

Le public sera informé de la tenue de l'enquête par la publication d'un avis, publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Val-de-Marne.



PRÉFET DU VAL- DE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Cet avis sera également mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

Cet avis sera publié dans les mêmes conditions de délai et de durée par voie d'affichages, et éventuellement par tout autre procédé, dans les mairies de Thiais et d'Orly, ainsi que sur les lieux ou au voisinage de la réalisation du projet. Les affiches devront être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 susvisé, visibles et lisibles de la voie publique.

L'accomplissement de ces formalités de publicité sera certifié, chacun en ce qui le concerne, par le Préfet du Val-de-Marne et par les maires de Thiais et d'Orly à l'issue de l'enquête.

ARTICLE 6

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- dans les mairies de Thiais et d'Orly aux jours et heures d'ouverture habituelle des services ;
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse: <http://icpe-centre-bus-thiais.enquetepublique.net> ou *via* le site internet de la préfecture ;
- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne – siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, dans les mairies de Thiais et d'Orly aux jours et heures d'ouverture habituelle des services et au siège de l'enquête ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://icpe-centre-bus-thiais.enquetepublique.net> ou *via* le site internet de la préfecture ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur Jean-Pierre CHAULET, commissaire enquêteur ;
- ou par voie électronique : icpe-centre-bus-thiais@enquetepublique.net

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

ARTICLE 7

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis sans délai à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Dès réception des registres et des documents annexés, celui-ci rencontrera, dans la huitaine, la RATP et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Préfet du Val-de-Marne, le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, de son rapport et de ses conclusions motivées, en précisant si celles-ci sont favorables ou défavorables.

Ce délai pourra être reporté sur demande motivée du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 8

À compter de la date de clôture de l'enquête, le préfet du Val-de-Marne adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la RATP et aux maires de Thiais et d'Orly afin qu'ils soient tenus à la disposition du public, pendant un an.

Ces documents seront également mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne pour la même durée.

ARTICLE 9

L'indemnisation du commissaire enquêteur ainsi que les frais d'affichage et de publication sont à la charge de la RATP.

ARTICLE 10

Les conseils municipaux des communes de Thiais et d'Orly seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11

A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par la RATP.



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARTICLE 12

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses, les maires de Thiais et d'Orly et M. Jean-Pierre CHAULET, commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne

Bachir BAKHTI

ARRÊTÉ N° 2020/1654

portant habilitation de la société COGEM pour établir le certificat de conformité requis avant l'ouverture au public d'un équipement commercial bénéficiant d'une AEC.

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite ;**

VU le code de commerce et notamment ses articles L 752-6, R 752-6-1 à R752-6-3 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020/474 du 17 février 2020 portant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, Secrétaire Générale de la préfecture du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L 752-23 du code de commerce ;

CONSIDÉRANT la demande d'habilitation présentée par la société COGEM située 6D rue Hippolyte Mallet à Royat, pour établir le certificat de conformité requis avant l'ouverture au public d'un établissement commercial bénéficiant d'une autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Val-de-Marne ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société COGEM située 6D rue Hippolyte Mallet- 63130 Royat est habilitée pour le département du Val-de-Marne pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L 752-23 du code de commerce.

ARTICLE 2 : le numéro d'habilitation est le 2020/94/CC/5.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R.752-44-2.

.../...

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du Val-de-Marne ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 7 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et notifié au demandeur.

Créteil, 11 juin 2020

**Signé pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale ,
Mireille LARREDE**

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS
SECTION DES ÉLECTIONS

☎ : 01 49 56 62 14
☎ : 01 49 56 62 15

A R R Ê T É N° 2020 / 1637

**modifiant les commissions de propagande pour le second tour
des élections des conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 2020**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment les articles L. 51, L. 241, L. 242, R. 26 à R. 39 et R. 117-4 ;

Vu l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/1550 fixant les date et heure limites de dépôt de la propagande pour le second tour des élections des conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/306 du 31 janvier 2020 instituant les commissions de propagande pour les élections des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

Vu les désignations modificatives effectuées par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de propagande de l'arrondissement de Créteil, mentionnée au A de l'article 1^{er} de l'arrêté 2020/306 susvisé est modifiée comme suit :

Président titulaire pour les deux tours de scrutin :

M. Eric BIENKO VEL BIENEK , magistrat, président du Tribunal judiciaire suppléé en cas d'absence par Mme Hélène PERRET, magistrate.

Le reste sans changement.

.../...

La composition de la commission de propagande de l'arrondissement de l'Haÿ-les-Roses mentionnée au B de l'article 1^{er} de l'arrêté 2020/306 susvisé est modifiée comme suit :

Président titulaire pour les deux tours de scrutin :

Mme Carol BIZOUARN, magistrate, suppléée en cas d'absence par M. Ludovic FOSSEY, magistrat.

Le reste sans changement.

La composition de la commission de propagande de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne mentionnée au C de l'article 1^{er} de l'arrêté 2020/306 susvisé est modifiée comme suit :

Président titulaire pour les deux tours de scrutin :

Anne LACQUEMANT, magistrate, suppléée en cas d'absence par Mme Marie-Laure MABILLE magistrate.

Le reste sans changement.

Article 2 – Les dates et heures des réunions des trois commissions de propagande mentionnées au A, B et C de l'article 1^{er} de l'arrêté 2020/306 susvisé sont fixées pour le second tour de scrutin au vendredi 12 juin 2020, 9h30.

Article 3 – l'article 3 de l'arrêté 2020/306 susvisé est modifié comme suit :

« Les circulaires et bulletins de vote devront être déposés par le responsable de liste ou son représentant dans la commune considérée aux dates et horaires fixés par l'arrêté préfectoral n° 2020/1550 fixant les date et heure limites de dépôt de la propagande pour le second tour des élections des conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 2020.

Les commissions ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des circulaires qui ne sont pas conformes aux prescriptions des articles R. 27 et R. 29 et des bulletins de vote qui ne sont conformes aux prescriptions des articles R. 30 et R.117-4 du code électoral et des documents remis postérieurement aux dates et heures précitées. »

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et les président(e)s des commissions de propagande sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux Maires des communes et aux membres des commissions de propagande et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 9 juin 2020

**Pour le préfet et par délégation
La Secrétaire Générale**

Signé : Mireille LARREDE

94 Val-de-Marne

003 - Arcueil

03 Ensemble la ville de demain avec Christian Metairie

Conduite par : M. METAIRIE Christian

1 M. METAIRIE Christian	Oui
2 Mme PECCOLO Hélène	
3 M. SOT Ludovic	
4 Mme DELAHAIE Carine	
5 M. SEGUIN Christophe	
6 Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Oui
7 M. PELHUCHE Antoine	
8 Mme PASCAL-LERICQ Sophie	
9 M. VÉDIE Kévin	
10 Mme LEGOURD ROCHETEAU Maryvonne	
11 M. BURKOVIC Simon	
12 Mme ELOUNDOU Elisabeth	
13 M. LOSCHEIDER François	
14 Mme MANT Juliette	
15 M. CAMBIER Rudy	
16 Mme MOHAMED BOUTEBEN Lydia	
17 M. DOUCET François	
18 Mme KETFI Francine	
19 M. DOUBA--PARIS Benjamin	
20 Mme RAJCHMAN Anne	
21 M. GRILL Jacques	
22 Mme LABROUSSE Sophie	
23 M. CAILLAT-GRENIER Régis Guy	
24 Mme BOUSLAH Chaharazed	
25 M. DIABY Aboubacar	
26 Mme IKKACHE Léa	
27 M. MAUSSION Ludovic	
28 Mme DEALBERTO Marine	
29 M. LESAFRE Ulysse	
30 Mme COPOL Audrey	
31 M. VIAUD Guillaume	
32 Mme KONATÉ Hourya	
33 M. NADIRAS Olivier	
34 Mme SEBBAN Laura	
35 M. RIO Baptiste	
36 Mme DOLLIN Tatiana	
37 M. DE PALAMINY Antoine	

06 Unis pour un nouveau souffle : Arcueil notre ville avec Benoit Joseph

Conduite par : M. ONAMBÉLÉ Benoit Joseph

1 M. ONAMBÉLÉ Benoit Joseph	Oui
2 Mme LOSIAUX Élodie	
3 M. BAOUZ Karim	
4 Mme GALHIÉ-LOUISE Clotilde	
5 M. ROUABHI Kamel	
6 Mme GANNE-LEVY Sarah	
7 M. GODFERT Hugo	
8 Mme LATOUR Nathalie	Oui
9 M. CALVEZ Erwann	

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 10 Mme DA SILVA Guina
- 11 M. YONKEU Amigo
- 12 Mme MOSELLA Azhour
- 13 M. NOURI Yassine
- 14 Mme PELLEGRINO Cécile
- 15 M. ACHOURI Franck
- 16 Mme BENLEMQAWANSSA Ounsa Kaltoum
- 17 M. TOURTE Kevin
- 18 Mme DUMEZ Isabelle
- 19 M. LUTTRINGER Sébastien
- 20 Mme GODINHO Vanessa
- 21 M. CARDOVILLE Joël Constant
- 22 Mme CANAL Christine
- 23 M. SIDA Jean Charles
- 24 Mme FRAGA Paula De Fatima
- 25 M. MENANGA Thierry
- 26 Mme GONCALVES Audrey
- 27 M. JACQUIN Dominique
- 28 Mme SEMERJIAN Myriam
- 29 M. MAKOUF Karim
- 30 Mme DEMARE Betty
- 31 M. APPRUZZESE Cyrille François
- 32 Mme IAFRATE Sylvie
- 33 M. M'BODJ Hamady
- 34 Mme LE DÛ Célia
- 35 M. XIONG Yan
- 36 Mme DI GENNARO Christine
- 37 M. DUMINIL Pierre

004 - Boissy-Saint-Léger

04 BOISSY, C'EST NOUS

Conduite par : M. NGALIEMA Fabrice

- 1 M. NGALIEMA Fabrice
- 2 Mme CITERNE Ingrid
- 3 M. LARGER Christian
- 4 Mme ISEL Pascale
- 5 M. CANALE Flavien
- 6 Mme LEFEVRE Thérèse
- 7 M. SEMSER Bernard
- 8 Mme TRAORÉ Tieido
- 9 M. GUILLEMARD Roger
- 10 Mme LO PRESTI Anaïs
- 11 M. BAMBA Daouda
- 12 Mme SOUKOUNA Diadji
- 13 M. BOURCHADA Nazem
- 14 Mme DERMEL Hayatte
- 15 M. DESCARD Serge
- 16 Mme VILLENEUVE Vanessa
- 17 M. TOURÉ Ibrahima
- 18 Mme CERRUTI Yasmine
- 19 M. CRESPO VIEIRA Fernando (Nationalité : Portugaise)
- 20 Mme FOUENI Linda
- 21 M. SIVASUBRAMANIAM Nevasharan

Oui
Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 22 Mme BATHEAS MOLLOMB Raïssa
- 23 M. SIMOUH Oussama
- 24 Mme NGUYEN Diem Lan
- 25 M. HAUTOT Gérard
- 26 Mme BOUFTASS Hayat
- 27 M. AOUINI Bilel
- 28 Mme ROUILLON Élodie
- 29 M. LAUMONIER Aurélien
- 30 Mme MARTIGNONI Alissia
- 31 M. HAMCHAOUI Hady
- 32 Mme TURCHIANO Grazia (Nationalité : Italienne)
- 33 M. SIBY Mamoudou

07 BOISSY POUR TOUS Décidons ensemble
Conduite par : M. CHARBONNIER Régis

- 1 M. CHARBONNIER Régis
- 2 Mme NOURY Eveline
- 3 M. BARTHES Michel
- 4 Mme GASSMANN Claire
- 5 M. CHAVINIER Pierre
- 6 Mme BERNARDI Odile
- 7 M. VASSE Thierry
- 8 Mme PICHON Jacqueline
- 9 M. NICOLAS Fabrice
- 10 Mme CURIE Marie
- 11 M. MAUGAN Stéphane
- 12 Mme CHAUCHARD Claire
- 13 M. DJENGOU Jacques
- 14 Mme HAFYANE Touria
- 15 M. NORMAND Ludovic
- 16 Mme FERRY Muriel
- 17 M. AGHACHOUI Zouhir
- 18 Mme YAPO Marie Angèle
- 19 M. MORGENTHALER Eric
- 20 Mme BAUMONT Evelyne
- 21 M. CISSOKHO Adama
- 22 Mme NAIT AMARA Amelle
- 23 M. TUZLU Taylan
- 24 Mme KLAJNBAUM Martine
- 25 M. DIABIRA Bakary
- 26 Mme MOKADEM Sonia
- 27 M. COGNONATTO Pierre
- 28 Mme DOHE Irène
- 29 M. CHEVRIER Guillaume
- 30 Mme ZABEUR Rahma
- 31 M. CHEIK Mohamed
- 32 Mme LE SCOUARNEC Isabelle
- 33 M. VADIVELOU Deva
- 34 Mme MENARD Françoise
- 35 M. VERLANT André

Oui
Oui

08 RASSEMBLÉS ET ENGAGÉS POUR BOISSY
Conduite par : Mme THIBAUT Laure

- 1 Mme THIBAUT Laure

Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire
Oui

- 2 M. JENDOUBI Moncef
- 3 Mme DE SOUSA Claire
- 4 M. FOGEL Christophe
- 5 Mme FERREIRA-LINO Dervisa
- 6 M. JOURNET Sylvain
- 7 Mme HUBNER Mauricette
- 8 M. SUIR Stéphane
- 9 Mme HOLMIERE Emmanuelle
- 10 M. MOUTMIR Mourad
- 11 Mme HAMILCARO Suzie
- 12 M. GUYOMARD Pierre
- 13 Mme LE DANVIC Anne
- 14 M. HITTINGER Luc
- 15 Mme VIARD Christine
- 16 M. GODINHO Dany
- 17 Mme FISCHER Anne-Marie
- 18 M. RULLIER Ugo
- 19 Mme ER-RASFA Anissa
- 20 M. GUENNOUN Youcef
- 21 Mme GABORIT Myriam
- 22 M. VILLENEUVE Jean-Pierre
- 23 Mme FERREIRA-LINO Alicia
- 24 M. PHAN-THANH Francis
- 25 Mme SUIR Maria Candida
- 26 M. BENIGHIL Abdelmalek
- 27 Mme YAMB Rose
- 28 M. POUZIN Jean-Jacques
- 29 Mme REGULUS Lucie
- 30 M. THAI Serey
- 31 Mme LASRY-RATOULY Aude
- 32 M. MEJRI Bassem
- 33 Mme DABO Fanta
- 34 M. DORNACHER Francis
- 35 Mme DELAGE Danièle

015 - Bry-sur-Marne

01 ENSEMBLE POUR BRY

Conduite par : M. ASLANGUL Charles

- 1 M. ASLANGUL Charles
- 2 Mme CHEVILLARD Véronique
- 3 M. POIGNANT Bruno
- 4 Mme ROBY Sylvie
- 5 M. CAMBRESY Rodolphe
- 6 Mme MAZZOCCHI Béatrice
- 7 M. ARZANO Christophe
- 8 Mme DERAY Chrystel
- 9 M. LECLERC Pierre
- 10 Mme RODD Valérie
- 11 M. ZANINETTI Olivier
- 12 Mme PRADAL Virginie
- 13 M. PARFOND Julien
- 14 Mme DUGUAY Anne-Sophie
- 15 M. KHOURY Didier

Oui
Oui

- 16 Mme BOSCH Sandrine
- 17 M. TUIL Laurent
- 18 Mme BROCARD Nicole
- 19 M. SALAÛN Didier
- 20 Mme SAADI Rosa
- 21 M. TEILLET Stefano
- 22 Mme CARVALHO Sandra
- 23 M. GALLEGO Jean Antoine
- 24 Mme CASSE Armelle
- 25 M. RENAULT Etienne
- 26 Mme FOY Véronique
- 27 M. KUNGA Augustin
- 28 Mme VESVAL Annick
- 29 M. DERAY André
- 30 Mme GOHIER Cécile
- 31 M. BOULLENOIS Guy
- 32 Mme LEVAVASSEUR-ASLANGUL Claudine
- 33 M. BOUXIN Sylvain

02 VIVONS BRY

Conduite par : M. GODARD Serge

- 1 M. GODARD Serge
- 2 Mme BASTIEN-COTARD Karine
- 3 M. BRAYARD Thierry
- 4 Mme DUJARDIN Isabelle
- 5 M. ONGHENA Robin
- 6 Mme MARCOCCIA-WARIN Laure
- 7 M. PINEL Vincent
- 8 Mme LALANNE Sandrine
- 9 M. DRUET François
- 10 Mme BASTIEN Nathalie
- 11 M. BEHANZIN Patrick
- 12 Mme LANTRAIN Marilyne
- 13 M. MAINGE Pascal
- 14 Mme ASMANI Djedjiga
- 15 M. COLLINET Serge
- 16 Mme BEAUMONT Nelly
- 17 M. BARTHELEMY Michel
- 18 Mme BHATT Babli
- 19 M. DECARRIERE Thierry
- 20 Mme ASSY Christine
- 21 M. ALIOUI Franck
- 22 Mme DUJARDIN Géraldine
- 23 M. BARBIER Joël
- 24 Mme VICENTE Magalie
- 25 M. LE CAM Bertrand
- 26 Mme WANHAM Emeline
- 27 M. KOVALKIN Samuel
- 28 Mme ROUSSEL Monique
- 29 M. BOQUET Quentin
- 30 Mme GEHENIAUX Brigitte
- 31 M. KIKI Jespere
- 32 Mme LEUXE Camille
- 33 M. ALLOUCHE Serge

Oui
Oui

- 34 Mme BENNARI Latifa
35 M. LOUIS Guillaume

017 - Champigny-sur-Marne

01 CHAMPIGNY ALTERNANCE

Conduite par : M. JEANNE Laurent

- | | |
|--|-----|
| 1 M. JEANNE Laurent | Oui |
| 2 Mme THIROUX Aurore | Oui |
| 3 M. DUVAUDIER Michel | Oui |
| 4 Mme MUSSOTTE-GUEDJ Catherine | |
| 5 M. AKKOUCHE Saphir | |
| 6 Mme THEOPHILE Céline | |
| 7 M. BASTIN Wilfrid | |
| 8 Mme MORGADO Rosalia (Nationalité : Portugaise) | |
| 9 M. NGANDE Léon | |
| 10 Mme SAUSSEREAU Tatiana | |
| 11 M. PICOT Yohann | |
| 12 Mme ABCHICHE Sabrina | |
| 13 M. VIGUIE Yann | |
| 14 Mme ARRON Christine | |
| 15 M. LHOSTE Philippe | |
| 16 Mme AMAR Sophie | |
| 17 M. GAUDIERE Bernard | |
| 18 Mme CARPE Geneviève | |
| 19 M. LATRONCHE Patrice | |
| 20 Mme DUVERGER Raymonde | |
| 21 M. DUBUS Philippe | |
| 22 Mme BENHAMED Jacqueline | |
| 23 M. RIBEIRO Henrique | |
| 24 Mme NGANDE Emmanuelle | |
| 25 M. SLIMOVICI David | |
| 26 Mme BERTRAND Delphine | |
| 27 M. BARON Franck | |
| 28 Mme BENOLIEL Mylène | |
| 29 M. VEDRINE Lionel | |
| 30 Mme PARLOUAR Marie | |
| 31 M. BOULAY Philippe | |
| 32 Mme DEGAGER-PHALANCHERE Muriel | |
| 33 M. GOUPIL Grégory | |
| 34 Mme SAILLAND Evelyne | |
| 35 M. CHATAUD Alain | |
| 36 Mme DONATIEN Didière | |
| 37 M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS Jorge (Nationalité : Portugaise) | |
| 38 Mme DE OLIVEIRA Cristina (Nationalité : Portugaise) | |
| 39 M. PESSOA GRIJO Tony | |
| 40 Mme MARTRET Céline | |
| 41 M. KASSIM Youssouf | |
| 42 Mme DA SILVA CIPRIANO Maria (Nationalité : Portugaise) | |
| 43 M. FORHAN Jean-Claude | |
| 44 Mme OLIVAUX Josette | |
| 45 M. GILLES Alain | |
| 46 Mme JURDIC Marie-Hélène | |
| 47 M. RAYNAUD Bernard | |

- 48 Mme MARTIN Nicole
- 49 M. VIDALENC Patrice
- 50 Mme HALLART Brigitte
- 51 M. GAURAT Claude

04 ENSEMBLE POUR CHAMPIGNY, VILLE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conduite par : M. FAUTRE Christian

- 1 M. FAUTRE Christian Oui
- 2 Mme CAPORAL Chrysis
- 3 M. SY Mamadou
- 4 Mme ADOMO Caroline
- 5 M. LURIER Yvon
- 6 Mme ZELIOLI Valérie Oui
- 7 M. MAILLER Jean-Jacques
- 8 Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala
- 9 M. SOLARO Sylvain
- 10 Mme LE LAGADEC Jeannick
- 11 M. TITOV François
- 12 Mme KEITA-GASSAMA Fily
- 13 M. SUDRE Philippe
- 14 Mme GUILLAUME Pauline
- 15 M. LE BRECH Yann
- 16 Mme LOUVIERS Angèle
- 17 M. BAUHAIN Matthieu
- 18 Mme GARCIA Teresa
- 19 M. ZYLBERBERG Roger
- 20 Mme LAABAS Fouzia
- 21 M. GUET Karim
- 22 Mme WAYAK PAMBE Elisabeth Nadine
- 23 M. MALEM Carlos
- 24 Mme DUPRE Stéphanie
- 25 M. LAMBERT Gérard Oui
- 26 Mme SISSOKO Sirra
- 27 M. LAGACHE Jean-Marie
- 28 Mme CERAN Régine
- 29 M. BEN ABED Walid
- 30 Mme KARACA Sengul
- 31 M. SANKARE Adame
- 32 Mme LURIER Danielle
- 33 M. MACE Didier
- 34 Mme MICHINEAU Corine
- 35 M. GUEGUIN Sylvain
- 36 Mme RAHRAH Habiba
- 37 M. DOS SANTOS Thomas
- 38 Mme AKROUR Sophia
- 39 M. LANG Patrick
- 40 Mme DA FONSECA GOMES Gabriela
- 41 M. CUNEO Jean-Philippe
- 42 Mme TECHER Valérie
- 43 M. EHOUMAN Koffi
- 44 Mme POINTEREAU Sophie
- 45 M. FOSSI GAIN-YO Yves
- 46 Mme SIAT Geneviève
- 47 M. ZACKO-YABINGUI Fabien

- 48 Mme DE VALON Anne
49 M. MAZOUZI Akli

019 - Chennevières-sur-Marne

02 POUR UN AVENIR ENSEMBLE A CHENNEVIERES

Conduite par : Mme DIRRINGER Marie Christine

- | | |
|---------------------------------|-----|
| 1 Mme DIRRINGER Marie Christine | Oui |
| 2 M. RAPTI Jean | Oui |
| 3 Mme BORDUY Carine | |
| 4 M. DOUBLET Jean-Luc | |
| 5 Mme GRANDJEAN Laurence | |
| 6 M. PUPPO Emmanuel | |
| 7 Mme LOUAIL Orianne | |
| 8 M. BECKET MOUCKOLAS Yanhe | |
| 9 Mme YVROUX Annie | |
| 10 M. BOUVIER Jean-Claude | |
| 11 Mme MARIETTE Stessy | |
| 12 M. HEITZ Patrick | |
| 13 Mme VERRIER-OUAHMANE Aïcha | |
| 14 M. FOUCHARD Michel | |
| 15 Mme PARREIRA Peggy | |
| 16 M. BASTOS LEITE Nelson | |
| 17 Mme LOPES Ingrid | |
| 18 M. LOUAIL Damien | |
| 19 Mme LEGAL Isabelle | |
| 20 M. PENNETIER Laurent | |
| 21 Mme VIDAL Carole | |
| 22 M. LOUZON Samuel | |
| 23 Mme YETTA Brigitte | |
| 24 M. LE TOULLEC Yannick | |
| 25 Mme FOURNIER Pascale | |
| 26 M. BARGES Walter | |
| 27 Mme DENIZET Muriel | |
| 28 M. PATUREAU Stéphane | |
| 29 Mme HANAFY Aurélie | |
| 30 M. RUIZ Jean-Eric | |
| 31 Mme ARBANE Fatiha | |
| 32 M. LHERMITTE Quentin | |
| 33 Mme MIDY Marie-Pierre | |
| 34 M. CAMARA Ousmane | |
| 35 Mme FAUCON Audrey | |

04 ENSEMBLE POUR CHENNEVIERES PASSIONNEMENT

Conduite par : M. BARNAUD Jean-Pierre

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1 M. BARNAUD Jean-Pierre | Oui |
| 2 Mme LE MONNIER Sophie | Oui |
| 3 M. DRIESCH Jacques | |
| 4 Mme VIALATOUX Anne-Marie | |
| 5 M. DELLA MUSSIA Richard | |
| 6 Mme BOISNE-NOC Félicia | |
| 7 M. POUJOL Jean-Louis | |
| 8 Mme GLOVER Véronique | |
| 9 M. STHOREZ Didier | |

- 10 Mme GUERROUMI Samira
- 11 M. TREMOUREUX Didier
- 12 Mme COURTOIS Christine
- 13 M. CHÂTEL Brice
- 14 Mme PELLET-SCHIFFRINE Annie
- 15 M. MOKHTARI Hamza
- 16 Mme CORNU Christiane
- 17 M. ASSOUS Mickael
- 18 Mme LOSSO Teresa
- 19 M. LE TARNEC Jean-Jacques
- 20 Mme LERFEL Martine
- 21 M. BAUX Pierre-Alexandre
- 22 Mme TROUVILLE Françoise
- 23 M. FABRE Jean-François
- 24 Mme MICHEL Valérie
- 25 M. FASANARO Denis
- 26 Mme PAOLUCCI Nathalie
- 27 M. SIGNORET Christophe
- 28 Mme VERONIE Clotilde
- 29 M. MAILLET Michel
- 30 Mme AMIRAULT Céline
- 31 M. DUPUIS Eddy
- 32 Mme GUYARD Isabelle
- 33 M. HIDEG Frédéric
- 34 Mme BARBIER Eliane
- 35 M. HARDY Jean-Claude

022 - Choisy-le-Roi

04 ChoisyCvous

Conduite par : Mme LEMOINE Nathalie

- | | |
|---|-----|
| 1 Mme LEMOINE Nathalie | Oui |
| 2 M. BERCIER Jean-François | |
| 3 Mme BOWMAN Love | |
| 4 M. THENAISY Patrick | |
| 5 Mme FLEURY-BERCIER Corinne | |
| 6 M. VELLUET Lionel | Oui |
| 7 Mme SURACE Marina (Nationalité : Italienne) | |
| 8 M. ARIF Azedine | |
| 9 Mme TRAORE Bintou | |
| 10 M. PONS Yannig | |
| 11 Mme SALLAM Bénédicte | |
| 12 M. GRÉVET Jean-Frédéric | |
| 13 Mme THEBAULT Odile | |
| 14 M. CAUMARTIN Bernard | |
| 15 Mme SOUTY Elisabeth | |
| 16 M. MAHAFON Victor | |
| 17 Mme LIMEA Denise | |
| 18 M. FARE Christophe | |
| 19 Mme CABARRUS Hugette | |
| 20 M. IMARRAINE Younes | |
| 21 Mme TEBBAL Nadia | |
| 22 M. PICARD Claude | |
| 23 Mme BENAZZIZA Shirine | |

- 24 M. MOUTON Jean-Claude
- 25 Mme ALIES-MARTIAL Rose-Marie
- 26 M. GERVAIS Thierry
- 27 Mme GARCIA Caroline
- 28 M. COGET Alain
- 29 Mme CIAK Wanda
- 30 M. INIESTA Pablo
- 31 Mme MOUTON Marlene
- 32 M. BATON Sébastien
- 33 Mme KOZEBROCKI Annette
- 34 M. CHEA Sam Ath
- 35 Mme CAUMARTIN Claire
- 36 M. PINHO E SILVA Mario
- 37 Mme TRIPODI Sylvia
- 38 M. KHATTOU Ibrahim
- 39 Mme FABIANSKI Sandrine
- 40 M. CHEVALIER Fulbert
- 41 Mme RODRIGUES Suzana
- 42 M. BERTRAND Guy
- 43 Mme FOURNIER Frédérique

05 GAGNER ENSEMBLE

Conduite par : M. PANETTA Tonino

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. PANETTA Tonino | Oui |
| 2 Mme OSTERMEYER Sushma | Oui |
| 3 M. ID ELOUALI Ali | |
| 4 Mme GAULIER Danièle | |
| 5 M. COELHO Vasco | |
| 6 Mme BRULANT Marina | |
| 7 M. DRUART Frédéric | |
| 8 Mme HACHE Bénédicte | |
| 9 M. BOURVEN Julien | |
| 10 Mme FRANCISOT Amandine | |
| 11 M. CHALBI Yacin | |
| 12 Mme LAJILI Yamina | |
| 13 M. BANCE Stéphane | |
| 14 Mme FADLI Hafida | |
| 15 M. THIAM Moustapha | |
| 16 Mme FOURNIER Laura | |
| 17 M. CHIRRANE El Arbi | |
| 18 Mme LANTERNIER Lucie | |
| 19 M. HABI Hacène | |
| 20 Mme BEZACE Mathilde | |
| 21 M. SAYADI Walid | |
| 22 Mme LORES Monique | |
| 23 M. FONDENEIGE Matthias | |
| 24 Mme FONTAINE Sabrina | |
| 25 M. MARQUES Henrique | |
| 26 Mme SASU Hancès | |
| 27 M. GARROUT Karim | |
| 28 Mme DE CHANTÉRAC Isabelle | |
| 29 M. OMRANE Alain | |
| 30 Mme OZCAN Canan | |
| 31 M. BOLLE Kristian | |

- 32 Mme DIMNET Jocelyne
- 33 M. DESROCHES Damien
- 34 Mme MARTIN Mélisande
- 35 M. GUIBLIN François-Xavier
- 36 Mme COHEN Rachel
- 37 M. POU DY Franklin
- 38 Mme DOS REIS Sabrina
- 39 M. SOMSOUK Billy
- 40 Mme ALIROL Béatrice
- 41 M. CHASSAY Laurent
- 42 Mme BOUGUEROUA Hamida
- 43 M. ABBATANGELI Christophe
- 44 Mme ROUSSEAU Mireya
- 45 M. LOUBEAU Gérard

06 Choisy en commun

Conduite par : M. GUILLAUME Didier

- 1 M. GUILLAUME Didier Oui
- 2 Mme BENKAHLA Malika
- 3 M. AOUMMIS Hassan
- 4 Mme JUHEL Françoise
- 5 M. HUTIN Sébastien
- 6 Mme DESPRÈS Catherine Oui
- 7 M. ESSONE MENGUE Terence
- 8 Mme LUC Nadine
- 9 M. BALIAS Thierry
- 10 Mme FOURNIAUD Martine
- 11 M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien
- 12 Mme MAALOUL Ahlem
- 13 M. DUPUIS Pierre
- 14 Mme BELLIER Carole
- 15 M. JEANJACQUES Vianney
- 16 Mme GUINERY Annick
- 17 M. SIDIBÉ Noumouké
- 18 Mme KESSEIRI Dalila
- 19 M. MAHAMOUDOU Ali
- 20 Mme KRAMA Sarah
- 21 M. CISSOKO Bakary
- 22 Mme MORO Christiane
- 23 M. ANDRIANTAFIKA Joséphin
- 24 Mme GRASSET Chantal
- 25 M. AÏTERRAMI Brahim
- 26 Mme RENÉ Katiana
- 27 M. MICHEL Jean-Marc
- 28 Mme BOUZID Ilhem
- 29 M. GOUDJIL Rida
- 30 Mme DITOPÉ LINDOUMÉ Émilienne
- 31 M. HERVY Patrick
- 32 Mme SOUGMI Malika
- 33 M. KHALDI Yassine
- 34 Mme INDRIGO Patricia
- 35 M. SCOTTO D'ABUSCO Timothée
- 36 Mme VAISSIÈRE Catherine
- 37 M. AÏT IDIR Jamil

- 38 Mme NOUTCHA Dolorès
- 39 M. GHALMI Kamal
- 40 Mme FUSTER Marie Jeanne
- 41 M. SIKA Alexandre
- 42 Mme DACOURT Christelle
- 43 M. VIZZARI Annunziato

028 - Créteil

05 LA VIE, LA VILLE, LA PLANETE - CRETEIL, UN FUTUR JUSTE

Conduite par : M. CATHALA Laurent

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 M. CATHALA Laurent | Oui |
| 2 Mme BOULARD Maguy | |
| 3 M. PELISSOLO Antoine | |
| 4 Mme GARRIGOU-GAUCHERAND Martine | |
| 5 M. ELHARRAR Albert | |
| 6 Mme VALLIER Chantal | |
| 7 M. PLACE Olivier | |
| 8 Mme SIMON-DECK Sylvie | Oui |
| 9 M. DUKAN Alain | |
| 10 Mme ANGLES Anne | |
| 11 M. LE GUILLOU Jérôme | |
| 12 Mme HACHMI Frédérique | |
| 13 M. MAIZ Moncef | |
| 14 Mme SOL Josette | |
| 15 M. MBOUMBA Luc | |
| 16 Mme ADNANE Samira | |
| 17 M. HELIN Bruno | |
| 18 Mme MELIGNE Sylvie | |
| 19 M. BIEN Jean-Philippe | |
| 20 Mme MATTEI Marie | |
| 21 M. BRAUD Maurice | Oui |
| 22 Mme RUPAIRE Sylviane | |
| 23 M. URGIN Axel | |
| 24 Mme DIALLO Nelly | |
| 25 M. HALLAL Rachid | |
| 26 Mme MORVAN Isabelle | |
| 27 M. TOLEDANO Eric | |
| 28 Mme VORCHIN Magda | |
| 29 M. PESSAQUE Joël | |
| 30 Mme SALVIA Marie-Christine | |
| 31 M. SASPORTAS Michel | |
| 32 Mme DEPRESZ Patrice | |
| 33 M. DUFEU Jean-François | |
| 34 Mme TORGEMEN Pascale | |
| 35 M. HENRY Mehedi | |
| 36 Mme PERREAU Séverine | |
| 37 M. TAHRI Mohammed | |
| 38 Mme CAMARA Marie-Louise | |
| 39 M. WANNIN Michel | |
| 40 Mme ANAMBA-ONANA Pauline | |
| 41 M. ESOR Eric | |
| 42 Mme CHRISTON Murielle | |
| 43 M. MULUMBA Martin | |

- 44 Mme DIASSE Oumou
- 45 M. TEISSEDRE Michel
- 46 Mme HENON Dominique
- 47 M. PALMIER Joseph
- 48 Mme GILLET Christine
- 49 M. HERNANDEZ Franck
- 50 Mme DEFORTESECU Danielle
- 51 M. HENO Jean-Pierre
- 52 Mme BERRUET Anne
- 53 M. PORCHERON Jean-Jacques

10 CRETEIL VOTRE VILLE

Conduite par : M. HEBBRECHT Thierry

- | | |
|--|-----|
| 1 M. HEBBRECHT Thierry | Oui |
| 2 Mme RABA Sonia | Oui |
| 3 M. KERISIT Bruno | Oui |
| 4 Mme GARCIA Claudette-Renée | |
| 5 M. DING Emmanuel Yi | |
| 6 Mme LÔ Safia | |
| 7 M. BETOUCHE Abdelouahab | |
| 8 Mme DUPUIS Vanessa | |
| 9 M. MAILLOT Jean-Jacques | |
| 10 Mme MARCIANO Laurie | |
| 11 M. MATOUG Fayçal | |
| 12 Mme DURAND Dominique | |
| 13 M. PROTAT Jean-Pierre | |
| 14 Mme BARBIER Fabienne | |
| 15 M. SERRALTA Raymond | |
| 16 Mme NADAL Marie | |
| 17 M. SANTENS Jacques | |
| 18 Mme TAÏEB Nadia | |
| 19 M. MANEBARD Séverin | |
| 20 Mme ABDI Fazia | |
| 21 M. GOURLOT Gilbert | |
| 22 Mme PAJANIRADJANE Sandy | |
| 23 M. AUPETIT Alexis | |
| 24 Mme BOUJDAY Nadia | |
| 25 M. CONAN Guy | |
| 26 Mme MOVAGHAR Mitra | |
| 27 M. LAGNEAU Jean-Claude | |
| 28 Mme GOUEN Pauline | |
| 29 M. GOOJHA Ved Prakash | |
| 30 Mme BELLOIR Aline | |
| 31 M. KLETHI Christian | |
| 32 Mme CADILHAC Nadine | |
| 33 M. DE OLIVEIRA Armando (Nationalité : Portugaise) | |
| 34 Mme SARFATI Karin | |
| 35 M. TORDJMAN-SULTAN Yohann | |
| 36 Mme TISSET Jocelyne | |
| 37 M. MOUTAÏROU Idriss | |
| 38 Mme SCHAFFAUSER Hélène | |
| 39 M. ANKRI Alain | |
| 40 Mme BACRI Nadine | |
| 41 M. LE Quang Huê | |

- 42 Mme BEILSTEIN Noëlle
- 43 M. CANAKIAH Govinden
- 44 Mme ATTIA Patricia
- 45 M. ROBART Pierre
- 46 Mme VERZEELE Martine
- 47 M. BOUTEFENNOUCHET Abdelhafid
- 48 Mme DELETTRE Maryvonne
- 49 M. GHNASSIA Bernard
- 50 Mme COHEN NÉE SIMTOB Colette
- 51 M. PEPIN Bruno
- 52 Mme TOPOROFSKY Josy
- 53 M. SERVAIS Frédéric

034 - Fresnes

02 Union citoyenne pour faire revivre Fresnes

Conduite par : M. MADELIN Antoine

- 1 M. MADELIN Antoine
- 2 Mme CLAUDE Jessie
- 3 M. VAFIADÈS Philippe
- 4 Mme MILLION Aurélie
- 5 M. DOMPS Richard
- 6 Mme ETHÈVE Muriel
- 7 M. CARLIER Christophe
- 8 Mme ADDA Betty
- 9 M. AUBERT Christophe
- 10 Mme AARON Elodie
- 11 M. VINCI Nicolas
- 12 Mme FOURNIER Eveline
- 13 M. AUDEBRAND Ludovic
- 14 Mme DULIC Christelle
- 15 M. PLAZANNET Jean-Paul
- 16 Mme BEY Olivia
- 17 M. VAN MEGGELEN Vincent
- 18 Mme COSNIER Nathalie
- 19 M. COFFE Jean-Charles
- 20 Mme SENET-BRUNE Marie-Odile
- 21 M. RYCHTER Didier
- 22 Mme BERNARD Françoise
- 23 M. BOUHLOU Khalid
- 24 Mme GATELLIER Célia
- 25 M. CHERGUI Fateh
- 26 Mme TISSERANT Sophie
- 27 M. CLÉMENT Michaël
- 28 Mme VICHIDVONGSA Busarakam
- 29 M. TANNE Kevin
- 30 Mme OUARI Dalila
- 31 M. DUTHOIT Vianney
- 32 Mme SAINT PIERRE Isabelle
- 33 M. DE RYCK Xavier
- 34 Mme LEMOINE Brigitte
- 35 M. DAUPLAIS Thierry

Oui
Oui

03 Fresnes plus juste plus proche plus verte

Conduite par : Mme CHAVANON Marie

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 1 Mme CHAVANON Marie
- 2 M. METIR Kaddour
- 3 Mme LECLERC-BRUANT Marie
- 4 M. AUBRY Josselin
- 5 Mme SADANE Rachida
- 6 M. BESNIER Frédéric
- 7 Mme YOUKANA Laura
- 8 M. OBERHAUSER Régis
- 9 Mme VALA Cécilia
- 10 M. GUILLOTIN Olivier
- 11 Mme SOLVIGNON Elsa
- 12 M. DRAME Mamadou
- 13 Mme VELA-RODRIGUEZ Véronique
- 14 M. CARISTAN Christian
- 15 Mme GAUTIER TIRONNEAU Brigitte
- 16 M. LEGOËDEC Benoît
- 17 Mme DUTRONC Isabelle
- 18 M. PIROLI Yann
- 19 Mme PERTHUIS Annette
- 20 M. LECOMTE Philippe
- 21 Mme LEGROS Emilie
- 22 M. PALLIER Philippe
- 23 Mme LEFEBVRE Claire
- 24 M. BAILLERGEAU Julien
- 25 Mme FRACHON Paule
- 26 M. SOUILLAC Michel
- 27 Mme LEYSSENNE Estelle
- 28 M. LAMART Stéphane
- 29 Mme GRECO Johana
- 30 M. COMELLI Olivier
- 31 Mme MICALLEF-LACAS Ariane
- 32 M. BIERRA Dominique
- 33 Mme ZRIG Maroia
- 34 M. PERRIGAULT Alain
- 35 Mme BRIFFAUT Elisabeth

Oui

Oui

04 OSONS ENSEMBLE UNE HISTOIRE NOUVELLE POUR FRESNES

Conduite par : M. UM Jean Jacques

- 1 M. UM Jean Jacques
- 2 Mme GINÉ Marie
- 3 M. GALLON Cyril
- 4 Mme DESBUARDS Camille
- 5 M. BACHELIER Pierre
- 6 Mme ALLEGUE Leïla
- 7 M. LUNDA Christian
- 8 Mme BONNEVILLE Sylvie
- 9 M. MARQUES NATARIO Christophe
- 10 Mme BOUM III Adeline
- 11 M. HÉRAUD Philippe
- 12 Mme SYLLA Hawa
- 13 M. HORNSPERGER Laurent
- 14 Mme DURANDAL Diane
- 15 M. GONZIL Luc
- 16 Mme WIART Nathalie

Oui

Oui

- 17 M. BENTEFRIT Bilal
- 18 Mme MATAS Nathalie
- 19 M. PETIT Pascal
- 20 Mme LEFEVRE Jessyca
- 21 M. CAVALIER Christophe
- 22 Mme DAVOULT Adeline
- 23 M. NACEUR Zakaria
- 24 Mme GOMES DE SOUSA Anabela
- 25 M. COHEN Benjamin
- 26 Mme MIRETTI Laurence
- 27 M. ALI Djarid
- 28 Mme PLEGNON Bléza
- 29 M. BOMBÉZY Pierre
- 30 Mme ROUSSEAU Alice
- 31 M. OUHNA Hicham
- 32 Mme BARRÉ Rebecca
- 33 M. DEMBÉLÉ Aboubacar
- 34 Mme DECKER Sylvie
- 35 M. CHARTON Joseph
- 36 Mme KANE Aïssata
- 37 M. DOUSSE Jean-Luc

037 - Gentilly

01 POUR LE SOCIAL ET L'ÉCOLOGIE, ENSEMBLE ET ENGAGÉ.ES POUR GENTILLY

Conduite par : Mme TORDJMAN Patricia

- | | |
|---|-----|
| 1 Mme TORDJMAN Patricia | Oui |
| 2 M. BOMBLED Franck | Oui |
| 3 Mme JAY Marie | |
| 4 M. GUITOUNI Riad | |
| 5 Mme HERRATI Nadine | |
| 6 M. AGGOUNE Fatah | |
| 7 Mme ALITA Olga | |
| 8 M. PELLETIER Antoine | |
| 9 Mme VILATA Isabelle | |
| 10 M. ALLAIS David | |
| 11 Mme LABADO Marie | |
| 12 M. DAUDET Patrick | |
| 13 Mme GRUOSSO Elisabeth | |
| 14 M. LAPLAGNE Romain | |
| 15 Mme HUSSON-LESPINASSE Elisabeth | |
| 16 M. LE ROUX Sébastien | |
| 17 Mme POP Georgiana (Nationalité : Roumaine) | |
| 18 M. MASO Stéphane | |
| 19 Mme JOUBERT Soazig | |
| 20 M. NKAMA Ambroise | |
| 21 Mme CARTEAU Françoise | |
| 22 M. MOKHBI Patrick | |
| 23 Mme GROUX Nadia | |
| 24 M. BENAOUADI Samir | |
| 25 Mme SAUSSURE-YOUNG Martine | |
| 26 M. SEHIL Slim | |
| 27 Mme PARADIS Myriam | |
| 28 M. DELOFFRE Pierre | |

- 29 Mme CHAURNET Mercédès
- 30 M. VANNIER David
- 31 Mme SEMBLANO Cristina (Nationalité : Portugaise)
- 32 M. MICHON Hermano
- 33 Mme GOMIS Anastasia
- 34 M. PATTE Franck
- 35 Mme BERGUIG Véronique

03 BIEN COMMUN POUR GENTILLY

Conduite par : M. CRESPIEN Benoît

- 1 M. CRESPIEN Benoît Oui
- 2 Mme SCHAFER Florence Oui
- 3 M. GUEYE Abdoulaye
- 4 Mme MAZIÈRES Marion
- 5 M. GIRY Bernard
- 6 Mme TAIEB-BARUCHELLO Myriam
- 7 M. CHÂTAIGNER Gérard
- 8 Mme ALGLAVE Blandine
- 9 M. EL MOKHTARI Mohamed
- 10 Mme HAMOUDI Fatma
- 11 M. MURTE Eddy
- 12 Mme VILELA DA SILVA Suse
- 13 M. POURCHER Guillaume
- 14 Mme LACROIX-STRAPPE Françoise
- 15 M. FOURNIER Stéphane
- 16 Mme CRISTEL Jessica
- 17 M. BRUCHIER Charles-Henri
- 18 Mme ZIAKOVIC Marie-Cécile
- 19 M. MARITAZ Christophe
- 20 Mme DIOP-VIGNON Adélaïde
- 21 M. LOUANGPRASEUTH Pinith
- 22 Mme CARETTE Delphine
- 23 M. NEVEU Jean-Luc
- 24 Mme MARTINEZ Valérie
- 25 M. DESSALLES Jean-Paul
- 26 Mme IGOUT Doris
- 27 M. LY Amidou
- 28 Mme SY Hawa
- 29 M. CRESPIEN Xavier
- 30 Mme HARDOUIN Maryline
- 31 M. JEAN PAUL Jean
- 32 Mme JACINTHE Janita
- 33 M. BERNARDIN Gio

05 DEMAIN GENTILLY

Conduite par : M. EL ARCHE Farid

- 1 M. EL ARCHE Farid Oui
- 2 Mme SANCHEZ Julia Oui
- 3 M. THIAM Diakaryaou
- 4 Mme VÉRIN Angélique
- 5 M. LEFEUVRE Jean-Baptiste
- 6 Mme MELIANE Loubna
- 7 M. CAILLIEZ Bruno
- 8 Mme MADELINE Fanny

- 9 M. ANDELE Comis
- 10 Mme GAUTHIER Mathilde
- 11 M. SAMET Mehdi
- 12 Mme RIEAU--ARTUR Léa
- 13 M. RÉMONÈS Dominique
- 14 Mme PRIEUR Julie
- 15 M. ZWANG Sébastien
- 16 Mme VALLADAS Alexandra
- 17 M. MESSKIN Rachid
- 18 Mme EL KOUCH Chadia
- 19 M. HERNANDEZ Williams
- 20 Mme FOFANA Bintou
- 21 M. MARQUES Philippe
- 22 Mme KANKIZIL Leyla
- 23 M. ABOU GENDI Mohamed
- 24 Mme DELEFOSSE Camille
- 25 M. LÉORAT Jacques
- 26 Mme JAUSSAUD Chloé
- 27 M. ALIANE Franck
- 28 Mme BERAL Emilie
- 29 M. BEHILLIL Mawën
- 30 Mme DENAT Marielle
- 31 M. BARBIER Yannick
- 32 Mme POITEVIN Marie-Christine
- 33 M. VIATTE Augustin
- 34 Mme GOS Virginie
- 35 M. CAILLETTE Sylvain

041 - Ivry-sur-Seine

03 IVRY AUTREMENT

Conduite par : M. BOUILLAUD Sébastien

- 1 M. BOUILLAUD Sébastien
- 2 Mme LE FRANC Annie
- 3 M. AUBRY Valentin
- 4 Mme OUABBAS Yamina
- 5 M. FOURDRIGNIER David
- 6 Mme ANDRIA Marie
- 7 M. AUDEBRAND Laurent
- 8 Mme JEAN Emilie
- 9 M. PESLEUX Gilles
- 10 Mme GANDIN Emmanuelle
- 11 M. LEROY Nicolas
- 12 Mme GREIL Marie-Pierre
- 13 M. BOUVIER Claude
- 14 Mme FLAQUIERE Hélène
- 15 M. FORICHON Jean
- 16 Mme NIBAUDEAU Reine-Noëlle
- 17 M. CAFOLLA Kévin
- 18 Mme MPOVA META Babeth
- 19 M. STAROSCIAK François
- 20 Mme ALLEGRO Fernande
- 21 M. SIMON Jacques
- 22 Mme TOURNOIS Clémence

Oui
Oui

- 23 M. MADJIDI Kamel
- 24 Mme GUERILUS Amanta
- 25 M. GILLES Julien
- 26 Mme MOTAI DE NARBONNE Clarisse
- 27 M. POUPON Jean-Marc
- 28 Mme DAURIAC Josiane
- 29 M. KAN François
- 30 Mme LAFONTAINE Marie-Christine
- 31 M. LIM Charles
- 32 Mme ROULET Hélène
- 33 M. OUAKNINE Armand
- 34 Mme DALENÇON Jennyfer
- 35 M. AMZAL Lounis
- 36 Mme DEMOULIN Colette
- 37 M. VINCENT Aurélien
- 38 Mme BLANCARD Anne-Marie
- 39 M. MERHET Bernard
- 40 Mme GUILLEMOT Nicole
- 41 M. ANDREZE-LOUISON Blaise
- 42 Mme CASTEL Florence
- 43 M. BEYNEIX Laurent
- 44 Mme DUFRENOIS Catherine
- 45 M. BRIOLAND Arnaud
- 46 Mme ROUSSIER Marie
- 47 M. MONTAGNE Jérôme
- 48 Mme NICOD Anne-Marie
- 49 M. CASTELNAU Bruno
- 50 Mme SCHROEDER Rose-Marie
- 51 M. CAZEAUX Joanès

04 IVRY C'EST VOUS

Conduite par : Mme KAAOUT Rachida

- 1 Mme KAAOUT Rachida Oui
- 2 M. HARDOUIN Philippe
- 3 Mme BOULKROUN Sheerazed
- 4 M. LECLERCQ Régis
- 5 Mme NAAS Saïda
- 6 M. MELIANI Hamma
- 7 Mme DIENG Mariama
- 8 M. NOWICKI Arthur
- 9 Mme LEFEVRE Julie
- 10 M. PORTIER Damien Oui
- 11 Mme OTINA Sandrine
- 12 M. RAMIRO Anthony
- 13 Mme FRIGARA Catherine
- 14 M. PICARD Rémy
- 15 Mme BAH Audrey
- 16 M. BOUHADIBA Chafik
- 17 Mme BENGUEDDACH Souade
- 18 M. GERVAIS Arnaud
- 19 Mme TOUNKARA Halimatou
- 20 M. HOUSSAIN Azad
- 21 Mme AESCHLIMANN Anja Orvokki
- 22 M. OUAZARF Karim

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 23 Mme KONÉ Mariam
- 24 M. BAH Jonathan
- 25 Mme NGUYEN Bich Xuan
- 26 M. MARCET Hervé
- 27 Mme CONDÉ Mama
- 28 M. NAAS Ahmed
- 29 Mme CHICHA Miliana
- 30 M. MEGNANOU Salomon
- 31 Mme OUESLATI Nadia
- 32 M. FOURNIER MOREL Amaury
- 33 Mme LACOCHE Sarah
- 34 M. PHOJO Cédric
- 35 Mme ISSIMDAR Noormi
- 36 M. GOMES Patrick
- 37 Mme DIOP Naba
- 38 M. TAHHAN Bassam
- 39 Mme RAMBOUT Aurélie
- 40 M. BLANC Gilles
- 41 Mme LO FALL Ndeye
- 42 M. EL KADDOURI Mustafa
- 43 Mme MARWANE Amal
- 44 M. KHEYAR Sofiane
- 45 Mme VOLBERG Nathalie
- 46 M. MARTIN Lionel
- 47 Mme BROU Mireille
- 48 M. TOURÉ Aboubecrine
- 49 Mme REGARD Vanessa Sophie

05 ENSEMBLE POUR IVRY

Conduite par : M. BOUYSSOU Philippe

- 1 M. BOUYSSOU Philippe Oui
- 2 Mme LERUCH Nathalie
- 3 M. RHOUMA Atef
- 4 Mme PIERON Marie
- 5 M. BUCH Alain
- 6 Mme DIARRA Kessa
- 7 M. PECQUEUX Clément
- 8 Mme SEBAIHI Sabrina
- 9 M. MARCHAND Romain
- 10 Mme BERNARD Méhadée Oui
- 11 M. BADI Walid
- 12 Mme HALLAF-ISAMBERT Nawel
- 13 M. MOKRANI Mehdi
- 14 Mme LALANDE Rachel
- 15 M. DANSOKO Ousman
- 16 Mme GILIS Danièle
- 17 M. MALHEIRO Philippe
- 18 Mme CHOUAF Mounia
- 19 M. GUESMI Ouissem
- 20 Mme BLONDET Claire
- 21 M. SEBKHI Bahri
- 22 Mme MISSLIN Sarah
- 23 M. BERTOUT-OURABAH Ghaïs
- 24 Mme OUDART Fabienne

- 25 M. MRAIDI Mehrez
- 26 Mme DELAFOY Stéphanie
- 27 M. SPIRO Guillaume
- 28 Mme DORRA Maryse
- 29 M. GASSAMA Boukary
- 30 Mme FREIH BENGABOU Kheira
- 31 M. QUINET Bertrand
- 32 Mme MEDDAS Ratiba
- 33 M. PRIEUR Bernard
- 34 Mme BOUFALA Estelle
- 35 M. KHALED Nourdine
- 36 Mme KIROUANE Ouarda
- 37 M. FAVIER Jean-Pierre
- 38 Mme MÉDEVILLE Audrey
- 39 M. BAMBA Moulaye
- 40 Mme MACALOU Coumba
- 41 M. MASTOURI Karim
- 42 Mme RAËR Lydie
- 43 M. KETTOU Akli
- 44 Mme PETER Séverine
- 45 M. THOMAS Louis-Paul
- 46 Mme SELLEMBAYE Chloé
- 47 M. MAMET Jean-Claude
- 48 Mme MANGIN Claude
- 49 M. LEVRIEN Laurent
- 50 Mme ZARHARI Samira
- 51 M. RIEDACKER Arthur

042 - Joinville-le-Pont

01 JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont Conduite par : M. RENUCCI Tony

- | | |
|--------------------------|-----|
| 1 M. RENUCCI Tony | Oui |
| 2 Mme KLEIN Emilie | Oui |
| 3 M. KLEIN Frederic | |
| 4 Mme GRILLET Caroline | |
| 5 M. GORGEAUD Maxence | |
| 6 Mme MERCIER Sylvie | |
| 7 M. CLAIR Jean François | |
| 8 Mme PEREZ Carmen | |
| 9 M. CHAZALNOEL Mathias | |
| 10 Mme PRIOLET Florence | |
| 11 M. JERIDI Hasni | |
| 12 Mme COURTINAT Elodie | |
| 13 M. DE CAZENOVE Pascal | |
| 14 Mme DERUMEZ Isabelle | |
| 15 M. ROGOSIC Gabriel | |
| 16 Mme BUCLIN Anne | |
| 17 M. HUBERT Adrien | |
| 18 Mme THETIOT Catherine | |
| 19 M. DIRAT Benoit | |
| 20 Mme MENDY Charlotte | |
| 21 M. THIRIAT Romain | |
| 22 Mme POMMERET Kaelig | |

- 23 M. PIERRE-MICHEL Yann
- 24 Mme RENAC Marie-Josée
- 25 M. KURZER Olivier
- 26 Mme VALLETTA Ilana
- 27 M. HONNET Theophile
- 28 Mme BOUCHER Aurelie
- 29 M. LE PIOUFLE Olivier
- 30 Mme CHAVAL Caroline
- 31 M. DURAND Christophe
- 32 Mme BARAMBLE Marie-Josée
- 33 M. GUIHEUX Théophile

02 JOINVILLE AVEC VOUS

Conduite par : M. DOSNE Olivier

- 1 M. DOSNE Olivier Oui
- 2 Mme DURAND Chantal
- 3 M. SELLAM Francis
- 4 Mme TOLLARD Virginie Oui
- 5 M. GRESSIER Jean-Jacques
- 6 Mme ALLAIN Chantal
- 7 M. DESTOUCHES Michel
- 8 Mme REUSCHLEIN Liliane
- 9 M. BAHMAD Brahim
- 10 Mme DECOTIGNIE Hélène
- 11 M. OUANOUNOU Maxime
- 12 Mme FORTIN Christelle
- 13 M. SILVESTRE Stéphan
- 14 Mme DOS SANTOS Séverine
- 15 M. LEVANNIER Guillaume
- 16 Mme VILLETELLE Murielle
- 17 M. KARAM Julien
- 18 Mme MANACH Laura
- 19 M. TAGNON Jérôme
- 20 Mme HAHN Carine
- 21 M. OTTAVI Laurent
- 22 Mme FIORENTINO Corinne
- 23 M. GOMES Frédéric
- 24 Mme BRANCO Stéphanie
- 25 M. AYOUB Jean-Pierre
- 26 Mme NICOLAS-DARROU Béatrice
- 27 M. LAVIGNE Olivier
- 28 Mme MAROLLEAU Anne
- 29 M. BERNARDI Stéphane
- 30 Mme GAILLARD Sophie
- 31 M. CORJON Olivier
- 32 Mme TRAORE Kourrea
- 33 M. BLOIS François
- 34 Mme IGUAL-JACQUET Caroline
- 35 M. KADDANI Boutaieb

03 Un nouvel horizon avec les joinvillais

Conduite par : M. DECOUT-PAOLINI Rémi

- 1 M. DECOUT-PAOLINI Rémi Oui
- 2 Mme DANESI Hélène Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 3 M. PLATON Philippe
- 4 Mme PARIS-PESCAROU Sandrine
- 5 M. OUDJEBOUR Areski
- 6 Mme DOLOGUELLE Luisa
- 7 M. AUBRY Olivier
- 8 Mme CAMARA Samia
- 9 M. LAVAL Michel
- 10 Mme RUIZ Caroline
- 11 M. MARCHADIER Pierre
- 12 Mme GIANNONE Sylvia
- 13 M. BRAKHA Gary
- 14 Mme MEUNIER Catherine
- 15 M. DUVERT Bernard
- 16 Mme ASCENSAO Clara (Nationalité : Portugaise)
- 17 M. BAROU Bruno
- 18 Mme BORDONNÉ Anne
- 19 M. PAILLÉ François
- 20 Mme PACITTI Sandra
- 21 M. MION François
- 22 Mme LÉRAULT Isabelle
- 23 M. FREYBURGER Daniel
- 24 Mme ROLLAND Sophie
- 25 M. COLRAT Gilles
- 26 Mme DANQUIN Magalie
- 27 M. GLACHANT Jérôme
- 28 Mme CLÉMENT Corinne
- 29 M. WILLOT Benoit
- 30 Mme MAIZENER Jennie
- 31 M. SILVA Georges
- 32 Mme HARRADA Hafida
- 33 M. MESTRE Alain
- 34 Mme CONA Isabelle
- 35 M. PLATET Jean-Marie

043 - Le Kremlin-Bicêtre

03 ENSEMBLE CHANGEONS LE KB

Conduite par : M. ZINCIROGLU Lionel

- 1 M. ZINCIROGLU Lionel Oui
- 2 Mme COUTO Laurence
- 3 M. DELANNOY Enguerrand
- 4 Mme CHIBOUB Nadia
- 5 M. RUGGIERI Jean-Pierre
- 6 Mme EL KRETE Latifa
- 7 M. GUESSINE Hamza
- 8 Mme DRANÉ Sandra
- 9 M. LEMÉTAIS Alexis
- 10 Mme BENSALÉM Samia
- 11 M. THÉPAUT Cédric
- 12 Mme RENARD Aurélie Oui
- 13 M. TOUATI Mourad
- 14 Mme BER Douce
- 15 M. MASSON Vincent
- 16 Mme MORGANT Léa

- 17 M. GUILLON Patrice
- 18 Mme BONNARDEL Caroline
- 19 M. ANDREASSIAN Édouard
- 20 Mme MARRACHÉ Dominique
- 21 M. ISSILAME Yasser
- 22 Mme BACON Marie-Laurence
- 23 M. ZARKA Gilles
- 24 Mme LABORIE Odile
- 25 M. MADOU Constant
- 26 Mme RAJAOARINELINA Lova
- 27 M. ADVOCAT Christian
- 28 Mme MARTY Caroline
- 29 M. PARQUE-BATARD Clément
- 30 Mme KHABBAZ Colette
- 31 M. MANDARD Lionel
- 32 Mme CHAILLEUX Nadège
- 33 M. MAIGNÉ Gérard
- 34 Mme ESQUERRÉ Nathalie
- 35 M. AUBAGUE Bernard
- 36 Mme HIGUIER Yvette
- 37 M. BESSOUAT Xavier

**05 LE KREMLIN-BICETRE EN COMMUN. LISTE D'UNION CITOYENNE ET DE RASSEMBLEMENT
SOUTENUE PAR MRC, GRS, PS, GE, PP, LRDG, TC, G.s, PCF, AK**

Conduite par : M. LAURENT Jean-Luc

- | | |
|-------------------------------|-----|
| 1 M. LAURENT Jean-Luc | Oui |
| 2 Mme DEFRANCE Julie | |
| 3 M. TRAORÉ Ibrahima | |
| 4 Mme FOURCADE Catherine | |
| 5 M. BOUIFRAÏNE Kamel | |
| 6 Mme AZZOUG Anissa | |
| 7 M. DELAGE Jean-François | |
| 8 Mme ETIENNE Geneviève | |
| 9 M. GIBLIN Jérôme | |
| 10 Mme BADOC Elsa | |
| 11 M. HEMERY Jonathan | |
| 12 Mme MUSEUX Christine | Oui |
| 13 M. EDET Jean-Philippe | |
| 14 Mme BOCABEILLE Corinne | |
| 15 M. TAPA Vry Narcisse | |
| 16 Mme GESTIN Véronique | |
| 17 M. KHIAR Toufik | |
| 18 Mme THIAM Fatoumata | |
| 19 M. RAYMOND Frédéric | |
| 20 Mme BASSEZ Ghislaine | |
| 21 M. HASSIN Jacques | |
| 22 Mme BRICOUT Brigitte | |
| 23 M. CHIAKH Sidi | |
| 24 Mme COURDY Corinne | |
| 25 M. ROUSSEAU Vincent | |
| 26 Mme PARIS Annie | |
| 27 M. AOUDAY Patrick | |
| 28 Mme TUFFERY Josette | |
| 29 M. BOGANDA-STENFORT Damien | |

- 30 Mme SARTORI Enrica
- 31 M. ATHENOT Éric
- 32 Mme BONNADIER-SAMSON Samantha
- 33 M. BELKHERASSANE Mohamed
- 34 Mme LE BOUCH Maryvonne
- 35 M. HAMON Jacques
- 36 Mme MATHONNAT Paule
- 37 M. ROSA Antoine

08 LE KREMLIN-BICETRE EN ACTION

Conduite par : M. NICOLLE Jean-Marc

- 1 M. NICOLLE Jean-Marc Oui
- 2 Mme HARTMANN Maeva
- 3 M. MEGHERBI Fouad
- 4 Mme SOUGMI Zohra Oui
- 5 M. BANBUCK Jean-François
- 6 Mme MANAUT Laëtitia
- 7 M. BELAÏNOUSSI Oidi
- 8 Mme ALESSANDRINI Rose
- 9 M. CHAPPELLIER Bernard
- 10 Mme BENSETTITI Mounia
- 11 M. REVEST Thomas
- 12 Mme BOUCHER Cécile
- 13 M. GIRIER Laurent
- 14 Mme GUERDA Ibtissam
- 15 M. SEGARRA Max
- 16 Mme AKLI-LATEB Ghania
- 17 M. ROUSSEL Didier
- 18 Mme CHIALI Rajaa
- 19 M. PETIT Jean-Pierre
- 20 Mme RAFFAËLLI Monique
- 21 M. HASSANI Saïd
- 22 Mme DOS SANTOS Christina
- 23 M. DEBAH Farid
- 24 Mme LOEMBE Rose Marie
- 25 M. REISSER Pascal
- 26 Mme SMAANI Yamina
- 27 M. TROEHLER Philippe
- 28 Mme GAYE Djienaba
- 29 M. CARON Jacky
- 30 Mme CHARPENTIER Michèle
- 31 M. BEN AMARA Samir
- 32 Mme FATIH BEN-LIASSINE Nora
- 33 M. DAKIR Youness
- 34 Mme NADJI Fatiha
- 35 M. GUSTAVE Basile
- 36 Mme LOMPO Mariam
- 37 M. EL KHAFIFI Ali

048 - Marolles-en-Brie

01 J'aime Marolle

Conduite par : M. BOYE Alphonse

- 1 M. BOYE Alphonse Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 2 Mme TORRECILLA Florence
- 3 M. BOUKRIS Alain
- 4 Mme HANNI Vanessa
- 5 M. BRAGARD Nicolas
- 6 Mme FERREIRA Anne
- 7 M. DESPREZ Jean-Luc
- 8 Mme MONASSA Céline
- 9 M. DESSAINT Arnaud
- 10 Mme BOHNERT-BISQUERT Pauline
- 11 M. TIBI Roland
- 12 Mme HUMEZ Dominique
- 13 M. VANHAVERE Jean-Pierre
- 14 Mme GODEAU JAOUEN Stéphanie
- 15 M. BELLOUTH Mehdi
- 16 Mme CRISIAS Samantha
- 17 M. NGUYEN Grégory
- 18 Mme ARNOFFI Noémie
- 19 M. ELIE François
- 20 Mme DELISSE Caroline
- 21 M. GAUDON Benjamin
- 22 Mme COUCHOUX Stéphanie
- 23 M. ALONSO Mathias
- 24 Mme MONTARON Laetitia
- 25 M. MERCIER Julien
- 26 Mme DAMOLINI Karine
- 27 M. LORIFERNE Jean-François
- 28 Mme VERNEAU Jacqueline
- 29 M. PICOLI Stéphane

Oui

02 Vivre Marolles

Conduite par : Mme GERINTE Sylvie

- 1 Mme GERINTE Sylvie
- 2 M. CARIGI Jean-Michel
- 3 Mme METRAL Danielle
- 4 M. KAMMERER Bernard
- 5 Mme LACROIX Charles Carine
- 6 M. VILLACA Joel
- 7 Mme MAIGNAN Dominique
- 8 M. HYVER Bruno
- 9 Mme SORBA Martine
- 10 M. BORNE Pierre
- 11 Mme ONDET Corinne
- 12 M. CHARBIT Michel
- 13 Mme DURAND-COCCOLI Annie
- 14 M. LANGLOIS Patrick
- 15 Mme LASNIER Delphine
- 16 M. CALEK David
- 17 Mme MARQUES Zohra
- 18 M. VENDASSI Jean-Luc
- 19 Mme DUGUET Pascale
- 20 M. LOMBARD Francis
- 21 Mme NUNES Silvia
- 22 M. ARNAULT Guillaume
- 23 Mme FURON Veronique

Oui

Oui

- 24 M. MARLIER Jeannot
- 25 Mme BAUMGART-BOUMIER Emilie
- 26 M. BONNEFOY Claude-Olivier
- 27 Mme CARREIRA Olga
- 28 M. PEREIRA-RAMOS Jean-Pierre
- 29 Mme HOMS Marie-Christine

03 Marolles mon Village

Conduite par : Mme HARBULOT Martine

- 1 Mme HARBULOT Martine Oui
- 2 M. GAREAU Jean Jacques
- 3 Mme MAGIN Margot
- 4 M. FESNEAU Bernard Oui
- 5 Mme DELBOSC Nicole
- 6 M. JOULAIN Jean-Charles
- 7 Mme FEVRE Catherine
- 8 M. DUROUX Claude
- 9 Mme QUATTRUCCI Agnes
- 10 M. BEDU Bernard
- 11 Mme DELBOSC Laura
- 12 M. NGO Frédéric
- 13 Mme CABAM Cathy
- 14 M. EVAIN Thierry
- 15 Mme VASSEUR Nathalie
- 16 M. MELLOUK Djamel
- 17 Mme CLERT Annick
- 18 M. GAILLARD Yves
- 19 Mme KRAMP Isabelle
- 20 M. CORNIL Eddy
- 21 Mme SCHWARTZBARD Dominique
- 22 M. CLAUDE Laurent
- 23 Mme GIRAULT Marisca
- 24 M. YVON Olivier
- 25 Mme JOULAIN Karla
- 26 M. CORSO Michel
- 27 Mme GOUTORBE Brigitte
- 28 M. MIGUEL François
- 29 Mme GIRAT Alexandra

052 - Nogent-sur-Marne

01 ENSEMBLE AIMONS NOTRE VILLE

Conduite par : M. MARTIN Jacques J P

- 1 M. MARTIN Jacques J P Oui
- 2 Mme MÜNZER Déborah Oui
- 3 M. EYCHENNE Sébastien
- 4 Mme DELANNET Véronique
- 5 M. PEREIRA Philippe
- 6 Mme LE RUYER FOURNIER Juliette
- 7 M. DAVID Jean-Paul
- 8 Mme BIGAGLI Valérie
- 9 M. IPPOLITO Christophe
- 10 Mme FERREIRA Annie
- 11 M. GOYHENECHÉ Philippe

- 12 Mme MARTINEAU Pascale
- 13 M. BOILEAU Jean-Louis
- 14 Mme JACQUILLAT Anne-France
- 15 M. RASQUIN Bernard
- 16 Mme VIDAL Joëlle
- 17 M. ESCURAT Laurent
- 18 Mme BOSSETTI Elisabeth
- 19 M. BITTON Stéphane
- 20 Mme DE COMPREIGNAC Brigitte
- 21 M. LABESCAT Jacques
- 22 Mme OUZENDJA Rafika
- 23 M. GOUGEON Antoine
- 24 Mme OUTMIZGUINE Vanessa
- 25 M. MORVAN Thierry
- 26 Mme RAMCHURN Anicha
- 27 M. FAURE Dominique
- 28 Mme MAUDRY Camille
- 29 M. CUCURULLO Antoine
- 30 Mme RET Nadine
- 31 M. DAO Lacina
- 32 Mme VIDAL Lola
- 33 M. CAYRON Philippe
- 34 Mme DELISLE Catherine
- 35 M. DAHAN David
- 36 Mme BORENSTEJN Monique
- 37 M. GASTEAU Jean-Marie
- 38 Mme LADJOUAN Mariam
- 39 M. BORIES Gautier
- 40 Mme DESSAGNES Martine
- 41 M. PASTERNAK Jean-Jacques

04 Nogent - Solidarité, Ecologie, Citoyenneté

Conduite par : Mme PIETRANDREA Paola

- 1 Mme PIETRANDREA Paola (Nationalité : Italienne)
- 2 M. HABACHE Rayane
- 3 Mme YELLES-CHAOUCHE Amina
- 4 M. GENE Raymond
- 5 Mme LAHMER Annie
- 6 M. NAVEAU Nicolas
- 7 Mme SPIEGELMAN Martine
- 8 M. VU Pascal
- 9 Mme ROSIER Jacqueline
- 10 M. FERRIER Jean-Bernard
- 11 Mme VAUTRIN Nathalie
- 12 M. OSTA Samer
- 13 Mme JACOB Mireille
- 14 M. MARUANI Didier
- 15 Mme ALIBERT Nathalie
- 16 M. VAUTRIN Guy
- 17 Mme DANET Viviane
- 18 M. BOUIS Jean-Marc
- 19 Mme SCHWARZ Julie
- 20 M. FRESKO Alain
- 21 Mme MOHAMED Chaharizadi

Oui
Oui

- 22 M. FRUCHARD Christian
- 23 Mme ROSE Françoise
- 24 M. YELLES-CHAOUICHE Mehdi
- 25 Mme MONTARNAL Valérie
- 26 M. LARBI Abdelaziz
- 27 Mme JACQUELIN Fabienne
- 28 M. DJEMEL Imad
- 29 Mme VACHERET Sylvie
- 30 M. MORIAMEZ Matthieu
- 31 Mme PELLEGRIN Guillermine
- 32 M. PEPIN Marc
- 33 Mme VOLPEI Murielle
- 34 M. DETHIER René
- 35 Mme FANDOS Mireille
- 36 M. GERMANY Jean-Claude
- 37 Mme MAHE Muriel
- 38 M. GRAVEY Pierre
- 39 Mme MORFIN Priscille
- 40 M. LUSSON Julien
- 41 Mme NGUYEN HUU Ghislaine

07 UNION POUR NOGENT AVEC GILLES HAGEGE ET FREDERIC LAMPRECHT

Conduite par : M. HAGEGE Gilles

- 1 M. HAGEGE Gilles Oui
- 2 Mme ARMAND Tiphaine
- 3 M. LAMPRECHT Frédéric
- 4 Mme PRADES Carole
- 5 M. TREVISAN Dominique
- 6 Mme GUIMARD Isabelle
- 7 M. OLIVE Thomas
- 8 Mme NUNGESSER Marie-Christine Oui
- 9 M. VERHEYDE Jean-Michel
- 10 Mme CRONIER Capucine
- 11 M. LEMAIRE Christophe
- 12 Mme PHILIPPE Gwenaëlle
- 13 M. DELLMANN Yves
- 14 Mme KHALLADI Sherazade
- 15 M. TARAVELLA Laurent
- 16 Mme DURANTEL Elisabeth
- 17 M. JARIEL Jean-Louis
- 18 Mme BOEDEC Dominique
- 19 M. PIADE Jean-Jacques
- 20 Mme GANGLOFF Christine
- 21 M. LE DERFF Jean-François
- 22 Mme MATARASSO Sabine
- 23 M. CHENDID TLEMÇANI Marouane
- 24 Mme WITZ Laurence
- 25 M. DUCHEMIN Jerome
- 26 Mme SIROT Alexandra
- 27 M. CUYAUBERE Philippe
- 28 Mme CROSNIER Anne
- 29 M. NICOLAS Loïck
- 30 Mme RABEHI Beya
- 31 M. BODIN Laurent

- 32 Mme SOYER Delphine
- 33 M. LEVAILLANT Jean-Marc
- 34 Mme PETITDIDIER-LE MER Véronique
- 35 M. LE CORFEC Yann
- 36 Mme DEBAIN Charlotte
- 37 M. AOUIZERATE Roger
- 38 Mme HENAFF Catherine
- 39 M. LEGRAND Thierry
- 40 Mme HAGEGE Coline
- 41 M. LEMOINE Bernard

054 - Orly

01 ORLY POUR TOUS

Conduite par : Mme JANODET Christine

- 1 Mme JANODET Christine Oui
- 2 M. CHAZOTTES Jean-François
- 3 Mme BEN CHEIKH Imène
- 4 M. GIRARD Alain
- 5 Mme BARRÉ Stéphanie
- 6 M. KERMANI Hamide
- 7 Mme BESNIET Nathalie
- 8 M. ATLAN Thierry
- 9 Mme EL AMRANI Sana
- 10 M. RADJOUH Farid
- 11 Mme BETTAYEB Karine
- 12 M. CHAUDRON Thierry
- 13 Mme AVILES CORONA Maribel
- 14 M. BAUM Frank-Eric
- 15 Mme HERLIN Marilyne
- 16 M. HAMZA Ramzi
- 17 Mme DAUTRY Josiane
- 18 M. BAGE Jinny Oui
- 19 Mme VERA Malikat
- 20 M. LERUDE Renaud
- 21 Mme DIBATISTA Mylene
- 22 M. BESSAMI Dahmane
- 23 Mme CHARLES-ELIE-NELSON Roseline
- 24 M. GILBERT Yann
- 25 Mme SIONIS-HASSOUNI Rhera
- 26 M. BA Seydi
- 27 Mme LEMBA Malika
- 28 M. TROUKY Houcine
- 29 Mme RAMARIAVELO Annie
- 30 M. LACOM Gilbert
- 31 Mme ARIBBI Sabrina
- 32 M. FERME Thibault
- 33 Mme HATEM Nathalie
- 34 M. FAROUZ Paul
- 35 Mme MARCONI Jacqueline

06 Agir ensemble pour Orly

Conduite par : M. MESSACI Brahim

- 1 M. MESSACI Brahim Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire
Oui

- 2 Mme VERA Noeline
- 3 M. BOURIACHI Philippe
- 4 Mme AIT-SALAH-LECERVOISIER Florence
- 5 M. CAPLIER Sylvain
- 6 Mme GUERCHE Kathy
- 7 M. CROS Lyonel
- 8 Mme MEZHOUH Hosna
- 9 M. GRUAT Sébastien
- 10 Mme TAAM Nora
- 11 M. PHILIPPON François
- 12 Mme APATOUT Ingrid
- 13 M. GELLÉE Matthieu
- 14 Mme FROBERT Eugénia (Nationalité : Portugaise)
- 15 M. SALHI Sidi-Mohamed
- 16 Mme DI-MAMBRO Magali
- 17 M. CHICOINE Allan
- 18 Mme BEAUGÉ Camille
- 19 M. BEN CHEIKH AHMED Noureddine
- 20 Mme GUERROUJ Noëllie
- 21 M. NAMOUNE Wissam
- 22 Mme ULRy Viviane
- 23 M. GOURDON Laurent
- 24 Mme DULON Sylvie
- 25 M. TANFOURI Walid
- 26 Mme BEN HASSINE Noura
- 27 M. MONGERMONT Laurent
- 28 Mme GUERRA-GHERBI Ramsa
- 29 M. MOYA Pédro
- 30 Mme TRARIEUX Magalie
- 31 M. GUIMARAES FERNANDES Manuel (Nationalité : Portugaise)
- 32 Mme GUIRE Deborah
- 33 M. HAMAZ Farid
- 34 Mme BERRICHI Latifa
- 35 M. NOTARO Bruno (Nationalité : Italienne)

08 ORLY Ensemble

Conduite par : M. DI CICCIO Christophe

- 1 M. DI CICCIO Christophe Oui
- 2 Mme BERREBI Nicole
- 3 M. GLOWINKOWSKI Olivier
- 4 Mme TONARINI Béatrice Oui
- 5 M. MARTIN Bertrand
- 6 Mme PERRIN TERRIN Valérie
- 7 M. AMAND Jean Baptiste
- 8 Mme HADDAD Sandrine
- 9 M. MBAYE Massamba
- 10 Mme KLEIN Stéphanie
- 11 M. DAVI Stéphane
- 12 Mme MILLE Marie-Line
- 13 M. AHRKA Said
- 14 Mme LIGER Viviane
- 15 M. FALCY Alain
- 16 Mme LECERF Annick
- 17 M. VILANDRAU Philippe

- 18 Mme SAMBOU Rosalie
- 19 M. GAYEN Francis
- 20 Mme BENACQUISTA Agnès
- 21 M. BENACQUISTA Dominique
- 22 Mme MARTIN Marie-Amélie
- 23 M. PERRIN TERRIN Philippe
- 24 Mme DESCAMPS-KLEIN Delphine
- 25 M. AUGER Alain
- 26 Mme DUMAS Sylvie
- 27 M. PIANTONI Jean Marc
- 28 Mme MAIURI Vanina
- 29 M. DURU Marc
- 30 Mme VOLANTE Céline
- 31 M. ROBINI Roland
- 32 Mme CAMILLERI Danielle
- 33 M. DA COSTA FERNANDES Alain
- 34 Mme PERONNET Brigitte
- 35 M. CAMPOS ESTEVES Antonio (Nationalité : Portugaise)
- 36 Mme SEYS Valérie
- 37 M. MORIN Christian

065 - Rungis

01 RUNGIS AVENIR

Conduite par : M. HAJJAR Jérôme

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1 M. HAJJAR Jérôme | Oui |
| 2 Mme CASALTA Annie | Oui |
| 3 M. MEUNIER Yves | |
| 4 Mme MERLY Aldina | |
| 5 M. BALLU Jean Pascal | |
| 6 Mme CROQ Josiane | |
| 7 M. GILLET Alain | |
| 8 Mme SÉGUIN Joëlle | |
| 9 M. SANTIAGO Alexandre | |
| 10 Mme SALNAVE Adeline | |
| 11 M. BENASSI Olivier | |
| 12 Mme DUCLOS Virginie | |
| 13 M. BERNARDI Jérôme | |
| 14 Mme CHAMBERLIN Véronique | |
| 15 M. BALIAN Frédéric | |
| 16 Mme PLOTKUNS Natasza | |
| 17 M. PUPOLIER-MAIRE Amaury | |
| 18 Mme BASCLE Chantal | |
| 19 M. NADAL Guillaume | |
| 20 Mme AUCLAIR Eléna | |
| 21 M. FLEUTOT Thomas | |
| 22 Mme ABLA Tamara | |
| 23 M. CASALTA Henri | |
| 24 Mme CAGNIART Jacqueline | |
| 25 M. GRILLET Gilbert | |
| 26 Mme MERNIZI Maria | |
| 27 M. GARAUD Laurent | |
| 28 Mme POTIER Ngoc Phuong | |
| 29 M. BASCLE Jean-Paul | |

02 DE L'AMBITION POUR RUNGIS

Conduite par : M. MARCILLAUD Bruno

1 M. MARCILLAUD Bruno	Oui
2 Mme KORCHEF-LAMBERT Patricia	Oui
3 M. BRUNO Antoine	
4 Mme BASTIDE Véronique	
5 M. MORELLI Antoine	
6 Mme GONTIER Agnès	
7 M. OULD SLIMANE Mohand	
8 Mme PAYEN Françoise	
9 M. DUQUESNE Alain	
10 Mme BOUHEDJAR Fetta	
11 M. ATTARD Patrick	
12 Mme CHAÏBELAÏNE Dalila	
13 M. LEROY Patrick	
14 Mme IMBERT Jennifer	
15 M. CRIADO Eladio	
16 Mme DUQUESNE Catherine	
17 M. JARDILLIER Martin	
18 Mme CALVI Marina	
19 M. BENISTI Philippe	
20 Mme MAIGNEN-MAZIÈRE Magali	
21 M. GUERREIRO Pierre	
22 Mme SABY Justine	
23 M. DOUSSARD Dominique	
24 Mme GAILLET Christine	
25 M. MARCÉNAT Wisly	
26 Mme DA SILVA Paula (Nationalité : Portugaise)	
27 M. FANTOU Frédéric	
28 Mme QUARTIER Sabine	
29 M. NAKACHE Albert	

03 RUNGIS AGISSONS ENSEMBLE

Conduite par : Mme WILLEM Béatrice

1 Mme WILLEM Béatrice	Oui
2 M. BÉQUIN Jean-Denis	
3 Mme REITER Corinne	
4 M. GASSER Dominique	Oui
5 Mme MONGIN Anne-Sophie	
6 M. CABIN Cyril	
7 Mme BANYULS Aurélie	
8 M. TONDU Jacky	
9 Mme LACHAUX Brigitte	
10 M. MANSEUR Arezki	
11 Mme L'HOSTIS Valérie	
12 M. NGOM Mbaye	
13 Mme PALU-BERGEROU Sandrine	
14 M. MALLET François	
15 Mme PRADELLA Sonia	
16 M. DE SANOIT Jacques	
17 Mme DE MONTMOLLIN Marie	
18 M. GONORD Christophe	
19 Mme BERDAH Yaël	
20 M. SOLER Julien	

- 21 Mme HIVERNET Marie-José
- 22 M. JENDOUBI Fahmi
- 23 Mme MILANI Michelle
- 24 M. MILLOT Philippe
- 25 Mme BARRAS Martine
- 26 M. FLORÉE Herve
- 27 Mme MASSON Dominique
- 28 M. AKSIL Hassène
- 29 Mme CHABERT-ENGELS Lucie
- 30 M. SANDRE Serge
- 31 Mme MELMI Patricia

067 - Saint-Mandé

01 LA GAUCHE UNIE POUR SAINT-MANDE CITOYENNE ECOLOGISTE SOLIDAIRE

Conduite par : Mme TOUATI Geneviève

- 1 Mme TOUATI Geneviève Oui
- 2 M. LERAY Philippe
- 3 Mme POMMIER Charlotte
- 4 M. ELKARMOUNI M'Bark
- 5 Mme PROVINI Sandra
- 6 M. JACQUOT Rémi Oui
- 7 Mme SATGÉ Maïthé
- 8 M. DAWOOD David Sharif
- 9 Mme SOLOVIEFF Laurence
- 10 M. MORIN Antoine
- 11 Mme CHOUARD Héroïse
- 12 M. BERGERE Marc
- 13 Mme BILLIER-GAUTHIER Emmanuelle
- 14 M. BARLAS Jérémi
- 15 Mme JEAN-BAPTISTE Perrine
- 16 M. DELON Gaspard
- 17 Mme MICHEL GARCIA Guylaine
- 18 M. URZICA David
- 19 Mme MORTIMER Florence
- 20 M. PIRON François
- 21 Mme SETTON Agnès
- 22 M. LERAY Maxime
- 23 Mme GEUZIMIAN Isabelle
- 24 M. PACAIL Dimitri
- 25 Mme VARACHAUD Nelly
- 26 M. VOGLER Jean
- 27 Mme GUTIERREZ DAVILA Claudia
- 28 M. CORDELIER Jean-Louis
- 29 Mme SIMONET Françoise
- 30 M. ISCAR Raphael
- 31 Mme THOMAS Aurore
- 32 M. HOURDIN Nicolas
- 33 Mme EASTERMAN-ULMANN Rachel
- 34 M. TOUATI Bernard
- 35 Mme NOTERIS Emilie

02 ENSEMBLE REINVENTONS SAINT-MANDE

Conduite par : M. ALONSO Luc

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 1 M. ALONSO Luc
- 2 Mme MARTIN Diane
- 3 M. BENIGNI Jean-Patrick
- 4 Mme ANTOINE-AUDO Amélie
- 5 M. FELTEN Régis
- 6 Mme MAROUBY Geneviève
- 7 M. OUSTABASSIDIS Nicolas
- 8 Mme TRINCKVEL Véronique
- 9 M. BOISSEL Nicolas
- 10 Mme CAMADRO Sylvie
- 11 M. BARTHELEMY Philippe
- 12 Mme SAVARESE Elise
- 13 M. PEREIRA Philippe
- 14 Mme CHAUSSEE Laurence
- 15 M. WAJNSZTOK Jacques
- 16 Mme DALLAIRE Genevieve
- 17 M. JOURDAN Pierre
- 18 Mme AGANIAN Karine
- 19 M. WAROQUIAUX Michel
- 20 Mme GROLLIER Marie-Thérèse
- 21 M. COURTIEU Denis
- 22 Mme NAVARRE Catherine
- 23 M. COUTEAU Benjamin
- 24 Mme NOEL Nathalie
- 25 M. TORDJMAN Samuel
- 26 Mme ATTIAS Arielle
- 27 M. CHALEM Claude
- 28 Mme BACONNAIS Françoise
- 29 M. GEORGE Raphaël
- 30 Mme MORA Michèle
- 31 M. CHAUSSEE Christian
- 32 Mme VERNEAU Berthe
- 33 M. LE BARS Jean-François
- 34 Mme PALLIERE Claire
- 35 M. LE STRAT Pierre-Yves

Oui
Oui

03 TOUJOURS MIEUX VIVRE A SAINT-MANDE

Conduite par : M. WEIL Julien

- 1 M. WEIL Julien
- 2 Mme CROCHETON-BOYER Florence
- 3 M. ASSOULINE Alain
- 4 Mme BESNARD Eveline
- 5 M. DARNAULT Jean-Philippe
- 6 Mme SEVESTRE Christine
- 7 M. MEDINA Marc
- 8 Mme TUNG Marie
- 9 M. PERRIOT Dominique
- 10 Mme VERON Marianne
- 11 M. GUIONET Jacques
- 12 Mme QUERON Caroline
- 13 M. BOULLÉ Thomas
- 14 Mme FAURE Séverine
- 15 M. BEAUDOUIN Patrick
- 16 Mme CULANG Tiffany

Oui
Oui

- 17 M. BIANCHI Frederic
- 18 Mme AICH Joëlle
- 19 M. DAMAS Olivier
- 20 Mme KOPECKY Isabelle
- 21 M. STENCEL Mathieu
- 22 Mme COHEN Nathalie
- 23 M. DIEYI Rydian
- 24 Mme BARANES Maryline
- 25 M. DANTI Albert
- 26 Mme BARDIN-DROUET Anne-Sophie
- 27 M. BACH Cedric
- 28 Mme CLEMENT Charlotte
- 29 M. MACHTING Raphaël
- 30 Mme CHABOT-SOBEL Élodie
- 31 M. SEBAG Jacques
- 32 Mme DE SOUSA Dores (Nationalité : Portugaise)
- 33 M. DUFOUR Michel
- 34 Mme CARRESE Anne
- 35 M. BOINNET Maxime

04 ENSEMBLE POUR L'ALTERNANCE A SAINT-MANDE AVEC LENA ETNER

Conduite par : Mme ETNER Lena

- | | |
|-------------------------------|-----|
| 1 Mme ETNER Lena | Oui |
| 2 M. LOULERGUE Pierre | Oui |
| 3 Mme DORRA Béatrice | |
| 4 M. ROBIN Stéphane | |
| 5 Mme GILBERT Anne | |
| 6 M. PRESBURGER Stéphane | |
| 7 Mme BUDMAN Laurence | |
| 8 M. ÉTOUGUÉ Guillaume | |
| 9 Mme EROUKHMANOFF Nathalie | |
| 10 M. DREVON Marc | |
| 11 Mme MORYOUSSEF Laurence | |
| 12 M. REBOUL Xavier | |
| 13 Mme GIORGI Catherine | |
| 14 M. ALLALI Olivier | |
| 15 Mme CARNUS-COLLOT Coraline | |
| 16 M. WROBEL Jacques | |
| 17 Mme BRETHOMÉ Françoise | |
| 18 M. GÉRAUD-ESCAFFRE Benoît | |
| 19 Mme GROSMAN Sophie | |
| 20 M. RENARD Philippe | |
| 21 Mme MELNICK Brigitte | |
| 22 M. MARTINS Stéphane | |
| 23 Mme BOUSQUET-BÉRARD Carole | |
| 24 M. ZAHRA Bernard | |
| 25 Mme PIARALY Richma | |
| 26 M. ALIMI Fabrice | |
| 27 Mme MÉLINA Muriel | |
| 28 M. HAÏM Michel | |
| 29 Mme DAUMONT Emily | |
| 30 M. NAMER Pierre | |
| 31 Mme BERTIN Salomé | |
| 32 M. MOULY Stéphane | |

- 33 Mme BUHKS BEHAR Clémentine
- 34 M. KAHAN Julien
- 35 Mme KADOCHE Ophélie
- 36 M. CAPARROS Damien
- 37 Mme LEVY HERZ Martine

05 SAINT-MANDE RESPIRE

Conduite par : Mme GABRIELLI Anne-Françoise

- 1 Mme GABRIELLI Anne-Françoise Oui
- 2 M. DE LA SERVIERE Roger Oui
- 3 Mme DUSSION Marie-France
- 4 M. CAZABAN Denis
- 5 Mme BILLY Claire
- 6 M. MICHELON Quentin
- 7 Mme DUVIVIER Michèle
- 8 M. DUFFAUD Fabrice
- 9 Mme BERTRAND COMTE Bettina
- 10 M. BLONDEAU Armand
- 11 Mme FORTIER SAUVAT Patricia
- 12 M. BESSON Lucas
- 13 Mme QUEYROI Annie
- 14 M. MARKOFF Eric
- 15 Mme DUPONT-DELESTRAINT Solène
- 16 M. BOCQUET Benoit
- 17 Mme GUILLAUME Françoise
- 18 M. RYAN Cormac (Nationalité : Irlandaise)
- 19 Mme TESTA Claudia (Nationalité : Italienne)
- 20 M. DE LA SERVIERE Léonard
- 21 Mme LEDEUX Béatrice
- 22 M. POTFER Jean-Philippe
- 23 Mme BERTIN Joëlle
- 24 M. BOCQUET Jean-François
- 25 Mme ROUSSEAU Isabelle
- 26 M. TROUILLET Philippe
- 27 Mme COCHET Claudette
- 28 M. PISARRA Pietro (Nationalité : Italienne)
- 29 Mme ROUET Catherine
- 30 M. LUMEAU Jean-François
- 31 Mme TARDY-PLANECHAUD Anne
- 32 M. HUGUET Pierre
- 33 Mme SCHWARTZ Isabelle
- 34 M. LOSSER Julien
- 35 Mme ARTHUR Brigitte

068 - Saint-Maur-des-Fossés

01 Ensemble préservons Saint-Maur

Conduite par : M. DUBOIS Laurent

- 1 M. DUBOIS Laurent Oui
- 2 Mme LAMBILLIOTTE Floriandre Oui
- 3 M. MONVILLE Daniel
- 4 Mme NICOLAS Gaëlle
- 5 M. DESLOUS Philippe
- 6 Mme CANNEYT DE LAVIT Sophie

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 7 M. VIDONI Philippe
- 8 Mme FERMIER Monique
- 9 M. GUYARD Mihai
- 10 Mme BOUJNAH Muriel
- 11 M. BRION Philippe
- 12 Mme OGER Sophie
- 13 M. KERMEN Quentin
- 14 Mme ZINGER Cécilia
- 15 M. OGER Matthieu
- 16 Mme GIRAUD Marie-Laure
- 17 M. BRION Nicolas
- 18 Mme TRAINEAU Salomé
- 19 M. RUZAL Romain
- 20 Mme BROSSOLASCO Marie-Laure
- 21 M. KASSOU MAMODE Moontazhir
- 22 Mme GERGAUD Catherine
- 23 M. MARFOGLIA Aleksii
- 24 Mme JHUNDOO Nandenee
- 25 M. MAULAT François
- 26 Mme BARBIER Hélène
- 27 M. ABID Mehdi
- 28 Mme MAS Dominique
- 29 M. DAHAN Elie-Sacha
- 30 Mme GIOVANNETTI Morgane
- 31 M. RAMSARUP Shailend
- 32 Mme WINTER Laetitia
- 33 M. MORACCHINI Frédéric
- 34 Mme MIRTO Adrienne
- 35 M. CLEMENT Roger
- 36 Mme MELENDUGNO Ada
- 37 M. VILAIN Nicolas
- 38 Mme LECLERC Nelly
- 39 M. LEGRAND Julien
- 40 Mme MOUALLIM Touria
- 41 M. GILLAIN Francis
- 42 Mme AZZAR Ounissa
- 43 M. CHAPERON Eric
- 44 Mme TIKHOMIROVA Victoria
- 45 M. PIOT Dominique
- 46 Mme GRANGE Nathalie
- 47 M. MARTINANGELI Aldo
- 48 Mme HENRY Annie
- 49 M. LORÉ René

02 Saint-Maur Ecologie Citoyenne

Conduite par : Mme VERCELLONI Céline

- 1 Mme VERCELLONI Céline
- 2 M. PUIG Vincent
- 3 Mme DE LISE Lydia
- 4 M. FAURE Téo
- 5 Mme BOUTON Cécile
- 6 M. CAPRANI Fabrice
- 7 Mme GRONDIN Nadia
- 8 M. PENNEQUIN Guillaume

Oui
Oui
Oui

- 9 Mme FEO Hélène
- 10 M. MACALOU Bangaly
- 11 Mme MAINGOT Estelle
- 12 M. DEVIDAS Alain
- 13 Mme ROMENTEAU Céline
- 14 M. BROCHET Denis
- 15 Mme VILLAUMIÉ Danielle
- 16 M. DUMÉE Philippe
- 17 Mme ROSSET Martine
- 18 M. LAURENT Denis
- 19 Mme SAUVION Sylvie
- 20 M. BERNOLD Philippe
- 21 Mme GUIONNET Marine
- 22 M. AUMENIER Julien
- 23 Mme LESCOFFIT Anne-Claire
- 24 M. FISHER Dominique
- 25 Mme BERTHIER Chanthou
- 26 M. COCQUELIN Jacques
- 27 Mme ROUSSIER Marianne
- 28 M. LEDUC Philippe
- 29 Mme ROHAUT Pascale
- 30 M. PUIG Vivant
- 31 Mme GRUCHY Annie
- 32 M. ABBADIE Luc
- 33 Mme BOURGAIN Mathilde
- 34 M. CUISINIER Ludovic
- 35 Mme GROS Christine
- 36 M. WEILER Jean-Luc
- 37 Mme BOGAERT Murielle
- 38 M. GINESTE Michel
- 39 Mme SANQUER Anne-Marie
- 40 M. MORISSEAU Thierry
- 41 Mme PARADISI Paola
- 42 M. SIMON Claude
- 43 Mme POREAUX Marie-Françoise
- 44 M. JAMBIN-BRUN François
- 45 Mme PADILLA LOPEZ Carmen
- 46 M. DUSSAUCY Nicolas
- 47 Mme SERVIERES Michèle
- 48 M. DAVID Alain
- 49 Mme HOUZIAUX Isolde
- 50 M. PIERRON Etienne
- 51 Mme BARBOSA Elodie

03 SAINT-MAUR AU COEUR DE NOS CHOIX

Conduite par : M. BERRIOS Sylvain

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. BERRIOS Sylvain | Oui |
| 2 Mme DRAI Carole | Oui |
| 3 M. DELECROIX Pierre-Michel | Oui |
| 4 Mme COULON Laurence | |
| 5 M. ROESCH Germain | |
| 6 Mme CAMARA Yasmine | |
| 7 M. KOCHER Julien | |
| 8 Mme LERAITRE Hélène | |

- 9 M. LAUNAY Cédric
- 10 Mme SOULIS Dominique
- 11 M. CIPRIANO Philippe
- 12 Mme CARPENTIER Agnès
- 13 M. BRETON Jean-Marc
- 14 Mme MOORTGAT Pascale
- 15 M. CAILLEREZ Adrien
- 16 Mme VISCARDI Jacqueline
- 17 M. GUILLARD Pierre
- 18 Mme COHEN SKALLI Marion
- 19 M. BISMUTH Bruno
- 20 Mme LECUYER Nadia
- 21 M. CHERIER Gilles
- 22 Mme D'HAHIER Peggy
- 23 M. PRÉVOT Aurélien
- 24 Mme DEPICKÈRE Marie-Thérèse
- 25 M. PATTI Frank
- 26 Mme ATALLAH Achraf
- 27 M. COHEN Marc
- 28 Mme LAVIROTTE Anne-France
- 29 M. KERMAGORET Loïc
- 30 Mme LAVAL Jacqueline
- 31 M. VERNEAU Bernard
- 32 Mme RAFFARD Florentine
- 33 M. SOUSSY Claude
- 34 Mme HOSSEINI Sandra
- 35 M. FERRERO Pierre
- 36 Mme BLÉHAUT Dominique
- 37 M. PETTENI Henri
- 38 Mme MARTIN Charlotte
- 39 M. MERIGOT Alain
- 40 Mme VESCHAMBRE Josseline
- 41 M. MEYER Laurent
- 42 Mme LEPOIVRE Christine
- 43 M. PELHATE Willy
- 44 Mme DANDALEIX Claire
- 45 M. BASINI Rino
- 46 Mme LOPEZ Marie
- 47 M. BLANC Etienne
- 48 Mme LE VIONNOIS Dominique
- 49 M. BARON Stéphane
- 50 Mme JAHANDIER Jocelyne
- 51 M. WOOD Alexandre

05 SAINT-MAUR AVENIR

Conduite par : M. FERNANDEZ Matthieu

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. FERNANDEZ Matthieu | Oui |
| 2 Mme WARGON Déborah | Oui |
| 3 M. LOURADOUR Frédéric | Oui |
| 4 Mme NAVELLOU Solène | |
| 5 M. DE WECK Jacques-Nicolas | |
| 6 Mme FONTUGNE Mélanie | |
| 7 M. JARROSSAY Pierre | |
| 8 Mme BATY Lydia | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 9 M. SIROËN Jean-Marc
- 10 Mme CLERC Martine
- 11 M. NABARETTE Hervé
- 12 Mme WERDENSCHLAG Marie-Line
- 13 M. BIENVENU Ludovic
- 14 Mme MONIN Dominique
- 15 M. SEBBAN Renaud
- 16 Mme PERRU Marie-Ève
- 17 M. EPELBOIN Yves
- 18 Mme GRASSIN Nathalie
- 19 M. MENA Michel
- 20 Mme ROUSSELET Kathy
- 21 M. POIRIER Sébastien
- 22 Mme SALLAFRANQUE Élora
- 23 M. BUTTIAUX Olivier
- 24 Mme MALLO Nathalie
- 25 M. PESSOA Antonio (Nationalité : Portugaise)
- 26 Mme GODARD Ophélie
- 27 M. MOREAU Luc
- 28 Mme BAZIN Kanèle
- 29 M. VERMANDE Pascal
- 30 Mme MIGNOT-DUPEYROT Clémence
- 31 M. JEANNE Louis
- 32 Mme HIOLLE Nicole
- 33 M. BOURGOIN Didier
- 34 Mme POIRIER Tiphaine
- 35 M. HENNEQUIN Alain
- 36 Mme JARRY Odile
- 37 M. EL RAFKI Youssef
- 38 Mme MARCELLE Catherine
- 39 M. CHATELIN Dominique
- 40 Mme GARDETTE Caroline
- 41 M. PORTAFAIX Adrien
- 42 Mme ILLIEN Martine
- 43 M. DELAVAQUERIE Pierre
- 44 Mme BAMPS Mathilde
- 45 M. ROLAND Philippe
- 46 Mme CHOUCHANA Julie
- 47 M. AMSELEM Rafaël
- 48 Mme CAUWET Roselyne
- 49 M. PERIES Claude
- 50 Mme DEROBERT Martine
- 51 M. SCHWEBLIN Louis

070 - Santeny

01 Santeny Avant Tout

Conduite par : Mme DEL SOCORRO Sophie

- 1 Mme DEL SOCORRO Sophie Oui
- 2 M. POUGET Jean-Luc
- 3 Mme THIRROUEZ Martine
- 4 M. NAHON Philippe Oui
- 5 Mme RICHARD Magalie
- 6 M. GARNIER Lionel

- 7 Mme HADJ HAMOU Jacqueline
- 8 M. HUGELE Julien
- 9 Mme AVAEORU MOTTA Vaihere
- 10 M. LE GALL Jean-Claude
- 11 Mme BENOIT Véronique
- 12 M. REBEQUET Laurent
- 13 Mme TORTRAT Nadège
- 14 M. MOUMNI Benyounes
- 15 Mme BENIA Sonia
- 16 M. ABALAIN Didier
- 17 Mme LAMOURET Aude
- 18 M. DERGHAL Ali
- 19 Mme GENEAU Delphine
- 20 M. PERRAUDIN Serge
- 21 Mme CARREIRA Florence
- 22 M. CHEVILLON Bernard
- 23 Mme MARTIN Lydia
- 24 M. HOARAU Gaëtan
- 25 Mme CHANTELAUZE Sophie
- 26 M. CRAVIC Laurent
- 27 Mme RIBEIRO Géraldine

02 Ensemble pour Santeny 2020

Conduite par : M. BEDU Vincent

- 1 M. BEDU Vincent
- 2 Mme BRAC DE LA PERRIERE Ghislaine
- 3 M. HANSCONRAD Joël
- 4 Mme NABETH Karen
- 5 M. BAUDE Eric
- 6 Mme DIOP Seynabou
- 7 M. DIAS-DAS-ALMAS Joël
- 8 Mme MEUNIER Michelle
- 9 M. MANFREDI Renzo
- 10 Mme DURANDEAU DIT MEGES Flora
- 11 M. GIRARD Pierre
- 12 Mme BOURGITEAU Lactitia
- 13 M. DIAZ Victor
- 14 Mme MIGNON Christèle
- 15 M. DELAGE Alain
- 16 Mme SERANO Virginie
- 17 M. MORIZOT Pierre
- 18 Mme BOTTELLI Nelly
- 19 M. BELATTAR Karim
- 20 Mme DESCAMPS DA SILVA Delphine
- 21 M. PICARD Patrick
- 22 Mme VIGNOLLE Charlotte
- 23 M. MULLER Charles
- 24 Mme CHEMLA Virgnie
- 25 M. GARCIN Patrice
- 26 Mme BENOIST Laure
- 27 M. BRUNERIE Pascal

Oui
Oui

03 Santeny comme on l'a choisi !

Conduite par : Mme MAYER-BLIMONT Valérie

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 1 Mme MAYER-BLIMONT Valérie
- 2 M. VINCENT Christophe
- 3 Mme FLAMANT Marie-Christine
- 4 M. VEILLARD Éric
- 5 Mme GARNIER Véronique
- 6 M. DUBOIS Thierry
- 7 Mme BEROUA Assia
- 8 M. BRISHOUAL Stéphane
- 9 Mme FLAUJAC Véronique
- 10 M. LAMOTTE Frédéric
- 11 Mme ARIRA Christelle
- 12 M. BEAUDEMONT Pascal
- 13 Mme DUCHEL Catherine
- 14 M. BOUK'HIL Hisham
- 15 Mme PEREIRA SANTOS Idalina
- 16 M. HEINRY Xavier
- 17 Mme GUILLERM Aurélie
- 18 M. MAHAUT Jean-Michel
- 19 Mme SEDDIKI Wafa
- 20 M. DURAND Patrice
- 21 Mme DE OLIVEIRA MATOS Susana (Nationalité : Portugaise)
- 22 M. EL RHARABY Mostapha
- 23 Mme DEMAY Adeline
- 24 M. LE BON Romain
- 25 Mme FOREST Armelle
- 26 M. CHAMBREUIL Thierry
- 27 Mme DUBOIS Lysiane

Oui
Oui

074 - Valenton

01 Un nouvel elan pour Valenton

Conduite par : M. YAVUZ Métin

- 1 M. YAVUZ Métin
- 2 Mme SPANO Cécile
- 3 M. LESEUR Claude
- 4 Mme SADIKI Hasana
- 5 M. BARGÈS Gilles
- 6 Mme MALACAN Nathalie
- 7 M. AGOSSA Noël
- 8 Mme BOUTON-BERDIER Éveline
- 9 M. BARRÉ Claude
- 10 Mme GAUTIER Élisabeth
- 11 M. GOUBET Guilain
- 12 Mme PETRISSANS Agnès
- 13 M. LOURENÇO Georges
- 14 Mme BARVET Isabelle
- 15 M. BELKHIRI Kamel
- 16 Mme RIYACHI Nadia
- 17 M. BAZILE André
- 18 Mme MEDJAHED Chaïma
- 19 M. SERBAN Michaël
- 20 Mme MFUFU Christelle
- 21 M. DE LUISE Gianni
- 22 Mme KOYUNCU Tatiana

Oui
Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 23 M. FOURNIER Jérôme
- 24 Mme COSTA FERREIRA Ana Isabel (Nationalité : Portugaise)
- 25 M. BOUBAKER Mouaz
- 26 Mme OSMANAJ Vanessa
- 27 M. DRAME Massirin
- 28 Mme KASSIDI Fatiha
- 29 M. SABAHI Ali
- 30 Mme THEZENAS Manuella
- 31 M. CERQUEIRA DE SOUSA Sérgio (Nationalité : Portugaise)
- 32 Mme PIZZOL Élodie
- 33 M. AÏSSA Mostafa
- 34 Mme BROCCQ Stephanie
- 35 M. KILIC Akif

02 A cœur battant pour Valenton à l'initiative du Parti Communiste Français
Conduite par : M. PERICHON Laurent

- 1 M. PERICHON Laurent Oui
- 2 Mme BAUD Françoise
- 3 M. CALVIER Vincent
- 4 Mme KOUCHIT MOUHEB Nadia Oui
- 5 M. MEHALA-BOUGAULT Stéphane
- 6 Mme SISSLER Hélène
- 7 M. KALLECHE Abdelkader
- 8 Mme JEANNOT Pierrette
- 9 M. MERCIER Serge
- 10 Mme BENNIA Samia
- 11 M. NADARADJANE Xxx
- 12 Mme SCOPELLITI Laura
- 13 M. ICHOU Hamid
- 14 Mme DUBUQUOY Claudine
- 15 M. ONAY Hamza
- 16 Mme MOSTEFAOUI Fatma
- 17 M. KECHIT Hacène
- 18 Mme ROBINEAU Catherine
- 19 M. PONIN Jean-Baptiste
- 20 Mme OULBANI Samia
- 21 M. OREILLY Jamil
- 22 Mme KEITA Oumy
- 23 M. BOUGOUR Smaïl
- 24 Mme MORAIS CARPINTEIRO Nathalie
- 25 M. KORTMANN Dimitri
- 26 Mme MAITRE Jacqueline
- 27 M. PUDELKO Philippe
- 28 Mme FENEHARI Sarah
- 29 M. RIBET Cédric
- 30 Mme NUBUL Lucette
- 31 M. CAILLAUD Pierre
- 32 Mme DJAOUT Ghania
- 33 M. MENDY Cissé

03 Union Citoyenne Valentonnaise
Conduite par : M. AHIZI-ELLIAM Guillaume

- 1 M. AHIZI-ELLIAM Guillaume Oui
- 2 Mme GOURARI Rachel Oui

- 3 M. EKASSOU Wilfrid
- 4 Mme DELBÉ Gisèle
- 5 M. PALFRAY Yannis
- 6 Mme MAHTALLAH Samira
- 7 M. MANDOUR Houcine
- 8 Mme AAJJAN Nadia
- 9 M. BATHILY Hamidou
- 10 Mme DRIDI Samia
- 11 M. DAGHAR Ahmed
- 12 Mme ACHOUR Hafsa
- 13 M. OUADIRA Ali
- 14 Mme MOUQUET Vanessa
- 15 M. ABIONA Fortune
- 16 Mme SUVAJAC Gordana
- 17 M. BAYOL Larry
- 18 Mme LAURIER Marie-George
- 19 M. AMARIR Hassan
- 20 Mme ORY Fanny
- 21 M. BIGHEMI Fergy
- 22 Mme GOKTAS Gamze
- 23 M. ARHAB Erwan
- 24 Mme LASSASSI Samiha
- 25 M. LABIADH Imed Eddine
- 26 Mme EKASSOU Emeraude
- 27 M. KAGAN Pascal
- 28 Mme MAHRAZI Yasina
- 29 M. TARSIM Samir
- 30 Mme EL JANYANI Sanae
- 31 M. BOUZIANE Marwane
- 32 Mme TOMBO Eleonore
- 33 M. ARHAB Enzo

076 - Villejuif

02 Villejuif Rassemblée !

Conduite par : M. LE BOHELLEC Franck

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 M. LE BOHELLEC Franck | Oui |
| 2 Mme ETTORI Marie-France | |
| 3 M. MIMRAN André | |
| 4 Mme CASEL Catherine | Oui |
| 5 M. BOUNEGTA Mahrouf | |
| 6 Mme ADELEINE-ESCLANGON Christel | |
| 7 M. ZULKE Michel | |
| 8 Mme OUCHARD Fadma | |
| 9 M. TOUNKARA Mamadou | |
| 10 Mme ARLÉ Valérie | |
| 11 M. BADEL Marc | |
| 12 Mme DA SILVA Aducinda | |
| 13 M. RAMOS David | |
| 14 Mme ALEXANDRE Nadine | |
| 15 M. MILLE Alain | |
| 16 Mme ALEM Eléonore | |
| 17 M. BACHELET Christian | |
| 18 Mme DEBREYNE Laëtitia | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 19 M. CONSTANTINO Joaquim (Nationalité : Portugaise)
- 20 Mme DUGUÉ Audrey
- 21 M. CONQUET Franck
- 22 Mme BERTON Elisabeth
- 23 M. JEANMOUGIN Patrick
- 24 Mme ZELLNER Sylvie
- 25 M. PHAM The Hung
- 26 Mme LANOUE Séverine
- 27 M. DHURMAJEE Steven
- 28 Mme MENDOZA Jessica
- 29 M. WEBER Frédéric
- 30 Mme CHATI Nadège
- 31 M. AUBRY David
- 32 Mme LUKSEMBURG Aline
- 33 M. DIALLO Alimou
- 34 Mme CAIRA Anna
- 35 M. LE Pho Viet Dao
- 36 Mme LAPEYRE Joëlle
- 37 M. MSIHID Jacques
- 38 Mme CHAMBON Marie-Louise
- 39 M. BONAUAUD Bruce
- 40 Mme COURTONNE-LY Sylvie
- 41 M. FERRI Elvio
- 42 Mme HADDAD Michèle
- 43 M. HADJEDJ Jean-Claude
- 44 Mme PICARD Pierrette
- 45 M. NOTARIANNI Giovanni (Nationalité : Italienne)
- 46 Mme DELMAS Nicole
- 47 M. DA CUNHA Adelino

04 TOUS ENSEMBLE POUR VILLEJUIF ECOLOGISTE CITOYENNE ET SOLIDAIRE.

Conduite par : M. GARZON Pierre

- 1 M. GARZON Pierre Oui
- 2 Mme GANDAIS Natalie
- 3 M. WEBER Alain
- 4 Mme TAILLE-POLIAN Sophie Diane
- 5 M. ACHOURI Christophe
- 6 Mme LEYDIER Gaëlle Oui
- 7 M. BULCOURT Guillaume
- 8 Mme MANTION Sylvie
- 9 M. LIPIETZ Alain
- 10 Mme KADRI Mamilla
- 11 M. LAFON Gilles
- 12 Mme ABDOURAHAMANE Rakia
- 13 M. SOFI Mostefa
- 14 Mme KACIMI Malika
- 15 M. DU SOUICH Guillaume
- 16 Mme BOUJHAD Michèle
- 17 M. ASSOGBA Carel
- 18 Mme LAMBILLIOTTE Julie
- 19 M. SAADA Ahcène
- 20 Mme BAKOUR Dalila
- 21 M. CHASTAGNAC Gilbert
- 22 Mme BRIENZA Bianca

- 23 M. PLUSQUELLEC Maxime
- 24 Mme MUNOZ Maritza
- 25 M. MEYNE Philippe
- 26 Mme MORIN Valérie
- 27 M. DUBOC Thierry
- 28 Mme REKRIS Nadia
- 29 M. OUAHRANI Mohand
- 30 Mme MOROT Cathy
- 31 M. ÖZTORUN Özer
- 32 Mme ANDRÉ Mariama
- 33 M. PARRA RAMIREZ Kevin
- 34 Mme PASQUET Nadine
- 35 M. COIS Antonin
- 36 Mme BESNARD Manon
- 37 M. CANDAR Bulent
- 38 Mme GACON Catherine
- 39 M. VASSEUR Stéphane
- 40 Mme AUVRAY Valérie
- 41 M. BALLA Kisito
- 42 Mme FÈVRE Aurélia
- 43 M. MEDDAHI Salem
- 44 Mme ROLLIN COUTANT Jeannine
- 45 M. DELBOS Gilles
- 46 Mme BERGERON Corinne
- 47 M. BOUGET Pierre

078 - Villeneuve-Saint-Georges

02 Le Réveil de Villeneuve

Conduite par : M. COLSON Eric

- 1 M. COLSON Eric
- 2 Mme BRUNI Thiaba
- 3 M. CAPPELLA Joël
- 4 Mme ARFI Agnès
- 5 M. MAUVILLY Laurent
- 6 Mme WAHEO Moria
- 7 M. LE SAGER Stéphane
- 8 Mme GAGNEPAIN Véronique
- 9 M. MARJOUF Bouchaïb
- 10 Mme MASSENGUE Fabiola
- 11 M. GROSCLAUDE Daniel
- 12 Mme COURTESOLLE Sylvie
- 13 M. FEZEU Gaston
- 14 Mme HADJADJ Ingrid
- 15 M. HAMDAROUI Abdelhakim
- 16 Mme EUNG Lise
- 17 M. HARAULT Eddy
- 18 Mme PETGES Patricia
- 19 M. ALMENDRA Josué
- 20 Mme LE GAL Brigitte
- 21 M. BRUNI Benjamin
- 22 Mme BRUANDET Monique
- 23 M. CHATEAU Olivier
- 24 Mme BRUNO Delna

Oui
Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 25 M. CHEKROUN Maurice
- 26 Mme DE ANDRADE HENRIQUES Jocelyne
- 27 M. ASSANGNI Jacques
- 28 Mme COLSON Camille
- 29 M. SAYSANA Dominique
- 30 Mme QUINA CABRAL Ana (Nationalité : Portugaise)
- 31 M. ROUSSETTE Yves
- 32 Mme PÉLISSIER Denise
- 33 M. LABERGÈRE Louis-Jean
- 34 Mme PELLETIER Simone
- 35 M. CAPORUSSO Jean-Pierre
- 36 Mme HURISSET Dominique
- 37 M. JEANNE-ADELAIDE François
- 38 Mme ACIER Fernande
- 39 M. ALMENDRA Romain

03 RASSEMBLE.E.S, INNOVONS POUR VILLENEUVE

Conduite par : Mme ALTMAN Sylvie

- 1 Mme ALTMAN Sylvie Oui
- 2 M. BIYIK Birol
- 3 Mme NIOKA Tania
- 4 M. BOYER Alexandre Oui
- 5 Mme EL FOUKAHI Zoubida
- 6 M. KHOKHAR Mubbashar Iqbal
- 7 Mme CHERIFI Sara
- 8 M. MULEMBO Makengo
- 9 Mme MAGHNI Noura
- 10 M. BEN YAKHLEF Mohamed
- 11 Mme ABADI Leïla
- 12 M. MOORS Jean-Yves
- 13 Mme MILLE Sophie
- 14 M. SOTON Nicolas
- 15 Mme FERNANDEZ Vanessa
- 16 M. JACQMIN Christophe
- 17 Mme AKBAL Bérénice
- 18 M. HENRY Daniel
- 19 Mme ISSA Zouréha
- 20 M. HADDAD Abdel-Malek
- 21 Mme MAZEAU Céline
- 22 M. BOUSQUET Christian François
- 23 Mme LOUISSAINT Daniella
- 24 M. CHERIGUENE Omar
- 25 Mme AYAD Mounia
- 26 M. KILINC Ismail
- 27 Mme PANDIANE (JOSEPH) Abirami
- 28 M. BECQ Serge
- 29 Mme NDEME SANAMA Anne-Marie
- 30 M. NOUVIER Philippe
- 31 Mme KHATALI Lamia
- 32 M. TAMOUH Nassim
- 33 Mme DATILUS Myrlène
- 34 M. UMAIPAGAN Anuthan
- 35 Mme BENZAKRI Lamyae
- 36 M. AUBRUN Olivier

- 37 Mme BRUNET Elsa
- 38 M. DADY NGOY Jean-Yves
- 39 Mme LETELLIER Ophélie
- 40 M. THOMIAS Elie
- 41 Mme LUCAS Catherine

06 Mieux vivre à Villeneuve

Conduite par : M. GAUDIN Philippe

- 1 M. GAUDIN Philippe Oui
- 2 Mme NIASME Kristell
- 3 M. CHERENE Hubert
- 4 Mme CABILLIC Kati
- 5 M. GODEFROY Christian
- 6 Mme LADISLAS DALAIZE Cindy Oui
- 7 M. DERNI Abdelkader
- 8 Mme PEYNOT Marie-Christine
- 9 M. CHENNANI Abdel
- 10 Mme GAZON Marie-Jo
- 11 M. VIC Jean-Pierre
- 12 Mme VANHÉE Séverine
- 13 M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE Emmanuely
- 14 Mme AMKIMEL Saloua
- 15 M. DELORT Daniel
- 16 Mme DA SILVA DIAS Bernardina
- 17 M. MAILLOCHON Pierre
- 18 Mme TILLE Vanessa Laura
- 19 M. LÉCUYER Marc
- 20 Mme MOKRANE Ludivine
- 21 M. BRESLER Jean-Paul
- 22 Mme YUNG Martine
- 23 M. BENJEMAA Ilyes
- 24 Mme EL OUAHTA Naoual
- 25 M. MAZURIÉ Lionel
- 26 Mme GONÇALVES NOVAIS Ana Paula (Nationalité : Portugaise)
- 27 M. CIGERLI Sabri
- 28 Mme ZAPATA Marie-France
- 29 M. BERNIER Jean-Luc
- 30 Mme MAUVILLY Catherine
- 31 M. LELIÈVRE Jean-François
- 32 Mme PETITFILS Isabelle
- 33 M. CABELLO SANCHEZ Claude
- 34 Mme PEREIRA Rosa
- 35 M. ALDEGON Fredy
- 36 Mme CHESNEAU Jocelyne
- 37 M. BINDAH Seenarain
- 38 Mme BAZABAS Elise
- 39 M. D'HAUSSY Michel
- 40 Mme LECHIEN Josette Nicole
- 41 M. SAYIN Volkan

079 - Villiers-sur-Marne

01 VILLIERS AMBITION, C'EST AVEC VOUS !

Conduite par : M. BENISTI Jacques Alain

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
1 M. BENISTI Jacques Alain	Oui
2 Mme COMBAL Carole	
3 M. PHILIPPS Emmanuel	
4 Mme FERRA-WILMIN Florence	Oui
5 M. BEGAT Jean-Philippe	
6 Mme CHETARD Catherine	
7 M. TAMEGNON HAZOUMÉ Alain	
8 Mme DORIZON Evelyne	
9 M. BOUKARAOUN Nassim	
10 Mme KANDASAMY Praveena	
11 M. OUDINET Michel	
12 Mme FACCHINI Monique	
13 M. BONVIE Philippe	
14 Mme FUMEE-GIPON Dorine	
15 M. MERABET Sghir	
16 Mme DOSNE Alexandra	
17 M. MIGOT Michel	
18 Mme VAZ Irène	
19 M. CARDOSO Joaquim	
20 Mme FURET Carole	
21 M. MONTOURIS Didier	
22 Mme HAMIDOU MOHAMED Ambrata	
23 M. ANTOINE Eric	
24 Mme MEGHARA-HADRI Faiza	
25 M. NOEL Cédric	
26 Mme DIARRASSOUBA-CISSE Sita	
27 M. MARCHAND Michel	
28 Mme MARSEILLE Patricia	
29 M. LELIEVRE François	
30 Mme POIDEVAIN Lucie	
31 M. ALACIR Arnaud	
32 Mme LUBERT Evelie	
33 M. VAZ Yoann	
34 Mme DURAND Irène	
35 M. CHIKOU Alexandre	
36 Mme FRISON Florence	
37 M. DEMBELE DIT PONZIO Mathurin	

02 VILLIERS A VENIR

Conduite par : M. AMARA Adel

1 M. AMARA Adel	Oui
2 Mme CINCET Virginie	Oui
3 M. DRAME Mamadou	
4 Mme MOHAMMED Nadine	
5 M. LEGROS Jeremy	
6 Mme SCHWEIZER Marina	
7 M. MUTHER Gérard	
8 Mme PARATRE Line	
9 M. MOUHCENE Fabien	
10 Mme COUTABLE Myriam	
11 M. DIAKITE Madiboubou	
12 Mme OURMIAH Patricia	
13 M. CHEVAUCHEE Jean-Philippe	
14 Mme NUNES FRANCO Sandrine	

- 15 M. MOHAMMED Marwan
- 16 Mme SALL Fatoumata
- 17 M. DAGBA Yann
- 18 Mme DIARRA Diénéba
- 19 M. SAUNIERE Christophe
- 20 Mme BORDES Moea
- 21 M. SOLTANI Karim
- 22 Mme GOMES Cyrielle
- 23 M. LOPES MOREIRA Michel
- 24 Mme PELLETIER Valérie
- 25 M. FREDJ Saddam
- 26 Mme WENIGER Léonor
- 27 M. LEBORGNE Maël
- 28 Mme HOCINI Laetitia
- 29 M. DIAOUNE Bamba
- 30 Mme TALLET CINCET Adèle
- 31 M. SAUNIERE Calum
- 32 Mme HACENE Sarah
- 33 M. NGUYEN Denis
- 34 Mme CUILLER Maeva
- 35 M. MONTIGNY Baptiste

06 Rassemblés pour une ville humaine et écologique

Conduite par : M. MASSOT Frédéric

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. MASSOT Frédéric | Oui |
| 2 Mme BENBELKACEM Yasmina | |
| 3 M. PIRUS Jean-François | |
| 4 Mme REVIRIEGO Sandra | Oui |
| 5 M. GRENIER Jacques | |
| 6 Mme BENTALEB Ratiba | |
| 7 M. MALEINE Quentin | |
| 8 Mme BRICOT Nicole | |
| 9 M. VALLEUR Yann | |
| 10 Mme GUILLOU Anaïs | |
| 11 M. DURA Arnaud | |
| 12 Mme MARYN Monique | |
| 13 M. GERMAN Eric | |
| 14 Mme DELHAYE Pascale | |
| 15 M. SZYMANSKI Samuel | |
| 16 Mme FREUDBERG Francine | |
| 17 M. CHEVALLIER Tom | |
| 18 Mme ERMENAULT Tiffany | |
| 19 M. JOLIVET Philippe | |
| 20 Mme BARTEL Evelyne | |
| 21 M. BRIDJA Abdelhakim | |
| 22 Mme ELIA-FOEILLET Sylvie | |
| 23 M. SINGLING Antoine | |
| 24 Mme CHEVIOT Corinne | |
| 25 M. FLARD Pascal | |
| 26 Mme LE GOARAND Marie-France | |
| 27 M. KANE Hachemy | |
| 28 Mme BOUNEFFA Cécilia | |
| 29 M. LELAIDIER Franck-Olivier | |
| 30 Mme DUBUC Martine | |

- 31 M. FAROUI Abdeldjelil
- 32 Mme VILIC Océane
- 33 M. CHIRK Tarik
- 34 Mme MAVRO Sarah
- 35 M. DIETRICH Christophe
- 36 Mme MFOIHAYA Houna
- 37 M. SIMON Vincent

081 - Vitry-sur-Seine

02 Vitry rassemblés

Conduite par : M. KENNEDY Jean-Claude

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. KENNEDY Jean-Claude | Oui |
| 2 Mme TAILLEBOIS Sarah | |
| 3 M. BEN-MOHAMED Khaled | |
| 4 Mme KONATE Fatmata | |
| 5 M. BELL-LLOCH Pierre | |
| 6 Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile | Oui |
| 7 M. ATTAR Shamime | |
| 8 Mme SU Catherine Zen-Wan | |
| 9 M. HAMANI Djamel | |
| 10 Mme LORAND Isabelle | |
| 11 M. TMIMI Hocine | |
| 12 Mme EBODE ONDOBO Bernadette | |
| 13 M. BENBETKA Abdallah | |
| 14 Mme OUGIER Isabelle | |
| 15 M. RAMAEL Albertino | |
| 16 Mme GUENINE Sonia | |
| 17 M. IERG Valentin | |
| 18 Mme BAHRI Sandra | |
| 19 M. LADIRE Luc | |
| 20 Mme DURAND Maeva | |
| 21 M. LEPRETRE Michel | Oui |
| 22 Mme JEANNET Agnès | |
| 23 M. EDDAÏDJ Rachid | |
| 24 Mme BUCHOUX Béatrice | |
| 25 M. FORESTIER Christophe | |
| 26 Mme KABBOURI Rachida | |
| 27 M. PORPIGLIA Francesco | |
| 28 Mme MORONVALLE Margot | |
| 29 M. LECOMTE Ludovic | |
| 30 Mme LEFEBVRE Fabienne | |
| 31 M. BOUVIER Stéphane | |
| 32 Mme ADDOUN Salima | |
| 33 M. BEYSSI Philippe | |
| 34 Mme JEANNE Laurence | |
| 35 M. BEN MOHAMED Salah | |
| 36 Mme KACZMAREK Elsa | |
| 37 M. CHANTRY Eric | |
| 38 Mme CIRANY Canelle | |
| 39 M. BOUAZZA Meher | |
| 40 Mme AMIMEUR Sophia Camélia | |
| 41 M. ROCQ-HAVARD Loup-Etienne | |
| 42 Mme ROUABAH Hadjira | |

- 43 M. KONATE Ibrahima
- 44 Mme HONLA Myriam
- 45 M. WILLIÈME Dominique
- 46 Mme MARTIN Marion
- 47 M. IKHLEF Abdelkader
- 48 Mme DELCROS Nathalie
- 49 M. BIGGY Mathieu
- 50 Mme CHAILLOU Cécile
- 51 M. WEYIMPANGA Alfonso
- 52 Mme TAMARAT Djamila
- 53 M. GIACOMO Jean-Toussaint

05 La liste écologiste, sociale et citoyenne, changeons Vitry en mieux
Conduite par : M. BOURDON Frédéric

- | | |
|----------------------------------|-----|
| 1 M. BOURDON Frédéric | Oui |
| 2 Mme DEXAVARY Laurence | Oui |
| 3 M. MONTAVA David | Oui |
| 4 Mme DEGOUVE Karen | |
| 5 M. SALLEM Riadh | |
| 6 Mme SERON Nina | |
| 7 M. PERREUX Jacques | |
| 8 Mme STEFEL Naïga | |
| 9 M. SOREL Hugo | |
| 10 Mme BERTHELOT Annick | |
| 11 M. POTIER Bertrand | |
| 12 Mme ARKOUB Katia | |
| 13 M. BERRI Amar | |
| 14 Mme TIBAH Anissa | |
| 15 M. M'RABET Helmi | |
| 16 Mme MATAILLET Françoise | |
| 17 M. BRÖNNIMANN Frédéric | |
| 18 Mme LORIETTE Sylvie | |
| 19 M. OLLIVIER Emmanuel | |
| 20 Mme SARRE Aminata | |
| 21 M. LAGORCE Stéphane | |
| 22 Mme FRANZONI Patricia | |
| 23 M. HUBERT Jean | |
| 24 Mme PERRIER Catherine | |
| 25 M. IBRAHIM MAHAZI Fakihi | |
| 26 Mme DEBURGHGRAEVE Pauline | |
| 27 M. CHOCHÉPRAT Paul | |
| 28 Mme LAHAYE Laetitia | |
| 29 M. CADIOU Nicolas | |
| 30 Mme BELHAMISSI Aïcha | |
| 31 M. RIO Franck | |
| 32 Mme NGATCHOU DJEUNDA Sandrine | |
| 33 M. LAMBERT Christophe | |
| 34 Mme EMILE Victoria | |
| 35 M. LEFAY Didier | |
| 36 Mme THIBAUD Marianne | |
| 37 M. PASQUARELLI Renaud | |
| 38 Mme NARI Géraldine | |
| 39 M. MARCON Jean-François | |
| 40 Mme AITTOUARES Juliette | |

- 41 M. PERROT Olivier
- 42 Mme DAVID Monique
- 43 M. VERHOEVEN Yves
- 44 Mme NAUT Nathalie
- 45 M. JOUOT Claude
- 46 Mme OTMANI Fatiha
- 47 M. HAUMONT Norbert
- 48 Mme MASSON Paule
- 49 M. TOUVAIS Didier
- 50 Mme ADAM Dominique
- 51 M. LATRON Hugues
- 52 Mme KONTE Salimata
- 53 M. GÈZE François
- 54 Mme HONORE Jeanine
- 55 M. GRAU Francis

07 VITRY A VENIR

Conduite par : M. AFFLATET André Alain

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1 M. AFFLATET André Alain | Oui |
| 2 Mme GUISSET Carole | Oui |
| 3 M. NJOH Emmanuel | Oui |
| 4 Mme SALANON Chloé | |
| 5 M. AUBERTIN Jérôme | |
| 6 Mme NABAIS Christelle | |
| 7 M. BECAM Alain | |
| 8 Mme PESCI Rose-Marie | |
| 9 M. OUADI Mahmoud | |
| 10 Mme PHILEAS Christine | |
| 11 M. NAGALINGAM Clément | |
| 12 Mme FAILLON Mathilde | |
| 13 M. OLIER Alexandre | |
| 14 Mme SAVOUREUX Josiane | |
| 15 M. LANCEMENT Jean Luc | |
| 16 Mme BONHOMME Cécile | |
| 17 M. BAH Madani | |
| 18 Mme NATIELLO Angéline | |
| 19 M. ROUVET Jean Louis | |
| 20 Mme OLIER Françoise | |
| 21 M. GAZDA Frédéric | |
| 22 Mme RIQUEUR Danielle | |
| 23 M. LE CUNFF François | |
| 24 Mme ESSESSE Léonie | |
| 25 M. VRIELYNCK Gérard | |
| 26 Mme CRETTE Léa | |
| 27 M. LEONETTI Olivier | |
| 28 Mme AUGUSTIN Christiane | |
| 29 M. MAKARAWIEZ Alain | |
| 30 Mme EL MANTIH Fatima | |
| 31 M. AFRI Sofiane | |
| 32 Mme LICARI Frédérique | |
| 33 M. BADAOUI Abd | |
| 34 Mme BOODOO Shabanaaz | |
| 35 M. DUCROT Jean-Luc | |
| 36 Mme CRÉPIN Ghislaine | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 37 M. FAUCHER Bastien
- 38 Mme PERSEIL Yvonne
- 39 M. PERSEIL Jacques
- 40 Mme FUNT Anne-Marie
- 41 M. GIOVAGNONI Pierre
- 42 Mme POUCHARD Liliane
- 43 M. BADÉ Gérard
- 44 Mme BONHOMME Michèle
- 45 M. MINASSIAN Jean
- 46 Mme GRENUT Virginie
- 47 M. LE BOUL Pierre
- 48 Mme DESTANDAU Jeanne
- 49 M. RAMALHO Arnaud
- 50 Mme SCHNEIDER Dominique
- 51 M. FROMENT Nicolas
- 52 Mme BRASSEUR Emmeline
- 53 M. LALLIER Henri



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

SECTION DES ÉLECTIONS

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020

A R R Ê T É N° 2020 / 1642

**fixant la liste des candidats pour le 2^d tour de scrutin
dans les communes du département du Val-de-Marne**

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1549 du 28 mai 2020 fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai légal de dépôt des candidatures pour le second tour des élections des conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 2020 ;

Vu les procès-verbaux de tirage au sort effectué le vendredi 28 février 2020 par le représentant de l'État en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du 2^d tour de scrutin ;

Considérant l'erreur d'enregistrement des candidats au conseil communautaire pour la commune de Fresnes ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 susvisée, ainsi que des articles L. 264 et L. 265 du code électoral, ont été enregistrées les déclarations de candidature des listes pour les communes où les résultats du 1^{er} tour de scrutin ont rendu nécessaire l'organisation d'un 2^d tour.

Article 2 – L'état nominatif de chacun des candidats composant ces listes est annexé au présent arrêté.

.../...

Article 3 – Conformément aux dispositions de l'article R. 28 du code électoral, l'ordre d'attribution des panneaux électoraux retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

Article 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°2020/1580 fixant la liste des candidats pour le 2^d tour de scrutin des élections des conseillers municipaux et communautaires.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 10 juin 2020

Pour le préfet et par délégation

**La Secrétaire Générale
Signé : Mireille LARREDE**

94 Val-de-Marne

003 - Arcueil

03 Ensemble la ville de demain avec Christian Metairie

Conduite par : M. METAIRIE Christian

1 M. METAIRIE Christian	Oui
2 Mme PECCOLO Hélène	
3 M. SOT Ludovic	
4 Mme DELAHAIE Carine	
5 M. SEGUIN Christophe	
6 Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Oui
7 M. PELHUCHE Antoine	
8 Mme PASCAL-LERICQ Sophie	
9 M. VÉDIE Kévin	
10 Mme LEGOURD ROCHETEAU Maryvonne	
11 M. BURKOVIC Simon	
12 Mme ELOUNDOU Elisabeth	
13 M. LOSCHEIDER François	
14 Mme MANT Juliette	
15 M. CAMBIER Rudy	
16 Mme MOHAMED BOUTEBEN Lydia	
17 M. DOUCET François	
18 Mme KETFI Francine	
19 M. DOUBA--PARIS Benjamin	
20 Mme RAJCHMAN Anne	
21 M. GRILL Jacques	
22 Mme LABROUSSE Sophie	
23 M. CAILLAT-GRENIER Régis Guy	
24 Mme BOUSLAH Chaharazed	
25 M. DIABY Aboubacar	
26 Mme IKKACHE Léa	
27 M. MAUSSION Ludovic	
28 Mme DEALBERTO Marine	
29 M. LESAFRE Ulysse	
30 Mme COPOL Audrey	
31 M. VIAUD Guillaume	
32 Mme KONATÉ Hourya	
33 M. NADIRAS Olivier	
34 Mme SEBBAN Laura	
35 M. RIO Baptiste	
36 Mme DOLLIN Tatiana	
37 M. DE PALAMINY Antoine	

06 Unis pour un nouveau souffle : Arcueil notre ville avec Benoit Joseph

Conduite par : M. ONAMBÉLÉ Benoit Joseph

1 M. ONAMBÉLÉ Benoit Joseph	Oui
2 Mme LOSIAUX Élodie	
3 M. BAOUZ Karim	
4 Mme GALHIÉ-LOUISE Clotilde	
5 M. ROUABHI Kamel	
6 Mme GANNE-LEVY Sarah	
7 M. GODFERT Hugo	
8 Mme LATOUR Nathalie	Oui
9 M. CALVEZ Erwann	

- 10 Mme DA SILVA Guina
- 11 M. YONKEU Amigo
- 12 Mme MOSELLA Azhour
- 13 M. NOURI Yassine
- 14 Mme PELLEGRINO Cécile
- 15 M. ACHOURI Franck
- 16 Mme BENLEMQAWANSSA Ounsa Kaltoum
- 17 M. TOURTE Kevin
- 18 Mme DUMEZ Isabelle
- 19 M. LUTTRINGER Sébastien
- 20 Mme GODINHO Vanessa
- 21 M. CARDOVILLE Joël Constant
- 22 Mme CANAL Christine
- 23 M. SIDA Jean Charles
- 24 Mme FRAGA Paula De Fatima
- 25 M. MENANGA Thierry
- 26 Mme GONCALVES Audrey
- 27 M. JACQUIN Dominique
- 28 Mme SEMERJIAN Myriam
- 29 M. MAKOUF Karim
- 30 Mme DEMARE Betty
- 31 M. APPRUZZESE Cyrille François
- 32 Mme IAFRATE Sylvie
- 33 M. M'BODJ Hamady
- 34 Mme LE DÛ Célia
- 35 M. XIONG Yan
- 36 Mme DI GENNARO Christine
- 37 M. DUMINIL Pierre

004 - Boissy-Saint-Léger

04 BOISSY, C'EST NOUS

Conduite par : M. NGALIEMA Fabrice

- | | |
|---|-----|
| 1 M. NGALIEMA Fabrice | Oui |
| 2 Mme CITERNE Ingrid | Oui |
| 3 M. LARGER Christian | |
| 4 Mme ISEL Pascale | |
| 5 M. CANALE Flavien | |
| 6 Mme LEFEVRE Thérèse | |
| 7 M. SEMSER Bernard | |
| 8 Mme TRAORÉ Tieido | |
| 9 M. GUILLEMARD Roger | |
| 10 Mme LO PRESTI Anaïs | |
| 11 M. BAMBA Daouda | |
| 12 Mme SOUKOUNA Diadji | |
| 13 M. BOURCHADA Nazem | |
| 14 Mme DERMEL Hayatte | |
| 15 M. DESCARD Serge | |
| 16 Mme VILLENEUVE Vanessa | |
| 17 M. TOURÉ Ibrahima | |
| 18 Mme CERRUTI Yasmine | |
| 19 M. CRESPO VIEIRA Fernando (Nationalité : Portugaise) | |
| 20 Mme FOUENI Linda | |
| 21 M. SIVASUBRAMANIAM Nevasharan | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 22 Mme BATHEAS MOLLOMB Raïssa
- 23 M. SIMOUH Oussama
- 24 Mme NGUYEN Diem Lan
- 25 M. HAUTOT Gérard
- 26 Mme BOUFTASS Hayat
- 27 M. AOUINI Bilel
- 28 Mme ROUILLON Élodie
- 29 M. LAUMONIER Aurélien
- 30 Mme MARTIGNONI Alissia
- 31 M. HAMCHAOUI Hady
- 32 Mme TURCHIANO Grazia (Nationalité : Italienne)
- 33 M. SIBY Mamoudou

07 BOISSY POUR TOUS Décidons ensemble
Conduite par : M. CHARBONNIER Régis

- 1 M. CHARBONNIER Régis
- 2 Mme NOURY Eveline
- 3 M. BARTHES Michel
- 4 Mme GASSMANN Claire
- 5 M. CHAVINIER Pierre
- 6 Mme BERNARDI Odile
- 7 M. VASSE Thierry
- 8 Mme PICHON Jacqueline
- 9 M. NICOLAS Fabrice
- 10 Mme CURIE Marie
- 11 M. MAUGAN Stéphane
- 12 Mme CHAUCHARD Claire
- 13 M. DJENGOU Jacques
- 14 Mme HAFYANE Touria
- 15 M. NORMAND Ludovic
- 16 Mme FERRY Muriel
- 17 M. AGHACHOUI Zouhir
- 18 Mme YAPO Marie Angèle
- 19 M. MORGENTHALER Eric
- 20 Mme BAUMONT Evelyne
- 21 M. CISSOKHO Adama
- 22 Mme NAIT AMARA Amelle
- 23 M. TUZLU Taylan
- 24 Mme KLAJNBAUM Martine
- 25 M. DIABIRA Bakary
- 26 Mme MOKADEM Sonia
- 27 M. COGNONATTO Pierre
- 28 Mme DOHE Irène
- 29 M. CHEVRIER Guillaume
- 30 Mme ZABEUR Rahma
- 31 M. CHEIK Mohamed
- 32 Mme LE SCOUARNEC Isabelle
- 33 M. VADIVELOU Deva
- 34 Mme MENARD Françoise
- 35 M. VERLANT André

Oui
Oui

08 RASSEMBLÉS ET ENGAGÉS POUR BOISSY
Conduite par : Mme THIBAUT Laure

- 1 Mme THIBAUT Laure

Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire
Oui

- 2 M. JENDOUBI Moncef
- 3 Mme DE SOUSA Claire
- 4 M. FOGEL Christophe
- 5 Mme FERREIRA-LINO Dervisa
- 6 M. JOURNET Sylvain
- 7 Mme HUBNER Mauricette
- 8 M. SUIR Stéphane
- 9 Mme HOLMIERE Emmanuelle
- 10 M. MOUTMIR Mourad
- 11 Mme HAMILCARO Suzie
- 12 M. GUYOMARD Pierre
- 13 Mme LE DANVIC Anne
- 14 M. HITTINGER Luc
- 15 Mme VIARD Christine
- 16 M. GODINHO Dany
- 17 Mme FISCHER Anne-Marie
- 18 M. RULLIER Ugo
- 19 Mme ER-RASFA Anissa
- 20 M. GUENNOUN Youcef
- 21 Mme GABORIT Myriam
- 22 M. VILLENEUVE Jean-Pierre
- 23 Mme FERREIRA-LINO Alicia
- 24 M. PHAN-THANH Francis
- 25 Mme SUIR Maria Candida
- 26 M. BENIGHIL Abdelmalek
- 27 Mme YAMB Rose
- 28 M. POUZIN Jean-Jacques
- 29 Mme REGULUS Lucie
- 30 M. THAI Serey
- 31 Mme LASRY-RATOULY Aude
- 32 M. MEJRI Bassem
- 33 Mme DABO Fanta
- 34 M. DORNACHER Francis
- 35 Mme DELAGE Danièle

015 - Bry-sur-Marne

01 ENSEMBLE POUR BRY

Conduite par : M. ASLANGUL Charles

- 1 M. ASLANGUL Charles
- 2 Mme CHEVILLARD Véronique
- 3 M. POIGNANT Bruno
- 4 Mme ROBY Sylvie
- 5 M. CAMBRESY Rodolphe
- 6 Mme MAZZOCCHI Béatrice
- 7 M. ARZANO Christophe
- 8 Mme DERAY Chrystel
- 9 M. LECLERC Pierre
- 10 Mme RODD Valérie
- 11 M. ZANINETTI Olivier
- 12 Mme PRADAL Virginie
- 13 M. PARFOND Julien
- 14 Mme DUGUAY Anne-Sophie
- 15 M. KHOURY Didier

Oui
Oui

- 16 Mme BOSCH Sandrine
- 17 M. TUIL Laurent
- 18 Mme BROCARD Nicole
- 19 M. SALAÛN Didier
- 20 Mme SAADI Rosa
- 21 M. TEILLET Stefano
- 22 Mme CARVALHO Sandra
- 23 M. GALLEGO Jean Antoine
- 24 Mme CASSE Armelle
- 25 M. RENAULT Etienne
- 26 Mme FOY Véronique
- 27 M. KUNGA Augustin
- 28 Mme VESVAL Annick
- 29 M. DERAY André
- 30 Mme GOHIER Cécile
- 31 M. BOULLENOIS Guy
- 32 Mme LEVAVASSEUR-ASLANGUL Claudine
- 33 M. BOUXIN Sylvain

02 VIVONS BRY

Conduite par : M. GODARD Serge

- 1 M. GODARD Serge
- 2 Mme BASTIEN-COTARD Karine
- 3 M. BRAYARD Thierry
- 4 Mme DUJARDIN Isabelle
- 5 M. ONGHENA Robin
- 6 Mme MARCOCCIA-WARIN Laure
- 7 M. PINEL Vincent
- 8 Mme LALANNE Sandrine
- 9 M. DRUET François
- 10 Mme BASTIEN Nathalie
- 11 M. BEHANZIN Patrick
- 12 Mme LANTRAIN Marilyne
- 13 M. MAINGE Pascal
- 14 Mme ASMANI Djedjiga
- 15 M. COLLINET Serge
- 16 Mme BEAUMONT Nelly
- 17 M. BARTHELEMY Michel
- 18 Mme BHATT Babli
- 19 M. DECARRIERE Thierry
- 20 Mme ASSY Christine
- 21 M. ALIOUI Franck
- 22 Mme DUJARDIN Géraldine
- 23 M. BARBIER Joël
- 24 Mme VICENTE Magalie
- 25 M. LE CAM Bertrand
- 26 Mme WANHAM Emeline
- 27 M. KOVALKIN Samuel
- 28 Mme ROUSSEL Monique
- 29 M. BOQUET Quentin
- 30 Mme GEHENIAUX Brigitte
- 31 M. KIKI Jespere
- 32 Mme LEUXE Camille
- 33 M. ALLOUCHE Serge

Oui
Oui

- 34 Mme BENNARI Latifa
35 M. LOUIS Guillaume

017 - Champigny-sur-Marne

01 CHAMPIGNY ALTERNANCE

Conduite par : M. JEANNE Laurent

- | | |
|--|-----|
| 1 M. JEANNE Laurent | Oui |
| 2 Mme THIROUX Aurore | Oui |
| 3 M. DUVAUDIER Michel | Oui |
| 4 Mme MUSSOTTE-GUEDJ Catherine | |
| 5 M. AKKOUCHE Saphir | |
| 6 Mme THEOPHILE Céline | |
| 7 M. BASTIN Wilfrid | |
| 8 Mme MORGADO Rosalia (Nationalité : Portugaise) | |
| 9 M. NGANDE Léon | |
| 10 Mme SAUSSEREAU Tatiana | |
| 11 M. PICOT Yohann | |
| 12 Mme ABCHICHE Sabrina | |
| 13 M. VIGUIE Yann | |
| 14 Mme ARRON Christine | |
| 15 M. LHOSTE Philippe | |
| 16 Mme AMAR Sophie | |
| 17 M. GAUDIERE Bernard | |
| 18 Mme CARPE Geneviève | |
| 19 M. LATRONCHE Patrice | |
| 20 Mme DUVERGER Raymonde | |
| 21 M. DUBUS Philippe | |
| 22 Mme BENHAMED Jacqueline | |
| 23 M. RIBEIRO Henrique | |
| 24 Mme NGANDE Emmanuelle | |
| 25 M. SLIMOVICI David | |
| 26 Mme BERTRAND Delphine | |
| 27 M. BARON Franck | |
| 28 Mme BENOLIEL Mylène | |
| 29 M. VEDRINE Lionel | |
| 30 Mme PARLOUAR Marie | |
| 31 M. BOULAY Philippe | |
| 32 Mme DEGAGER-PHALANCHERE Muriel | |
| 33 M. GOUPIL Grégory | |
| 34 Mme SAILLAND Evelyne | |
| 35 M. CHATAUD Alain | |
| 36 Mme DONATIEN Didière | |
| 37 M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS Jorge (Nationalité : Portugaise) | |
| 38 Mme DE OLIVEIRA Cristina (Nationalité : Portugaise) | |
| 39 M. PESSOA GRIJO Tony | |
| 40 Mme MARTRET Céline | |
| 41 M. KASSIM Youssouf | |
| 42 Mme DA SILVA CIPRIANO Maria (Nationalité : Portugaise) | |
| 43 M. FORHAN Jean-Claude | |
| 44 Mme OLIVAUX Josette | |
| 45 M. GILLES Alain | |
| 46 Mme JURDIC Marie-Hélène | |
| 47 M. RAYNAUD Bernard | |

- 48 Mme MARTIN Nicole
- 49 M. VIDALENC Patrice
- 50 Mme HALLART Brigitte
- 51 M. GAURAT Claude

04 ENSEMBLE POUR CHAMPIGNY, VILLE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conduite par : M. FAUTRE Christian

- 1 M. FAUTRE Christian Oui
- 2 Mme CAPORAL Chrysis
- 3 M. SY Mamadou
- 4 Mme ADOMO Caroline
- 5 M. LURIER Yvon
- 6 Mme ZELIOLI Valérie Oui
- 7 M. MAILLER Jean-Jacques
- 8 Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala
- 9 M. SOLARO Sylvain
- 10 Mme LE LAGADEC Jeannick
- 11 M. TITOV François
- 12 Mme KEITA-GASSAMA Fily
- 13 M. SUDRE Philippe
- 14 Mme GUILLAUME Pauline
- 15 M. LE BRECH Yann
- 16 Mme LOUVIERS Angèle
- 17 M. BAUHAIN Matthieu
- 18 Mme GARCIA Teresa
- 19 M. ZYLBERBERG Roger
- 20 Mme LAABAS Fouzia
- 21 M. GUET Karim
- 22 Mme WAYAK PAMBE Elisabeth Nadine
- 23 M. MALEM Carlos
- 24 Mme DUPRE Stéphanie
- 25 M. LAMBERT Gérard Oui
- 26 Mme SISSOKO Sirra
- 27 M. LAGACHE Jean-Marie
- 28 Mme CERAN Régine
- 29 M. BEN ABED Walid
- 30 Mme KARACA Sengul
- 31 M. SANKARE Adame
- 32 Mme LURIER Danielle
- 33 M. MACE Didier
- 34 Mme MICHINEAU Corine
- 35 M. GUEGUIN Sylvain
- 36 Mme RAHRAH Habiba
- 37 M. DOS SANTOS Thomas
- 38 Mme AKROUR Sophia
- 39 M. LANG Patrick
- 40 Mme DA FONSECA GOMES Gabriela
- 41 M. CUNEO Jean-Philippe
- 42 Mme TECHER Valérie
- 43 M. EHOUMAN Koffi
- 44 Mme POINTEREAU Sophie
- 45 M. FOSSI GAIN-YO Yves
- 46 Mme SIAT Geneviève
- 47 M. ZACKO-YABINGUI Fabien

- 48 Mme DE VALON Anne
49 M. MAZOUZI Akli

019 - Chennevières-sur-Marne

02 POUR UN AVENIR ENSEMBLE A CHENNEVIERES

Conduite par : Mme DIRRINGER Marie Christine

- | | |
|---------------------------------|-----|
| 1 Mme DIRRINGER Marie Christine | Oui |
| 2 M. RAPTI Jean | Oui |
| 3 Mme BORDUY Carine | |
| 4 M. DOUBLET Jean-Luc | |
| 5 Mme GRANDJEAN Laurence | |
| 6 M. PUPPO Emmanuel | |
| 7 Mme LOUAIL Orianne | |
| 8 M. BECKET MOUCKOLAS Yanhe | |
| 9 Mme YVROUX Annie | |
| 10 M. BOUVIER Jean-Claude | |
| 11 Mme MARIETTE Stessy | |
| 12 M. HEITZ Patrick | |
| 13 Mme VERRIER-OUAHMANE Aïcha | |
| 14 M. FOUCHARD Michel | |
| 15 Mme PARREIRA Peggy | |
| 16 M. BASTOS LEITE Nelson | |
| 17 Mme LOPES Ingrid | |
| 18 M. LOUAIL Damien | |
| 19 Mme LEGAL Isabelle | |
| 20 M. PENNETIER Laurent | |
| 21 Mme VIDAL Carole | |
| 22 M. LOUZON Samuel | |
| 23 Mme YETTA Brigitte | |
| 24 M. LE TOULLEC Yannick | |
| 25 Mme FOURNIER Pascale | |
| 26 M. BARGES Walter | |
| 27 Mme DENIZET Muriel | |
| 28 M. PATUREAU Stéphane | |
| 29 Mme HANAFY Aurélie | |
| 30 M. RUIZ Jean-Eric | |
| 31 Mme ARBANE Fatiha | |
| 32 M. LHERMITTE Quentin | |
| 33 Mme MIDY Marie-Pierre | |
| 34 M. CAMARA Ousmane | |
| 35 Mme FAUCON Audrey | |

04 ENSEMBLE POUR CHENNEVIERES PASSIONNEMENT

Conduite par : M. BARNAUD Jean-Pierre

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1 M. BARNAUD Jean-Pierre | Oui |
| 2 Mme LE MONNIER Sophie | Oui |
| 3 M. DRIESCH Jacques | |
| 4 Mme VIALATOUX Anne-Marie | |
| 5 M. DELLA MUSSIA Richard | |
| 6 Mme BOISNE-NOC Félicia | |
| 7 M. POUJOL Jean-Louis | |
| 8 Mme GLOVER Véronique | |
| 9 M. STHOREZ Didier | |

- 10 Mme GUERROUMI Samira
- 11 M. TREMOUREUX Didier
- 12 Mme COURTOIS Christine
- 13 M. CHÂTEL Brice
- 14 Mme PELLET-SCHIFFRINE Annie
- 15 M. MOKHTARI Hamza
- 16 Mme CORNU Christiane
- 17 M. ASSOUS Mickael
- 18 Mme LOSSO Teresa
- 19 M. LE TARNEC Jean-Jacques
- 20 Mme LERFEL Martine
- 21 M. BAUX Pierre-Alexandre
- 22 Mme TROUVILLE Françoise
- 23 M. FABRE Jean-François
- 24 Mme MICHEL Valérie
- 25 M. FASANARO Denis
- 26 Mme PAOLUCCI Nathalie
- 27 M. SIGNORET Christophe
- 28 Mme VERONIE Clotilde
- 29 M. MAILLET Michel
- 30 Mme AMIRAULT Céline
- 31 M. DUPUIS Eddy
- 32 Mme GUYARD Isabelle
- 33 M. HIDEG Frédéric
- 34 Mme BARBIER Eliane
- 35 M. HARDY Jean-Claude

022 - Choisy-le-Roi

04 ChoisyCvous

Conduite par : Mme LEMOINE Nathalie

- | | |
|---|-----|
| 1 Mme LEMOINE Nathalie | Oui |
| 2 M. BERCIER Jean-François | |
| 3 Mme BOWMAN Love | |
| 4 M. THENAISY Patrick | |
| 5 Mme FLEURY-BERCIER Corinne | |
| 6 M. VELLUET Lionel | Oui |
| 7 Mme SURACE Marina (Nationalité : Italienne) | |
| 8 M. ARIF Azedine | |
| 9 Mme TRAORE Bintou | |
| 10 M. PONS Yannig | |
| 11 Mme SALLAM Bénédicte | |
| 12 M. GRÉVET Jean-Frédéric | |
| 13 Mme THEBAULT Odile | |
| 14 M. CAUMARTIN Bernard | |
| 15 Mme SOUTY Elisabeth | |
| 16 M. MAHAFON Victor | |
| 17 Mme LIMEA Denise | |
| 18 M. FARE Christophe | |
| 19 Mme CABARRUS Hugette | |
| 20 M. IMARRAINE Younes | |
| 21 Mme TEBBAL Nadia | |
| 22 M. PICARD Claude | |
| 23 Mme BENAZZIZA Shirine | |

- 24 M. MOUTON Jean-Claude
- 25 Mme ALIES-MARTIAL Rose-Marie
- 26 M. GERVAIS Thierry
- 27 Mme GARCIA Caroline
- 28 M. COGET Alain
- 29 Mme CIAK Wanda
- 30 M. INIESTA Pablo
- 31 Mme MOUTON Marlene
- 32 M. BATON Sébastien
- 33 Mme KOZEBROCKI Annette
- 34 M. CHEA Sam Ath
- 35 Mme CAUMARTIN Claire
- 36 M. PINHO E SILVA Mario
- 37 Mme TRIPODI Sylvia
- 38 M. KHATTOU Ibrahim
- 39 Mme FABIANSKI Sandrine
- 40 M. CHEVALIER Fulbert
- 41 Mme RODRIGUES Suzana
- 42 M. BERTRAND Guy
- 43 Mme FOURNIER Frédérique

05 GAGNER ENSEMBLE

Conduite par : M. PANETTA Tonino

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. PANETTA Tonino | Oui |
| 2 Mme OSTERMEYER Sushma | Oui |
| 3 M. ID ELOUALI Ali | |
| 4 Mme GAULIER Danièle | |
| 5 M. COELHO Vasco | |
| 6 Mme BRULANT Marina | |
| 7 M. DRUART Frédéric | |
| 8 Mme HACHE Bénédicte | |
| 9 M. BOURVEN Julien | |
| 10 Mme FRANCISOT Amandine | |
| 11 M. CHALBI Yacin | |
| 12 Mme LAJILI Yamina | |
| 13 M. BANCE Stéphane | |
| 14 Mme FADLI Hafida | |
| 15 M. THIAM Moustapha | |
| 16 Mme FOURNIER Laura | |
| 17 M. CHIRRANE El Arbi | |
| 18 Mme LANTERNIER Lucie | |
| 19 M. HABI Hacène | |
| 20 Mme BEZACE Mathilde | |
| 21 M. SAYADI Walid | |
| 22 Mme LORES Monique | |
| 23 M. FONDENEIGE Matthias | |
| 24 Mme FONTAINE Sabrina | |
| 25 M. MARQUES Henrique | |
| 26 Mme SASU Hancès | |
| 27 M. GARROUT Karim | |
| 28 Mme DE CHANTÉRAC Isabelle | |
| 29 M. OMRANE Alain | |
| 30 Mme OZCAN Canan | |
| 31 M. BOLLE Kristian | |

- 32 Mme DIMNET Jocelyne
- 33 M. DESROCHES Damien
- 34 Mme MARTIN Mélisande
- 35 M. GUIBLIN François-Xavier
- 36 Mme COHEN Rachel
- 37 M. POU DY Franklin
- 38 Mme DOS REIS Sabrina
- 39 M. SOMSOUK Billy
- 40 Mme ALIROL Béatrice
- 41 M. CHASSAY Laurent
- 42 Mme BOUGUEROUA Hamida
- 43 M. ABBATANGELI Christophe
- 44 Mme ROUSSEAU Mireya
- 45 M. LOUBEAU Gérard

06 Choisy en commun

Conduite par : M. GUILLAUME Didier

- 1 M. GUILLAUME Didier Oui
- 2 Mme BENKAHLA Malika
- 3 M. AOUMMIS Hassan
- 4 Mme JUHEL Françoise
- 5 M. HUTIN Sébastien
- 6 Mme DESPRÈS Catherine Oui
- 7 M. ESSONE MENGUE Terence
- 8 Mme LUC Nadine
- 9 M. BALIAS Thierry
- 10 Mme FOURNIAUD Martine
- 11 M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien
- 12 Mme MAALOUL Ahlem
- 13 M. DUPUIS Pierre
- 14 Mme BELLIER Carole
- 15 M. JEANJACQUES Vianney
- 16 Mme GUINERY Annick
- 17 M. SIDIBÉ Noumouké
- 18 Mme KESSEIRI Dalila
- 19 M. MAHAMOUDOU Ali
- 20 Mme KRAMA Sarah
- 21 M. CISSOKO Bakary
- 22 Mme MORO Christiane
- 23 M. ANDRIANTAFIKA Joséphin
- 24 Mme GRASSET Chantal
- 25 M. AÏTERRAMI Brahim
- 26 Mme RENÉ Katiana
- 27 M. MICHEL Jean-Marc
- 28 Mme BOUZID Ilhem
- 29 M. GOUDJIL Rida
- 30 Mme DITOPÉ LINDOUMÉ Émilienne
- 31 M. HERVY Patrick
- 32 Mme SOUGMI Malika
- 33 M. KHALDI Yassine
- 34 Mme INDRIGO Patricia
- 35 M. SCOTTO D'ABUSCO Timothée
- 36 Mme VAISSIÈRE Catherine
- 37 M. AÏT IDIR Jamil

- 38 Mme NOUTCHA Dolorès
- 39 M. GHALMI Kamal
- 40 Mme FUSTER Marie Jeanne
- 41 M. SIKA Alexandre
- 42 Mme DACOURT Christelle
- 43 M. VIZZARI Annunziato

028 - Créteil

05 LA VIE, LA VILLE, LA PLANETE - CRETEIL, UN FUTUR JUSTE

Conduite par : M. CATHALA Laurent

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 M. CATHALA Laurent | Oui |
| 2 Mme BOULARD Maguy | |
| 3 M. PELISSOLO Antoine | |
| 4 Mme GARRIGOU-GAUCHERAND Martine | |
| 5 M. ELHARRAR Albert | |
| 6 Mme VALLIER Chantal | |
| 7 M. PLACE Olivier | |
| 8 Mme SIMON-DECK Sylvie | Oui |
| 9 M. DUKAN Alain | |
| 10 Mme ANGLES Anne | |
| 11 M. LE GUILLOU Jérôme | |
| 12 Mme HACHMI Frédérique | |
| 13 M. MAIZ Moncef | |
| 14 Mme SOL Josette | |
| 15 M. MBOUMBA Luc | |
| 16 Mme ADNANE Samira | |
| 17 M. HELIN Bruno | |
| 18 Mme MELIGNE Sylvie | |
| 19 M. BIEN Jean-Philippe | |
| 20 Mme MATTEI Marie | |
| 21 M. BRAUD Maurice | Oui |
| 22 Mme RUPAIRE Sylviane | |
| 23 M. URGIN Axel | |
| 24 Mme DIALLO Nelly | |
| 25 M. HALLAL Rachid | |
| 26 Mme MORVAN Isabelle | |
| 27 M. TOLEDANO Eric | |
| 28 Mme VORCHIN Magda | |
| 29 M. PESSAQUE Joël | |
| 30 Mme SALVIA Marie-Christine | |
| 31 M. SASPORTAS Michel | |
| 32 Mme DEPRESZ Patrice | |
| 33 M. DUFEU Jean-François | |
| 34 Mme TORGEMEN Pascale | |
| 35 M. HENRY Mehedi | |
| 36 Mme PERREAU Séverine | |
| 37 M. TAHRI Mohammed | |
| 38 Mme CAMARA Marie-Louise | |
| 39 M. WANNIN Michel | |
| 40 Mme ANAMBA-ONANA Pauline | |
| 41 M. ESOR Eric | |
| 42 Mme CHRISTON Murielle | |
| 43 M. MULUMBA Martin | |

- 44 Mme DIASSE Oumou
- 45 M. TEISSEDRE Michel
- 46 Mme HENON Dominique
- 47 M. PALMIER Joseph
- 48 Mme GILLET Christine
- 49 M. HERNANDEZ Franck
- 50 Mme DEFORTESEU Danielle
- 51 M. HENO Jean-Pierre
- 52 Mme BERRUET Anne
- 53 M. PORCHERON Jean-Jacques

10 CRETEIL VOTRE VILLE

Conduite par : M. HEBBRECHT Thierry

- | | |
|--|-----|
| 1 M. HEBBRECHT Thierry | Oui |
| 2 Mme RABA Sonia | Oui |
| 3 M. KERISIT Bruno | Oui |
| 4 Mme GARCIA Claudette-Renée | |
| 5 M. DING Emmanuel Yi | |
| 6 Mme LÔ Safia | |
| 7 M. BETOUCHE Abdelouahab | |
| 8 Mme DUPUIS Vanessa | |
| 9 M. MAILLOT Jean-Jacques | |
| 10 Mme MARCIANO Laurie | |
| 11 M. MATOUG Fayçal | |
| 12 Mme DURAND Dominique | |
| 13 M. PROTAT Jean-Pierre | |
| 14 Mme BARBIER Fabienne | |
| 15 M. SERRALTA Raymond | |
| 16 Mme NADAL Marie | |
| 17 M. SANTENS Jacques | |
| 18 Mme TAÏEB Nadia | |
| 19 M. MANEBARD Séverin | |
| 20 Mme ABDI Fazia | |
| 21 M. GOURLOT Gilbert | |
| 22 Mme PAJANIRADJANE Sandy | |
| 23 M. AUPETIT Alexis | |
| 24 Mme BOUJDAY Nadia | |
| 25 M. CONAN Guy | |
| 26 Mme MOVAGHAR Mitra | |
| 27 M. LAGNEAU Jean-Claude | |
| 28 Mme GOUEN Pauline | |
| 29 M. GOOJHA Ved Prakash | |
| 30 Mme BELLOIR Aline | |
| 31 M. KLETHI Christian | |
| 32 Mme CADILHAC Nadine | |
| 33 M. DE OLIVEIRA Armando (Nationalité : Portugaise) | |
| 34 Mme SARFATI Karin | |
| 35 M. TORDJMAN-SULTAN Yohann | |
| 36 Mme TISSET Jocelyne | |
| 37 M. MOUTAÏROU Idriss | |
| 38 Mme SCHAFFAUSER Hélène | |
| 39 M. ANKRI Alain | |
| 40 Mme BACRI Nadine | |
| 41 M. LE Quang Huê | |

- 42 Mme BEILSTEIN Noëlle
- 43 M. CANAKIAH Govinden
- 44 Mme ATTIA Patricia
- 45 M. ROBART Pierre
- 46 Mme VERZEELE Martine
- 47 M. BOUTEFENNOUCHET Abdelhafid
- 48 Mme DELETTRE Maryvonne
- 49 M. GHNASSIA Bernard
- 50 Mme COHEN NÉE SIMTOB Colette
- 51 M. PEPIN Bruno
- 52 Mme TOPOROFSKY Josy
- 53 M. SERVAIS Frédéric

034 - Fresnes

02 Union citoyenne pour faire revivre Fresnes

Conduite par : M. MADELIN Antoine

- 1 M. MADELIN Antoine
- 2 Mme CLAUDE Jessie
- 3 M. VAFIADÈS Philippe
- 4 Mme MILLION Aurélie
- 5 M. DOMPS Richard
- 6 Mme ETHÈVE Muriel
- 7 M. CARLIER Christophe
- 8 Mme ADDA Betty
- 9 M. AUBERT Christophe
- 10 Mme AARON Elodie
- 11 M. VINCI Nicolas
- 12 Mme FOURNIER Eveline
- 13 M. AUDEBRAND Ludovic
- 14 Mme DULIC Christelle
- 15 M. PLAZANNET Jean-Paul
- 16 Mme BEY Olivia
- 17 M. VAN MEGGELEN Vincent
- 18 Mme COSNIER Nathalie
- 19 M. COFFE Jean-Charles
- 20 Mme SENET-BRUNE Marie-Odile
- 21 M. RYCHTER Didier
- 22 Mme BERNARD Françoise
- 23 M. BOUHLOU Khalid
- 24 Mme GATELLIER Célia
- 25 M. CHERGUI Fateh
- 26 Mme TISSERANT Sophie
- 27 M. CLÉMENT Michaël
- 28 Mme VICHIDVONGSA Busarakam
- 29 M. TANNE Kevin
- 30 Mme OUARI Dalila
- 31 M. DUTHOIT Vianney
- 32 Mme SAINT PIERRE Isabelle
- 33 M. DE RYCK Xavier
- 34 Mme LEMOINE Brigitte
- 35 M. DAUPLAIS Thierry

Oui
Oui

03 Fresnes plus juste plus proche plus verte

Conduite par : Mme CHAVANON Marie

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 1 Mme CHAVANON Marie
- 2 M. METIR Kaddour
- 3 Mme LECLERC-BRUANT Marie
- 4 M. AUBRY Josselin
- 5 Mme SADANE Rachida
- 6 M. BESNIER Frédéric
- 7 Mme YOUKANA Laura
- 8 M. OBERHAUSER Régis
- 9 Mme VALA Cécilia
- 10 M. GUILLOTIN Olivier
- 11 Mme SOLVIGNON Elsa
- 12 M. DRAME Mamadou
- 13 Mme VELA-RODRIGUEZ Véronique
- 14 M. CARISTAN Christian
- 15 Mme GAUTIER TIRONNEAU Brigitte
- 16 M. LEGOËDEC Benoît
- 17 Mme DUTRONC Isabelle
- 18 M. PIROLLI Yann
- 19 Mme PERTHUIS Annette
- 20 M. LECOMTE Philippe
- 21 Mme LEGROS Emilie
- 22 M. PALLIER Philippe
- 23 Mme LEFEBVRE Claire
- 24 M. BAILLERGEAU Julien
- 25 Mme FRACHON Paule
- 26 M. SOUILLAC Michel
- 27 Mme LEYSSENNE Estelle
- 28 M. LAMART Stéphane
- 29 Mme GRECO Johana
- 30 M. COMELLI Olivier
- 31 Mme MICALLEF-LACAS Ariane
- 32 M. BIERRA Dominique
- 33 Mme ZRIG Maroia
- 34 M. PERRIGAULT Alain
- 35 Mme BRIFFAUT Elisabeth

Oui

Oui

04 OSONS ENSEMBLE UNE HISTOIRE NOUVELLE POUR FRESNES

Conduite par : M. UM Jean Jacques

- 1 M. UM Jean Jacques
- 2 Mme GINÉ Marie
- 3 M. GALLON Cyril
- 4 Mme DESBUARDS Camille
- 5 M. BACHELIER Pierre
- 6 Mme ALLEGUE Leïla
- 7 M. LUNDA Christian
- 8 Mme BONNEVILLE Sylvie
- 9 M. MARQUES NATARIO Christophe
- 10 Mme BOUM III Adeline
- 11 M. HÉRAUD Philippe
- 12 Mme SYLLA Hawa
- 13 M. HORNSPERGER Laurent
- 14 Mme DURANDAL Diane
- 15 M. GONZIL Luc
- 16 Mme WIART Nathalie

Oui

Oui

- 17 M. BENTEFRIT Bilal
- 18 Mme MATAS Nathalie
- 19 M. PETIT Pascal
- 20 Mme LEFEVRE Jessyca
- 21 M. CAVALIER Christophe
- 22 Mme DAVOULT Adeline
- 23 M. NACEUR Zakaria
- 24 Mme GOMES DE SOUSA Anabela
- 25 M. COHEN Benjamin
- 26 Mme MIRETTI Laurence
- 27 M. ALI Djarid
- 28 Mme PLEGNON Bléza
- 29 M. BOMBÉZY Pierre
- 30 Mme ROUSSEAU Alice
- 31 M. OUHNA Hicham
- 32 Mme BARRÉ Rebecca
- 33 M. DEMBÉLÉ Aboubacar
- 34 Mme DECKER Sylvie
- 35 M. CHARTON Joseph
- 36 Mme KANE Aïssata
- 37 M. DOUSSE Jean-Luc

037 - Gentilly

01 POUR LE SOCIAL ET L'ÉCOLOGIE, ENSEMBLE ET ENGAGÉ.ES POUR GENTILLY

Conduite par : Mme TORDJMAN Patricia

- | | |
|---|-----|
| 1 Mme TORDJMAN Patricia | Oui |
| 2 M. BOMBLED Franck | Oui |
| 3 Mme JAY Marie | |
| 4 M. GUITOUNI Riad | |
| 5 Mme HERRATI Nadine | |
| 6 M. AGGOUNE Fatah | |
| 7 Mme ALITA Olga | |
| 8 M. PELLETIER Antoine | |
| 9 Mme VILATA Isabelle | |
| 10 M. ALLAIS David | |
| 11 Mme LABADO Marie | |
| 12 M. DAUDET Patrick | |
| 13 Mme GRUOSSO Elisabeth | |
| 14 M. LAPLAGNE Romain | |
| 15 Mme HUSSON-LESPINASSE Elisabeth | |
| 16 M. LE ROUX Sébastien | |
| 17 Mme POP Georgiana (Nationalité : Roumaine) | |
| 18 M. MASO Stéphane | |
| 19 Mme JOUBERT Soazig | |
| 20 M. NKAMA Ambroise | |
| 21 Mme CARTEAU Françoise | |
| 22 M. MOKHBI Patrick | |
| 23 Mme GROUX Nadia | |
| 24 M. BENAOUADI Samir | |
| 25 Mme SAUSSURE-YOUNG Martine | |
| 26 M. SEHIL Slim | |
| 27 Mme PARADIS Myriam | |
| 28 M. DELOFFRE Pierre | |

- 29 Mme CHAURNET Mercédès
- 30 M. VANNIER David
- 31 Mme SEMBLANO Cristina (Nationalité : Portugaise)
- 32 M. MICHON Hermano
- 33 Mme GOMIS Anastasia
- 34 M. PATTE Franck
- 35 Mme BERGUIG Véronique

03 BIEN COMMUN POUR GENTILLY

Conduite par : M. CRESPIEN Benoît

- 1 M. CRESPIEN Benoît
- 2 Mme SCHAFFER Florence
- 3 M. GUEYE Abdoulaye
- 4 Mme MAZIÈRES Marion
- 5 M. GIRY Bernard
- 6 Mme TAIEB-BARUCHELLO Myriam
- 7 M. CHÂTAIGNER Gérard
- 8 Mme ALGLAVE Blandine
- 9 M. EL MOKHTARI Mohamed
- 10 Mme HAMOUDI Fatma
- 11 M. MURTE Eddy
- 12 Mme VILELA DA SILVA Suse
- 13 M. POURCHER Guillaume
- 14 Mme LACROIX-STRAPPE Françoise
- 15 M. FOURNIER Stéphane
- 16 Mme CRISTEL Jessica
- 17 M. BRUCHIER Charles-Henri
- 18 Mme ZIAKOVIC Marie-Cécile
- 19 M. MARITAZ Christophe
- 20 Mme DIOP-VIGNON Adélaïde
- 21 M. LOUANGPRASEUTH Pinith
- 22 Mme CARETTE Delphine
- 23 M. NEVEU Jean-Luc
- 24 Mme MARTINEZ Valérie
- 25 M. DESSALLES Jean-Paul
- 26 Mme IGOUT Doris
- 27 M. LY Amidou
- 28 Mme SY Hawa
- 29 M. CRESPIEN Xavier
- 30 Mme HARDOUIN Maryline
- 31 M. JEAN PAUL Jean
- 32 Mme JACINTHE Janita
- 33 M. BERNARDIN Gio

Oui
Oui

05 DEMAIN GENTILLY

Conduite par : M. EL ARCHE Farid

- 1 M. EL ARCHE Farid
- 2 Mme SANCHEZ Julia
- 3 M. THIAM Diakaryaou
- 4 Mme VÉRIN Angélique
- 5 M. LEFEUVRE Jean-Baptiste
- 6 Mme MELIANE Loubna
- 7 M. CAILLIEZ Bruno
- 8 Mme MADELINE Fanny

Oui
Oui

- 9 M. ANDELE Comis
- 10 Mme GAUTHIER Mathilde
- 11 M. SAMET Mehdi
- 12 Mme RIEAU--ARTUR Léa
- 13 M. RÉMONÈS Dominique
- 14 Mme PRIEUR Julie
- 15 M. ZWANG Sébastien
- 16 Mme VALLADAS Alexandra
- 17 M. MESSKIN Rachid
- 18 Mme EL KOUCH Chadia
- 19 M. HERNANDEZ Williams
- 20 Mme FOFANA Bintou
- 21 M. MARQUES Philippe
- 22 Mme KANKIZIL Leyla
- 23 M. ABOU GENDI Mohamed
- 24 Mme DELEFOSSE Camille
- 25 M. LÉORAT Jacques
- 26 Mme JAUSSAUD Chloé
- 27 M. ALIANE Franck
- 28 Mme BERAL Emilie
- 29 M. BEHILLIL Mawën
- 30 Mme DENAT Marielle
- 31 M. BARBIER Yannick
- 32 Mme POITEVIN Marie-Christine
- 33 M. VIATTE Augustin
- 34 Mme GOS Virginie
- 35 M. CAILLETTE Sylvain

041 - Ivry-sur-Seine

03 IVRY AUTREMENT

Conduite par : M. BOUILLAUD Sébastien

- 1 M. BOUILLAUD Sébastien
- 2 Mme LE FRANC Annie
- 3 M. AUBRY Valentin
- 4 Mme OUABBAS Yamina
- 5 M. FOURDRIGNIER David
- 6 Mme ANDRIA Marie
- 7 M. AUDEBRAND Laurent
- 8 Mme JEAN Emilie
- 9 M. PESLEUX Gilles
- 10 Mme GANDIN Emmanuelle
- 11 M. LEROY Nicolas
- 12 Mme GREIL Marie-Pierre
- 13 M. BOUVIER Claude
- 14 Mme FLAQUIERE Hélène
- 15 M. FORICHON Jean
- 16 Mme NIBAUDEAU Reine-Noëlle
- 17 M. CAFOLLA Kévin
- 18 Mme MPOVA META Babeth
- 19 M. STAROSCIAK François
- 20 Mme ALLEGRO Fernande
- 21 M. SIMON Jacques
- 22 Mme TOURNOIS Clémence

Oui
Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 23 M. MADJIDI Kamel
- 24 Mme GUERILUS Amanta
- 25 M. GILLES Julien
- 26 Mme MOTAI DE NARBONNE Clarisse
- 27 M. POUPON Jean-Marc
- 28 Mme DAURIAC Josiane
- 29 M. KAN François
- 30 Mme LAFONTAINE Marie-Christine
- 31 M. LIM Charles
- 32 Mme ROULET Hélène
- 33 M. OUAKNINE Armand
- 34 Mme DALENÇON Jennyfer
- 35 M. AMZAL Lounis
- 36 Mme DEMOULIN Colette
- 37 M. VINCENT Aurélien
- 38 Mme BLANCARD Anne-Marie
- 39 M. MERHET Bernard
- 40 Mme GUILLEMOT Nicole
- 41 M. ANDREZE-LOUISON Blaise
- 42 Mme CASTEL Florence
- 43 M. BEYNEIX Laurent
- 44 Mme DUFRENOIS Catherine
- 45 M. BRIOLAND Arnaud
- 46 Mme ROUSSIER Marie
- 47 M. MONTAGNE Jérôme
- 48 Mme NICOD Anne-Marie
- 49 M. CASTELNAU Bruno
- 50 Mme SCHROEDER Rose-Marie
- 51 M. CAZEAUX Joanès

04 IVRY C'EST VOUS

Conduite par : Mme KAAOUT Rachida

- 1 Mme KAAOUT Rachida Oui
- 2 M. HARDOUIN Philippe
- 3 Mme BOULKROUN Sheerazed
- 4 M. LECLERCQ Régis
- 5 Mme NAAS Saïda
- 6 M. MELIANI Hamma
- 7 Mme DIENG Mariama
- 8 M. NOWICKI Arthur
- 9 Mme LEFEVRE Julie
- 10 M. PORTIER Damien Oui
- 11 Mme OTINA Sandrine
- 12 M. RAMIRO Anthony
- 13 Mme FRIGARA Catherine
- 14 M. PICARD Rémy
- 15 Mme BAH Audrey
- 16 M. BOUHADIBA Chafik
- 17 Mme BENGUEDDACH Souade
- 18 M. GERVAIS Arnaud
- 19 Mme TOUNKARA Halimatou
- 20 M. HOUSSAIN Azad
- 21 Mme AESCHLIMANN Anja Orvokki
- 22 M. OUAZARF Karim

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 23 Mme KONÉ Mariam
- 24 M. BAH Jonathan
- 25 Mme NGUYEN Bich Xuan
- 26 M. MARCET Hervé
- 27 Mme CONDÉ Mama
- 28 M. NAAS Ahmed
- 29 Mme CHICHA Miliana
- 30 M. MEGNANOU Salomon
- 31 Mme OUESLATI Nadia
- 32 M. FOURNIER MOREL Amaury
- 33 Mme LACOCHÉ Sarah
- 34 M. PHOJO Cédric
- 35 Mme ISSIMDAR Noormi
- 36 M. GOMES Patrick
- 37 Mme DIOP Naba
- 38 M. TAHHAN Bassam
- 39 Mme RAMBOUT Aurélie
- 40 M. BLANC Gilles
- 41 Mme LO FALL Ndeye
- 42 M. EL KADDOURI Mustafa
- 43 Mme MARWANE Amal
- 44 M. KHEYAR Sofiane
- 45 Mme VOLBERG Nathalie
- 46 M. MARTIN Lionel
- 47 Mme BROU Mireille
- 48 M. TOURÉ Aboubecrine
- 49 Mme REGARD Vanessa Sophie

05 ENSEMBLE POUR IVRY

Conduite par : M. BOUYSSOU Philippe

- 1 M. BOUYSSOU Philippe Oui
- 2 Mme LERUCH Nathalie
- 3 M. RHOUMA Atef
- 4 Mme PIERON Marie
- 5 M. BUCH Alain
- 6 Mme DIARRA Kessa
- 7 M. PECQUEUX Clément
- 8 Mme SEBAIHI Sabrina
- 9 M. MARCHAND Romain
- 10 Mme BERNARD Méhadée Oui
- 11 M. BADI Walid
- 12 Mme HALLAF-ISAMBERT Nawel
- 13 M. MOKRANI Mehdi
- 14 Mme LALANDE Rachel
- 15 M. DANSOKO Ousman
- 16 Mme GILIS Danièle
- 17 M. MALHEIRO Philippe
- 18 Mme CHOUAF Mounia
- 19 M. GUESMI Ouissem
- 20 Mme BLONDET Claire
- 21 M. SEBKHI Bahri
- 22 Mme MISSLIN Sarah
- 23 M. BERTOUT-OURABAH Ghaïs
- 24 Mme OUDART Fabienne

- 25 M. MRAIDI Mehrez
- 26 Mme DELAFOY Stéphanie
- 27 M. SPIRO Guillaume
- 28 Mme DORRA Maryse
- 29 M. GASSAMA Boukary
- 30 Mme FREIH BENGABOU Kheira
- 31 M. QUINET Bertrand
- 32 Mme MEDDAS Ratiba
- 33 M. PRIEUR Bernard
- 34 Mme BOUFALA Estelle
- 35 M. KHALED Nourdine
- 36 Mme KIROUANE Ouarda
- 37 M. FAVIER Jean-Pierre
- 38 Mme MÉDEVILLE Audrey
- 39 M. BAMBA Moulaye
- 40 Mme MACALOU Coumba
- 41 M. MASTOURI Karim
- 42 Mme RAËR Lydie
- 43 M. KETTOU Akli
- 44 Mme PETER Séverine
- 45 M. THOMAS Louis-Paul
- 46 Mme SELLEMBAYE Chloé
- 47 M. MAMET Jean-Claude
- 48 Mme MANGIN Claude
- 49 M. LEVRIEN Laurent
- 50 Mme ZARHARI Samira
- 51 M. RIEDACKER Arthur

042 - Joinville-le-Pont

01 JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont Conduite par : M. RENUCCI Tony

- | | |
|--------------------------|-----|
| 1 M. RENUCCI Tony | Oui |
| 2 Mme KLEIN Emilie | Oui |
| 3 M. KLEIN Frederic | |
| 4 Mme GRILLET Caroline | |
| 5 M. GORGEAUD Maxence | |
| 6 Mme MERCIER Sylvie | |
| 7 M. CLAIR Jean François | |
| 8 Mme PEREZ Carmen | |
| 9 M. CHAZALNOEL Mathias | |
| 10 Mme PRIOLET Florence | |
| 11 M. JERIDI Hasni | |
| 12 Mme COURTINAT Elodie | |
| 13 M. DE CAZENOVE Pascal | |
| 14 Mme DERUMEZ Isabelle | |
| 15 M. ROGOSIC Gabriel | |
| 16 Mme BUCLIN Anne | |
| 17 M. HUBERT Adrien | |
| 18 Mme THETIOT Catherine | |
| 19 M. DIRAT Benoit | |
| 20 Mme MENDY Charlotte | |
| 21 M. THIRIAT Romain | |
| 22 Mme POMMERET Kaelig | |

- 23 M. PIERRE-MICHEL Yann
- 24 Mme RENAC Marie-Josée
- 25 M. KURZER Olivier
- 26 Mme VALLETTA Ilana
- 27 M. HONNET Theophile
- 28 Mme BOUCHER Aurelie
- 29 M. LE PIOUFLE Olivier
- 30 Mme CHAVAL Caroline
- 31 M. DURAND Christophe
- 32 Mme BARAMBLE Marie-Josée
- 33 M. GUIHEUX Théophile

02 JOINVILLE AVEC VOUS

Conduite par : M. DOSNE Olivier

- 1 M. DOSNE Olivier Oui
- 2 Mme DURAND Chantal
- 3 M. SELLAM Francis
- 4 Mme TOLLARD Virginie Oui
- 5 M. GRESSIER Jean-Jacques
- 6 Mme ALLAIN Chantal
- 7 M. DESTOUCHES Michel
- 8 Mme REUSCHLEIN Liliane
- 9 M. BAHMAD Brahim
- 10 Mme DECOTIGNIE Hélène
- 11 M. OUANOUNOU Maxime
- 12 Mme FORTIN Christelle
- 13 M. SILVESTRE Stéphan
- 14 Mme DOS SANTOS Séverine
- 15 M. LEVANNIER Guillaume
- 16 Mme VILLETELLE Murielle
- 17 M. KARAM Julien
- 18 Mme MANACH Laura
- 19 M. TAGNON Jérôme
- 20 Mme HAHN Carine
- 21 M. OTTAVI Laurent
- 22 Mme FIORENTINO Corinne
- 23 M. GOMES Frédéric
- 24 Mme BRANCO Stéphanie
- 25 M. AYOUB Jean-Pierre
- 26 Mme NICOLAS-DARROU Béatrice
- 27 M. LAVIGNE Olivier
- 28 Mme MAROLLEAU Anne
- 29 M. BERNARDI Stéphane
- 30 Mme GAILLARD Sophie
- 31 M. CORJON Olivier
- 32 Mme TRAORE Kourrea
- 33 M. BLOIS François
- 34 Mme IGUAL-JACQUET Caroline
- 35 M. KADDANI Boutaieb

03 Un nouvel horizon avec les joinvillais

Conduite par : M. DECOUT-PAOLINI Rémi

- 1 M. DECOUT-PAOLINI Rémi Oui
- 2 Mme DANESI Hélène Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 3 M. PLATON Philippe
- 4 Mme PARIS-PESCAROU Sandrine
- 5 M. OUDJEBOUR Areski
- 6 Mme DOLOGUELLE Luisa
- 7 M. AUBRY Olivier
- 8 Mme CAMARA Samia
- 9 M. LAVAL Michel
- 10 Mme RUIZ Caroline
- 11 M. MARCHADIER Pierre
- 12 Mme GIANNONE Sylvia
- 13 M. BRAKHA Gary
- 14 Mme MEUNIER Catherine
- 15 M. DUVERT Bernard
- 16 Mme ASCENSAO Clara (Nationalité : Portugaise)
- 17 M. BAROU Bruno
- 18 Mme BORDONNÉ Anne
- 19 M. PAILLÉ François
- 20 Mme PACITTI Sandra
- 21 M. MION François
- 22 Mme LÉRAULT Isabelle
- 23 M. FREYBURGER Daniel
- 24 Mme ROLLAND Sophie
- 25 M. COLRAT Gilles
- 26 Mme DANQUIN Magalie
- 27 M. GLACHANT Jérôme
- 28 Mme CLÉMENT Corinne
- 29 M. WILLOT Benoit
- 30 Mme MAIZENER Jennie
- 31 M. SILVA Georges
- 32 Mme HARRADA Hafida
- 33 M. MESTRE Alain
- 34 Mme CONA Isabelle
- 35 M. PLATET Jean-Marie

043 - Le Kremlin-Bicêtre

03 ENSEMBLE CHANGEONS LE KB

Conduite par : M. ZINCIROGLU Lionel

- 1 M. ZINCIROGLU Lionel Oui
- 2 Mme COUTO Laurence
- 3 M. DELANNOY Enguerrand
- 4 Mme CHIBOUB Nadia
- 5 M. RUGGIERI Jean-Pierre
- 6 Mme EL KRETE Latifa
- 7 M. GUESSINE Hamza
- 8 Mme DRANÉ Sandra
- 9 M. LEMÉTAIS Alexis
- 10 Mme BENSALÉM Samia
- 11 M. THÉPAUT Cédric
- 12 Mme RENARD Aurélie Oui
- 13 M. TOUATI Mourad
- 14 Mme BER Douce
- 15 M. MASSON Vincent
- 16 Mme MORGANT Léa

- 17 M. GUILLON Patrice
- 18 Mme BONNARDEL Caroline
- 19 M. ANDREASSIAN Édouard
- 20 Mme MARRACHÉ Dominique
- 21 M. ISSILAME Yasser
- 22 Mme BACON Marie-Laurence
- 23 M. ZARKA Gilles
- 24 Mme LABORIE Odile
- 25 M. MADOU Constant
- 26 Mme RAJAOARINELINA Lova
- 27 M. ADVOCAT Christian
- 28 Mme MARTY Caroline
- 29 M. PARQUE-BATARD Clément
- 30 Mme KHABBAZ Colette
- 31 M. MANDARD Lionel
- 32 Mme CHAILLEUX Nadège
- 33 M. MAIGNÉ Gérard
- 34 Mme ESQUERRÉ Nathalie
- 35 M. AUBAGUE Bernard
- 36 Mme HIGUIER Yvette
- 37 M. BESSOUAT Xavier

**05 LE KREMLIN-BICETRE EN COMMUN. LISTE D'UNION CITOYENNE ET DE RASSEMBLEMENT
SOUTENUE PAR MRC, GRS, PS, GE, PP, LRDG, TC, G.s, PCF, AK**

Conduite par : M. LAURENT Jean-Luc

- 1 M. LAURENT Jean-Luc Oui
- 2 Mme DEFRANCE Julie
- 3 M. TRAORÉ Ibrahima
- 4 Mme FOURCADE Catherine
- 5 M. BOUIFRAÏNE Kamel
- 6 Mme AZZOUG Anissa
- 7 M. DELAGE Jean-François
- 8 Mme ETIENNE Geneviève
- 9 M. GIBLIN Jérôme
- 10 Mme BADOE Elsa
- 11 M. HEMERY Jonathan
- 12 Mme MUSEUX Christine Oui
- 13 M. EDET Jean-Philippe
- 14 Mme BOCABEILLE Corinne
- 15 M. TAPA Vry Narcisse
- 16 Mme GESTIN Véronique
- 17 M. KHIAR Toufik
- 18 Mme THIAM Fatoumata
- 19 M. RAYMOND Frédéric
- 20 Mme BASSEZ Ghislaine
- 21 M. HASSIN Jacques
- 22 Mme BRICOUT Brigitte
- 23 M. CHIAKH Sidi
- 24 Mme COURDY Corinne
- 25 M. ROUSSEAU Vincent
- 26 Mme PARIS Annie
- 27 M. AOUDAY Patrick
- 28 Mme TUFFERY Josette
- 29 M. BOGANDA-STENFORT Damien

- 30 Mme SARTORI Enrica
- 31 M. ATHENOT Éric
- 32 Mme BONNADIER-SAMSON Samantha
- 33 M. BELKHERASSANE Mohamed
- 34 Mme LE BOUCH Maryvonne
- 35 M. HAMON Jacques
- 36 Mme MATHONNAT Paule
- 37 M. ROSA Antoine

08 LE KREMLIN-BICETRE EN ACTION

Conduite par : M. NICOLLE Jean-Marc

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. NICOLLE Jean-Marc | Oui |
| 2 Mme HARTMANN Maeva | |
| 3 M. MEGHERBI Fouad | |
| 4 Mme SOUGMI Zohra | Oui |
| 5 M. BANBUCK Jean-François | |
| 6 Mme MANAUT Laëtitia | |
| 7 M. BELAÏNOUSSI Oidi | |
| 8 Mme ALESSANDRINI Rose | |
| 9 M. CHAPPELLIER Bernard | |
| 10 Mme BENSETTITI Mounia | |
| 11 M. REVEST Thomas | |
| 12 Mme BOUCHER Cécile | |
| 13 M. GIRIER Laurent | |
| 14 Mme GUERDA Ibtissam | |
| 15 M. SEGARRA Max | |
| 16 Mme AKLI-LATEB Ghania | |
| 17 M. ROUSSEL Didier | |
| 18 Mme CHIALI Rajaa | |
| 19 M. PETIT Jean-Pierre | |
| 20 Mme RAFFAËLLI Monique | |
| 21 M. HASSANI Saïd | |
| 22 Mme DOS SANTOS Christina | |
| 23 M. DEBAH Farid | |
| 24 Mme LOEMBE Rose Marie | |
| 25 M. REISSER Pascal | |
| 26 Mme SMAANI Yamina | |
| 27 M. TROEHLER Philippe | |
| 28 Mme GAYE Djienaba | |
| 29 M. CARON Jacky | |
| 30 Mme CHARPENTIER Michèle | |
| 31 M. BEN AMARA Samir | |
| 32 Mme FATIH BEN-LIASSINE Nora | |
| 33 M. DAKIR Youness | |
| 34 Mme NADJI Fatiha | |
| 35 M. GUSTAVE Basile | |
| 36 Mme LOMPO Mariam | |
| 37 M. EL KHAFIFI Ali | |

048 - Marolles-en-Brie

01 J'aime Marolle

Conduite par : M. BOYE Alphonse

- | | |
|--------------------|-----|
| 1 M. BOYE Alphonse | Oui |
|--------------------|-----|

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 2 Mme TORRECILLA Florence
- 3 M. BOUKRIS Alain
- 4 Mme HANNI Vanessa
- 5 M. BRAGARD Nicolas
- 6 Mme FERREIRA Anne
- 7 M. DESPREZ Jean-Luc
- 8 Mme MONASSA Céline
- 9 M. DESSAINT Arnaud
- 10 Mme BOHNERT-BISQUERT Pauline
- 11 M. TIBI Roland
- 12 Mme HUMEZ Dominique
- 13 M. VANHAVERE Jean-Pierre
- 14 Mme GODEAU JAOUEN Stéphanie
- 15 M. BELLOUTH Mehdi
- 16 Mme CRISIAS Samantha
- 17 M. NGUYEN Grégory
- 18 Mme ARNOFFI Noémie
- 19 M. ELIE François
- 20 Mme DELISSE Caroline
- 21 M. GAUDON Benjamin
- 22 Mme COUCHOUX Stéphanie
- 23 M. ALONSO Mathias
- 24 Mme MONTARON Laetitia
- 25 M. MERCIER Julien
- 26 Mme DAMOLINI Karine
- 27 M. LORIFERNE Jean-François
- 28 Mme VERNEAU Jacqueline
- 29 M. PICOLI Stéphane

Oui

02 Vivre Marolles

Conduite par : Mme GERINTE Sylvie

- 1 Mme GERINTE Sylvie
- 2 M. CARIGI Jean-Michel
- 3 Mme METRAL Danielle
- 4 M. KAMMERER Bernard
- 5 Mme LACROIX Charles Carine
- 6 M. VILLACA Joel
- 7 Mme MAIGNAN Dominique
- 8 M. HYVER Bruno
- 9 Mme SORBA Martine
- 10 M. BORNE Pierre
- 11 Mme ONDET Corinne
- 12 M. CHARBIT Michel
- 13 Mme DURAND-COCCOLI Annie
- 14 M. LANGLOIS Patrick
- 15 Mme LASNIER Delphine
- 16 M. CALEK David
- 17 Mme MARQUES Zohra
- 18 M. VENDASSI Jean-Luc
- 19 Mme DUGUET Pascale
- 20 M. LOMBARD Francis
- 21 Mme NUNES Silvia
- 22 M. ARNAULT Guillaume
- 23 Mme FURON Veronique

Oui

Oui

- 24 M. MARLIER Jeannot
- 25 Mme BAUMGART-BOUMIER Emilie
- 26 M. BONNEFOY Claude-Olivier
- 27 Mme CARREIRA Olga
- 28 M. PEREIRA-RAMOS Jean-Pierre
- 29 Mme HOMS Marie-Christine

03 Marolles mon Village

Conduite par : Mme HARBULOT Martine

- 1 Mme HARBULOT Martine Oui
- 2 M. GAREAU Jean Jacques
- 3 Mme MAGIN Margot
- 4 M. FESNEAU Bernard Oui
- 5 Mme DELBOSC Nicole
- 6 M. JOULAIN Jean-Charles
- 7 Mme FEVRE Catherine
- 8 M. DUROUX Claude
- 9 Mme QUATTRUCCI Agnes
- 10 M. BEDU Bernard
- 11 Mme DELBOSC Laura
- 12 M. NGO Frédéric
- 13 Mme CABAM Cathy
- 14 M. EVAIN Thierry
- 15 Mme VASSEUR Nathalie
- 16 M. MELLOUK Djamel
- 17 Mme CLERT Annick
- 18 M. GAILLARD Yves
- 19 Mme KRAMP Isabelle
- 20 M. CORNIL Eddy
- 21 Mme SCHWARTZBARD Dominique
- 22 M. CLAUDE Laurent
- 23 Mme GIRAULT Marisca
- 24 M. YVON Olivier
- 25 Mme JOULAIN Karla
- 26 M. CORSO Michel
- 27 Mme GOUTORBE Brigitte
- 28 M. MIGUEL François
- 29 Mme GIRAT Alexandra

052 - Nogent-sur-Marne

01 ENSEMBLE AIMONS NOTRE VILLE

Conduite par : M. MARTIN Jacques J P

- 1 M. MARTIN Jacques J P Oui
- 2 Mme MÜNZER Déborah Oui
- 3 M. EYCHENNE Sébastien
- 4 Mme DELANNET Véronique
- 5 M. PEREIRA Philippe
- 6 Mme LE RUYER FOURNIER Juliette
- 7 M. DAVID Jean-Paul
- 8 Mme BIGAGLI Valérie
- 9 M. IPPOLITO Christophe
- 10 Mme FERREIRA Annie
- 11 M. GOYHENECHÉ Philippe

- 12 Mme MARTINEAU Pascale
- 13 M. BOILEAU Jean-Louis
- 14 Mme JACQUILLAT Anne-France
- 15 M. RASQUIN Bernard
- 16 Mme VIDAL Joëlle
- 17 M. ESCURAT Laurent
- 18 Mme BOSSETTI Elisabeth
- 19 M. BITTON Stéphane
- 20 Mme DE COMPREIGNAC Brigitte
- 21 M. LABESCAT Jacques
- 22 Mme OUZENDJA Rafika
- 23 M. GOUGEON Antoine
- 24 Mme OUTMIZGUINE Vanessa
- 25 M. MORVAN Thierry
- 26 Mme RAMCHURN Anicha
- 27 M. FAURE Dominique
- 28 Mme MAUDRY Camille
- 29 M. CUCURULLO Antoine
- 30 Mme RET Nadine
- 31 M. DAO Lacina
- 32 Mme VIDAL Lola
- 33 M. CAYRON Philippe
- 34 Mme DELISLE Catherine
- 35 M. DAHAN David
- 36 Mme BORENSTEJN Monique
- 37 M. GASTEAU Jean-Marie
- 38 Mme LADJOUAN Mariam
- 39 M. BORIES Gautier
- 40 Mme DESSAGNES Martine
- 41 M. PASTERNAK Jean-Jacques

04 Nogent - Solidarité, Ecologie, Citoyenneté

Conduite par : Mme PIETRANDREA Paola

- | | |
|---|-----|
| 1 Mme PIETRANDREA Paola (Nationalité : Italienne) | Oui |
| 2 M. HABACHE Rayane | Oui |
| 3 Mme YELLES-CHAOUICHE Amina | |
| 4 M. GENE Raymond | |
| 5 Mme LAHMER Annie | |
| 6 M. NAVEAU Nicolas | |
| 7 Mme SPIEGELMAN Martine | |
| 8 M. VU Pascal | |
| 9 Mme ROSIER Jacqueline | |
| 10 M. FERRIER Jean-Bernard | |
| 11 Mme VAUTRIN Nathalie | |
| 12 M. OSTA Samer | |
| 13 Mme JACOB Mireille | |
| 14 M. MARUANI Didier | |
| 15 Mme ALIBERT Nathalie | |
| 16 M. VAUTRIN Guy | |
| 17 Mme DANET Viviane | |
| 18 M. BOUIS Jean-Marc | |
| 19 Mme SCHWARZ Julie | |
| 20 M. FRESKO Alain | |
| 21 Mme MOHAMED Chaharizadi | |

- 22 M. FRUCHARD Christian
- 23 Mme ROSE Françoise
- 24 M. YELLES-CHAOUICHE Mehdi
- 25 Mme MONTARNAL Valérie
- 26 M. LARBI Abdelaziz
- 27 Mme JACQUELIN Fabienne
- 28 M. DJEMEL Imad
- 29 Mme VACHERET Sylvie
- 30 M. MORIAMEZ Matthieu
- 31 Mme PELLEGRIN Guillermine
- 32 M. PEPIN Marc
- 33 Mme VOLPEI Murielle
- 34 M. DETHIER René
- 35 Mme FANDOS Mireille
- 36 M. GERMANY Jean-Claude
- 37 Mme MAHE Muriel
- 38 M. GRAVEY Pierre
- 39 Mme MORFIN Priscille
- 40 M. LUSSON Julien
- 41 Mme NGUYEN HUU Ghislaine

07 UNION POUR NOGENT AVEC GILLES HAGEGE ET FREDERIC LAMPRECHT

Conduite par : M. HAGEGE Gilles

- 1 M. HAGEGE Gilles Oui
- 2 Mme ARMAND Tiphaine
- 3 M. LAMPRECHT Frédéric
- 4 Mme PRADES Carole
- 5 M. TREVISAN Dominique
- 6 Mme GUIMARD Isabelle
- 7 M. OLIVE Thomas
- 8 Mme NUNGESSER Marie-Christine Oui
- 9 M. VERHEYDE Jean-Michel
- 10 Mme CRONIER Capucine
- 11 M. LEMAIRE Christophe
- 12 Mme PHILIPPE Gwenaëlle
- 13 M. DELLMANN Yves
- 14 Mme KHALLADI Sherazade
- 15 M. TARAVELLA Laurent
- 16 Mme DURANTEL Elisabeth
- 17 M. JARIEL Jean-Louis
- 18 Mme BOEDEC Dominique
- 19 M. PIADE Jean-Jacques
- 20 Mme GANGLOFF Christine
- 21 M. LE DERFF Jean-François
- 22 Mme MATARASSO Sabine
- 23 M. CHENDID TLEMÇANI Marouane
- 24 Mme WITZ Laurence
- 25 M. DUCHEMIN Jerome
- 26 Mme SIROT Alexandra
- 27 M. CUYAUBERE Philippe
- 28 Mme CROSNIER Anne
- 29 M. NICOLAS Loïck
- 30 Mme RABEHI Beya
- 31 M. BODIN Laurent

- 32 Mme SOYER Delphine
- 33 M. LEVAILLANT Jean-Marc
- 34 Mme PETITDIDIER-LE MER Véronique
- 35 M. LE CORFEC Yann
- 36 Mme DEBAIN Charlotte
- 37 M. AOUIZERATE Roger
- 38 Mme HENAFF Catherine
- 39 M. LEGRAND Thierry
- 40 Mme HAGEGE Coline
- 41 M. LEMOINE Bernard

054 - Orly

01 ORLY POUR TOUS

Conduite par : Mme JANODET Christine

- 1 Mme JANODET Christine Oui
- 2 M. CHAZOTTES Jean-François
- 3 Mme BEN CHEIKH Imène
- 4 M. GIRARD Alain
- 5 Mme BARRÉ Stéphanie
- 6 M. KERMANI Hamide
- 7 Mme BESNIET Nathalie
- 8 M. ATLAN Thierry
- 9 Mme EL AMRANI Sana
- 10 M. RADJOUH Farid
- 11 Mme BETTAYEB Karine
- 12 M. CHAUDRON Thierry
- 13 Mme AVILES CORONA Maribel
- 14 M. BAUM Frank-Eric
- 15 Mme HERLIN Marilyne
- 16 M. HAMZA Ramzi
- 17 Mme DAUTRY Josiane
- 18 M. BAGE Jinny Oui
- 19 Mme VERA Malikat
- 20 M. LERUDE Renaud
- 21 Mme DIBATISTA Mylene
- 22 M. BESSAMI Dahmane
- 23 Mme CHARLES-ELIE-NELSON Roseline
- 24 M. GILBERT Yann
- 25 Mme SIONIS-HASSOUNI Rhera
- 26 M. BA Seydi
- 27 Mme LEMBA Malika
- 28 M. TROUKY Houcine
- 29 Mme RAMARIAVELO Annie
- 30 M. LACOM Gilbert
- 31 Mme ARIBBI Sabrina
- 32 M. FERME Thibault
- 33 Mme HATEM Nathalie
- 34 M. FAROUZ Paul
- 35 Mme MARCONI Jacqueline

06 Agir ensemble pour Orly

Conduite par : M. MESSACI Brahim

- 1 M. MESSACI Brahim Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire
Oui

- 2 Mme VERA Noeline
- 3 M. BOURIACHI Philippe
- 4 Mme AIT-SALAH-LECERVOISIER Florence
- 5 M. CAPLIER Sylvain
- 6 Mme GUERCHE Kathy
- 7 M. CROS Lyonel
- 8 Mme MEZHOUH Hosna
- 9 M. GRUAT Sébastien
- 10 Mme TAAM Nora
- 11 M. PHILIPPON François
- 12 Mme APATOUT Ingrid
- 13 M. GELLÉE Matthieu
- 14 Mme FROBERT Eugénia (Nationalité : Portugaise)
- 15 M. SALHI Sidi-Mohamed
- 16 Mme DI-MAMBRO Magali
- 17 M. CHICOINE Allan
- 18 Mme BEAUGÉ Camille
- 19 M. BEN CHEIKH AHMED Noureddine
- 20 Mme GUERROUJ Noëllie
- 21 M. NAMOUNE Wissam
- 22 Mme ULRy Viviane
- 23 M. GOURDON Laurent
- 24 Mme DULON Sylvie
- 25 M. TANFOURI Walid
- 26 Mme BEN HASSINE Noura
- 27 M. MONGERMONT Laurent
- 28 Mme GUERRA-GHERBI Ramsa
- 29 M. MOYA Pédro
- 30 Mme TRARIEUX Magalie
- 31 M. GUIMARAES FERNANDES Manuel (Nationalité : Portugaise)
- 32 Mme GUIRE Deborah
- 33 M. HAMAZ Farid
- 34 Mme BERRICHI Latifa
- 35 M. NOTARO Bruno (Nationalité : Italienne)

08 ORLY Ensemble

Conduite par : M. DI CICCIO Christophe

- 1 M. DI CICCIO Christophe Oui
- 2 Mme BERREBI Nicole
- 3 M. GLOWINKOWSKI Olivier
- 4 Mme TONARINI Béatrice Oui
- 5 M. MARTIN Bertrand
- 6 Mme PERRIN TERRIN Valérie
- 7 M. AMAND Jean Baptiste
- 8 Mme HADDAD Sandrine
- 9 M. MBAYE Massamba
- 10 Mme KLEIN Stéphanie
- 11 M. DAVI Stéphane
- 12 Mme MILLE Marie-Line
- 13 M. AHRKA Said
- 14 Mme LIGER Viviane
- 15 M. FALCY Alain
- 16 Mme LECERF Annick
- 17 M. VILANDRAU Philippe

- 18 Mme SAMBOU Rosalie
- 19 M. GAYEN Francis
- 20 Mme BENACQUISTA Agnès
- 21 M. BENACQUISTA Dominique
- 22 Mme MARTIN Marie-Amélie
- 23 M. PERRIN TERRIN Philippe
- 24 Mme DESCAMPS-KLEIN Delphine
- 25 M. AUGER Alain
- 26 Mme DUMAS Sylvie
- 27 M. PIANTONI Jean Marc
- 28 Mme MAIURI Vanina
- 29 M. DURU Marc
- 30 Mme VOLANTE Céline
- 31 M. ROBINI Roland
- 32 Mme CAMILLERI Danielle
- 33 M. DA COSTA FERNANDES Alain
- 34 Mme PERONNET Brigitte
- 35 M. CAMPOS ESTEVES Antonio (Nationalité : Portugaise)
- 36 Mme SEYS Valérie
- 37 M. MORIN Christian

065 - Rungis

01 RUNGIS AVENIR

Conduite par : M. HAJJAR Jérôme

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1 M. HAJJAR Jérôme | Oui |
| 2 Mme CASALTA Annie | Oui |
| 3 M. MEUNIER Yves | |
| 4 Mme MERLY Aldina | |
| 5 M. BALLU Jean Pascal | |
| 6 Mme CROQ Josiane | |
| 7 M. GILLET Alain | |
| 8 Mme SÉGUIN Joëlle | |
| 9 M. SANTIAGO Alexandre | |
| 10 Mme SALNAVE Adeline | |
| 11 M. BENASSI Olivier | |
| 12 Mme DUCLOS Virginie | |
| 13 M. BERNARDI Jérôme | |
| 14 Mme CHAMBERLIN Véronique | |
| 15 M. BALIAN Frédéric | |
| 16 Mme PLOTKUNS Natasza | |
| 17 M. PUPOLIER-MAIRE Amaury | |
| 18 Mme BASCLE Chantal | |
| 19 M. NADAL Guillaume | |
| 20 Mme AUCLAIR Eléna | |
| 21 M. FLEUTOT Thomas | |
| 22 Mme ABLA Tamara | |
| 23 M. CASALTA Henri | |
| 24 Mme CAGNIART Jacqueline | |
| 25 M. GRILLET Gilbert | |
| 26 Mme MERNIZI Maria | |
| 27 M. GARAUD Laurent | |
| 28 Mme POTIER Ngoc Phuong | |
| 29 M. BASCLE Jean-Paul | |

02 DE L'AMBITION POUR RUNGIS

Conduite par : M. MARCILLAUD Bruno

1 M. MARCILLAUD Bruno	Oui
2 Mme KORCHEF-LAMBERT Patricia	Oui
3 M. BRUNO Antoine	
4 Mme BASTIDE Véronique	
5 M. MORELLI Antoine	
6 Mme GONTIER Agnès	
7 M. OULD SLIMANE Mohand	
8 Mme PAYEN Françoise	
9 M. DUQUESNE Alain	
10 Mme BOUHEDJAR Fetta	
11 M. ATTARD Patrick	
12 Mme CHAÏBELAÏNE Dalila	
13 M. LEROY Patrick	
14 Mme IMBERT Jennifer	
15 M. CRIADO Eladio	
16 Mme DUQUESNE Catherine	
17 M. JARDILLIER Martin	
18 Mme CALVI Marina	
19 M. BENISTI Philippe	
20 Mme MAIGNEN-MAZIÈRE Magali	
21 M. GUERREIRO Pierre	
22 Mme SABY Justine	
23 M. DOUSSARD Dominique	
24 Mme GAILLET Christine	
25 M. MARCÉNAT Wisly	
26 Mme DA SILVA Paula (Nationalité : Portugaise)	
27 M. FANTOU Frédéric	
28 Mme QUARTIER Sabine	
29 M. NAKACHE Albert	

03 RUNGIS AGISSONS ENSEMBLE

Conduite par : Mme WILLEM Béatrice

1 Mme WILLEM Béatrice	Oui
2 M. BÉQUIN Jean-Denis	
3 Mme REITER Corinne	
4 M. GASSER Dominique	Oui
5 Mme MONGIN Anne-Sophie	
6 M. CABIN Cyril	
7 Mme BANYULS Aurélie	
8 M. TONDU Jacky	
9 Mme LACHAUX Brigitte	
10 M. MANSEUR Arezki	
11 Mme L'HOSTIS Valérie	
12 M. NGOM Mbaye	
13 Mme PALU-BERGEROU Sandrine	
14 M. MALLET François	
15 Mme PRADELLA Sonia	
16 M. DE SANOIT Jacques	
17 Mme DE MONTMOLLIN Marie	
18 M. GONORD Christophe	
19 Mme BERDAH Yaël	
20 M. SOLER Julien	

- 21 Mme HIVERNET Marie-José
- 22 M. JENDOUBI Fahmi
- 23 Mme MILANI Michelle
- 24 M. MILLOT Philippe
- 25 Mme BARRAS Martine
- 26 M. FLORÉE Herve
- 27 Mme MASSON Dominique
- 28 M. AKSIL Hassène
- 29 Mme CHABERT-ENGELS Lucie
- 30 M. SANDRE Serge
- 31 Mme MELMI Patricia

067 - Saint-Mandé

01 LA GAUCHE UNIE POUR SAINT-MANDE CITOYENNE ECOLOGISTE SOLIDAIRE

Conduite par : Mme TOUATI Geneviève

- 1 Mme TOUATI Geneviève Oui
- 2 M. LERAY Philippe
- 3 Mme POMMIER Charlotte
- 4 M. ELKARMOUNI M'Bark
- 5 Mme PROVINI Sandra
- 6 M. JACQUOT Rémi Oui
- 7 Mme SATGÉ Maïthé
- 8 M. DAWOOD David Sharif
- 9 Mme SOLOVIEFF Laurence
- 10 M. MORIN Antoine
- 11 Mme CHOUARD Héroïse
- 12 M. BERGERE Marc
- 13 Mme BILLIER-GAUTHIER Emmanuelle
- 14 M. BARLAS Jérémi
- 15 Mme JEAN-BAPTISTE Perrine
- 16 M. DELON Gaspard
- 17 Mme MICHEL GARCIA Guylaine
- 18 M. URZICA David
- 19 Mme MORTIMER Florence
- 20 M. PIRON François
- 21 Mme SETTON Agnès
- 22 M. LERAY Maxime
- 23 Mme GEUZIMIAN Isabelle
- 24 M. PACAIL Dimitri
- 25 Mme VARACHAUD Nelly
- 26 M. VOGLER Jean
- 27 Mme GUTIERREZ DAVILA Claudia
- 28 M. CORDELIER Jean-Louis
- 29 Mme SIMONET Françoise
- 30 M. ISCAR Raphael
- 31 Mme THOMAS Aurore
- 32 M. HOURDIN Nicolas
- 33 Mme EASTERMAN-ULMANN Rachel
- 34 M. TOUATI Bernard
- 35 Mme NOTERIS Emilie

02 ENSEMBLE REINVENTONS SAINT-MANDE

Conduite par : M. ALONSO Luc

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 1 M. ALONSO Luc
- 2 Mme MARTIN Diane
- 3 M. BENIGNI Jean-Patrick
- 4 Mme ANTOINE-AUDO Amélie
- 5 M. FELTEN Régis
- 6 Mme MAROUBY Geneviève
- 7 M. OUSTABASSIDIS Nicolas
- 8 Mme TRINCKVEL Véronique
- 9 M. BOISSEL Nicolas
- 10 Mme CAMADRO Sylvie
- 11 M. BARTHELEMY Philippe
- 12 Mme SAVARESE Elise
- 13 M. PEREIRA Philippe
- 14 Mme CHAUSSEE Laurence
- 15 M. WAJNSZTOK Jacques
- 16 Mme DALLAIRE Genevieve
- 17 M. JOURDAN Pierre
- 18 Mme AGANIAN Karine
- 19 M. WAROQUIAUX Michel
- 20 Mme GROLLIER Marie-Thérèse
- 21 M. COURTIEU Denis
- 22 Mme NAVARRE Catherine
- 23 M. COUTEAU Benjamin
- 24 Mme NOEL Nathalie
- 25 M. TORDJMAN Samuel
- 26 Mme ATTIAS Arielle
- 27 M. CHALEM Claude
- 28 Mme BACONNAIS Françoise
- 29 M. GEORGE Raphaël
- 30 Mme MORA Michèle
- 31 M. CHAUSSEE Christian
- 32 Mme VERNEAU Berthe
- 33 M. LE BARS Jean-François
- 34 Mme PALLIERE Claire
- 35 M. LE STRAT Pierre-Yves

Oui
Oui

03 TOUJOURS MIEUX VIVRE A SAINT-MANDE

Conduite par : M. WEIL Julien

- 1 M. WEIL Julien
- 2 Mme CROCHETON-BOYER Florence
- 3 M. ASSOULINE Alain
- 4 Mme BESNARD Eveline
- 5 M. DARNAULT Jean-Philippe
- 6 Mme SEVESTRE Christine
- 7 M. MEDINA Marc
- 8 Mme TUNG Marie
- 9 M. PERRIOT Dominique
- 10 Mme VERON Marianne
- 11 M. GUIONET Jacques
- 12 Mme QUERON Caroline
- 13 M. BOULLÉ Thomas
- 14 Mme FAURE Séverine
- 15 M. BEAUDOUIN Patrick
- 16 Mme CULANG Tiffany

Oui
Oui

- 17 M. BIANCHI Frederic
- 18 Mme AICH Joëlle
- 19 M. DAMAS Olivier
- 20 Mme KOPECKY Isabelle
- 21 M. STENCEL Mathieu
- 22 Mme COHEN Nathalie
- 23 M. DIEYI Rydian
- 24 Mme BARANES Maryline
- 25 M. DANTI Albert
- 26 Mme BARDIN-DROUET Anne-Sophie
- 27 M. BACH Cedric
- 28 Mme CLEMENT Charlotte
- 29 M. MACHTING Raphaël
- 30 Mme CHABOT-SOBEL Élodie
- 31 M. SEBAG Jacques
- 32 Mme DE SOUSA Dores (Nationalité : Portugaise)
- 33 M. DUFOUR Michel
- 34 Mme CARRESE Anne
- 35 M. BOINNET Maxime

04 ENSEMBLE POUR L'ALTERNANCE A SAINT-MANDE AVEC LENA ETNER

Conduite par : Mme ETNER Lena

- | | |
|-------------------------------|-----|
| 1 Mme ETNER Lena | Oui |
| 2 M. LOULERGUE Pierre | Oui |
| 3 Mme DORRA Béatrice | |
| 4 M. ROBIN Stéphane | |
| 5 Mme GILBERT Anne | |
| 6 M. PRESBURGER Stéphane | |
| 7 Mme BUDMAN Laurence | |
| 8 M. ÉTOUGUÉ Guillaume | |
| 9 Mme EROUKHMANOFF Nathalie | |
| 10 M. DREVON Marc | |
| 11 Mme MORYOUSSEF Laurence | |
| 12 M. REBOUL Xavier | |
| 13 Mme GIORGI Catherine | |
| 14 M. ALLALI Olivier | |
| 15 Mme CARNUS-COLLOT Coraline | |
| 16 M. WROBEL Jacques | |
| 17 Mme BRETHOMÉ Françoise | |
| 18 M. GÉRAUD-ESCAFFRE Benoît | |
| 19 Mme GROSMAN Sophie | |
| 20 M. RENARD Philippe | |
| 21 Mme MELNICK Brigitte | |
| 22 M. MARTINS Stéphane | |
| 23 Mme BOUSQUET-BÉRARD Carole | |
| 24 M. ZAHRA Bernard | |
| 25 Mme PIARALY Richma | |
| 26 M. ALIMI Fabrice | |
| 27 Mme MÉLINA Muriel | |
| 28 M. HAÏM Michel | |
| 29 Mme DAUMONT Emily | |
| 30 M. NAMER Pierre | |
| 31 Mme BERTIN Salomé | |
| 32 M. MOULY Stéphane | |

- 33 Mme BUHKS BEHAR Clémentine
- 34 M. KAHAN Julien
- 35 Mme KADOCHE Ophélie
- 36 M. CAPARROS Damien
- 37 Mme LEVY HERZ Martine

05 SAINT-MANDE RESPIRE

Conduite par : Mme GABRIELLI Anne-Françoise

- 1 Mme GABRIELLI Anne-Françoise Oui
- 2 M. DE LA SERVIERE Roger Oui
- 3 Mme DUSSION Marie-France
- 4 M. CAZABAN Denis
- 5 Mme BILLY Claire
- 6 M. MICHELON Quentin
- 7 Mme DUVIVIER Michèle
- 8 M. DUFFAUD Fabrice
- 9 Mme BERTRAND COMTE Bettina
- 10 M. BLONDEAU Armand
- 11 Mme FORTIER SAUVAT Patricia
- 12 M. BESSON Lucas
- 13 Mme QUEYROI Annie
- 14 M. MARKOFF Eric
- 15 Mme DUPONT-DELESTRAINT Solène
- 16 M. BOCQUET Benoit
- 17 Mme GUILLAUME Françoise
- 18 M. RYAN Cormac (Nationalité : Irlandaise)
- 19 Mme TESTA Claudia (Nationalité : Italienne)
- 20 M. DE LA SERVIERE Léonard
- 21 Mme LEDEUX Béatrice
- 22 M. POTFER Jean-Philippe
- 23 Mme BERTIN Joëlle
- 24 M. BOCQUET Jean-François
- 25 Mme ROUSSEAU Isabelle
- 26 M. TROUILLET Philippe
- 27 Mme COCHET Claudette
- 28 M. PISARRA Pietro (Nationalité : Italienne)
- 29 Mme ROUET Catherine
- 30 M. LUMEAU Jean-François
- 31 Mme TARDY-PLANECHAUD Anne
- 32 M. HUGUET Pierre
- 33 Mme SCHWARTZ Isabelle
- 34 M. LOSSER Julien
- 35 Mme ARTHUR Brigitte

068 - Saint-Maur-des-Fossés

01 Ensemble préservons Saint-Maur

Conduite par : M. DUBOIS Laurent

- 1 M. DUBOIS Laurent Oui
- 2 Mme LAMBILLIOTTE Floriandre Oui
- 3 M. MONVILLE Daniel
- 4 Mme NICOLAS Gaëlle
- 5 M. DESLOUS Philippe
- 6 Mme CANNEYT DE LAVIT Sophie

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 7 M. VIDONI Philippe
- 8 Mme FERMIER Monique
- 9 M. GUYARD Mihai
- 10 Mme BOUJNAH Muriel
- 11 M. BRION Philippe
- 12 Mme OGER Sophie
- 13 M. KERMEN Quentin
- 14 Mme ZINGER Cécilia
- 15 M. OGER Matthieu
- 16 Mme GIRAUD Marie-Laure
- 17 M. BRION Nicolas
- 18 Mme TRAINEAU Salomé
- 19 M. RUZAL Romain
- 20 Mme BROSSOLASCO Marie-Laure
- 21 M. KASSOU MAMODE Moontazhir
- 22 Mme GERGAUD Catherine
- 23 M. MARFOGLIA Aleksii
- 24 Mme JHUNDOO Nandenee
- 25 M. MAULAT François
- 26 Mme BARBIER Hélène
- 27 M. ABID Mehdi
- 28 Mme MAS Dominique
- 29 M. DAHAN Elie-Sacha
- 30 Mme GIOVANNETTI Morgane
- 31 M. RAMSARUP Shailend
- 32 Mme WINTER Laetitia
- 33 M. MORACCHINI Frédéric
- 34 Mme MIRTO Adrienne
- 35 M. CLEMENT Roger
- 36 Mme MELENDUGNO Ada
- 37 M. VILAIN Nicolas
- 38 Mme LECLERC Nelly
- 39 M. LEGRAND Julien
- 40 Mme MOUALLIM Touria
- 41 M. GILLAIN Francis
- 42 Mme AZZAR Ounissa
- 43 M. CHAPERON Eric
- 44 Mme TIKHOMIROVA Victoria
- 45 M. PIOT Dominique
- 46 Mme GRANGE Nathalie
- 47 M. MARTINANGELI Aldo
- 48 Mme HENRY Annie
- 49 M. LORÉ René

02 Saint-Maur Ecologie Citoyenne

Conduite par : Mme VERCELLONI Céline

- 1 Mme VERCELLONI Céline
- 2 M. PUIG Vincent
- 3 Mme DE LISE Lydia
- 4 M. FAURE Téo
- 5 Mme BOUTON Cécile
- 6 M. CAPRANI Fabrice
- 7 Mme GRONDIN Nadia
- 8 M. PENNEQUIN Guillaume

Oui
Oui
Oui

- 9 Mme FEO Hélène
- 10 M. MACALOU Bangaly
- 11 Mme MAINGOT Estelle
- 12 M. DEVIDAS Alain
- 13 Mme ROMENTEAU Céline
- 14 M. BROCHET Denis
- 15 Mme VILLAUMIÉ Danièle
- 16 M. DUMÉE Philippe
- 17 Mme ROSSET Martine
- 18 M. LAURENT Denis
- 19 Mme SAUVION Sylvie
- 20 M. BERNOLD Philippe
- 21 Mme GUIONNET Marine
- 22 M. AUMENIER Julien
- 23 Mme LESCOFFIT Anne-Claire
- 24 M. FISHER Dominique
- 25 Mme BERTHIER Chanthou
- 26 M. COCQUELIN Jacques
- 27 Mme ROUSSIER Marianne
- 28 M. LEDUC Philippe
- 29 Mme ROHAUT Pascale
- 30 M. PUIG Vivant
- 31 Mme GRUCHY Annie
- 32 M. ABBADIE Luc
- 33 Mme BOURGAIN Mathilde
- 34 M. CUISINIER Ludovic
- 35 Mme GROS Christine
- 36 M. WEILER Jean-Luc
- 37 Mme BOGAERT Murielle
- 38 M. GINESTE Michel
- 39 Mme SANQUER Anne-Marie
- 40 M. MORISSEAU Thierry
- 41 Mme PARADISI Paola
- 42 M. SIMON Claude
- 43 Mme POREAUX Marie-Françoise
- 44 M. JAMBIN-BRUN François
- 45 Mme PADILLA LOPEZ Carmen
- 46 M. DUSSAUCY Nicolas
- 47 Mme SERVIERES Michèle
- 48 M. DAVID Alain
- 49 Mme HOUZIAUX Isolde
- 50 M. PIERRON Etienne
- 51 Mme BARBOSA Elodie

03 SAINT-MAUR AU COEUR DE NOS CHOIX

Conduite par : M. BERRIOS Sylvain

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. BERRIOS Sylvain | Oui |
| 2 Mme DRAI Carole | Oui |
| 3 M. DELECROIX Pierre-Michel | Oui |
| 4 Mme COULON Laurence | |
| 5 M. ROESCH Germain | |
| 6 Mme CAMARA Yasmine | |
| 7 M. KOCHER Julien | |
| 8 Mme LERAITRE Hélène | |

- 9 M. LAUNAY Cédric
- 10 Mme SOULIS Dominique
- 11 M. CIPRIANO Philippe
- 12 Mme CARPENTIER Agnès
- 13 M. BRETON Jean-Marc
- 14 Mme MOORTGAT Pascale
- 15 M. CAILLEREZ Adrien
- 16 Mme VISCARDI Jacqueline
- 17 M. GUILLARD Pierre
- 18 Mme COHEN SKALLI Marion
- 19 M. BISMUTH Bruno
- 20 Mme LECUYER Nadia
- 21 M. CHERIER Gilles
- 22 Mme D'HAHIER Peggy
- 23 M. PRÉVOT Aurélien
- 24 Mme DEPICKÈRE Marie-Thérèse
- 25 M. PATTI Frank
- 26 Mme ATALLAH Achraf
- 27 M. COHEN Marc
- 28 Mme LAVIROTTE Anne-France
- 29 M. KERMAGORET Loïc
- 30 Mme LAVAL Jacqueline
- 31 M. VERNEAU Bernard
- 32 Mme RAFFARD Florentine
- 33 M. SOUSSY Claude
- 34 Mme HOSSEINI Sandra
- 35 M. FERRERO Pierre
- 36 Mme BLÉHAUT Dominique
- 37 M. PETTENI Henri
- 38 Mme MARTIN Charlotte
- 39 M. MERIGOT Alain
- 40 Mme VESCHAMBRE Josseline
- 41 M. MEYER Laurent
- 42 Mme LEPOIVRE Christine
- 43 M. PELHATE Willy
- 44 Mme DANDALEIX Claire
- 45 M. BASINI Rino
- 46 Mme LOPEZ Marie
- 47 M. BLANC Etienne
- 48 Mme LE VIONNOIS Dominique
- 49 M. BARON Stéphane
- 50 Mme JAHANDIER Jocelyne
- 51 M. WOOD Alexandre

05 SAINT-MAUR AVENIR

Conduite par : M. FERNANDEZ Matthieu

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1 M. FERNANDEZ Matthieu | Oui |
| 2 Mme WARGON Déborah | Oui |
| 3 M. LOURADOUR Frédéric | Oui |
| 4 Mme NAVELLOU Solène | |
| 5 M. DE WECK Jacques-Nicolas | |
| 6 Mme FONTUGNE Mélanie | |
| 7 M. JARROSSAY Pierre | |
| 8 Mme BATY Lydia | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 9 M. SIROËN Jean-Marc
- 10 Mme CLERC Martine
- 11 M. NABARETTE Hervé
- 12 Mme WERDENSCHLAG Marie-Line
- 13 M. BIENVENU Ludovic
- 14 Mme MONIN Dominique
- 15 M. SEBBAN Renaud
- 16 Mme PERRU Marie-Ève
- 17 M. EPELBOIN Yves
- 18 Mme GRASSIN Nathalie
- 19 M. MENA Michel
- 20 Mme ROUSSELET Kathy
- 21 M. POIRIER Sébastien
- 22 Mme SALLAFRANQUE Élora
- 23 M. BUTTIAUX Olivier
- 24 Mme MALLO Nathalie
- 25 M. PESSOA Antonio (Nationalité : Portugaise)
- 26 Mme GODARD Ophélie
- 27 M. MOREAU Luc
- 28 Mme BAZIN Kanèle
- 29 M. VERMANDE Pascal
- 30 Mme MIGNOT-DUPEYROT Clémence
- 31 M. JEANNE Louis
- 32 Mme HIOLLE Nicole
- 33 M. BOURGOIN Didier
- 34 Mme POIRIER Tiphaine
- 35 M. HENNEQUIN Alain
- 36 Mme JARRY Odile
- 37 M. EL RAFKI Youssef
- 38 Mme MARCELLE Catherine
- 39 M. CHATELIN Dominique
- 40 Mme GARDETTE Caroline
- 41 M. PORTAFAIX Adrien
- 42 Mme ILLIEN Martine
- 43 M. DELAVAQUERIE Pierre
- 44 Mme BAMPS Mathilde
- 45 M. ROLAND Philippe
- 46 Mme CHOUCHANA Julie
- 47 M. AMSELEM Rafaël
- 48 Mme CAUWET Roselyne
- 49 M. PERIES Claude
- 50 Mme DEROBERT Martine
- 51 M. SCHWEBLIN Louis

070 - Santeny

01 Santeny Avant Tout

Conduite par : Mme DEL SOCORRO Sophie

- 1 Mme DEL SOCORRO Sophie Oui
- 2 M. POUGET Jean-Luc
- 3 Mme THIRROUEZ Martine
- 4 M. NAHON Philippe Oui
- 5 Mme RICHARD Magalie
- 6 M. GARNIER Lionel

- 7 Mme HADJ HAMOU Jacqueline
- 8 M. HUGELE Julien
- 9 Mme AVAEORU MOTTA Vaihere
- 10 M. LE GALL Jean-Claude
- 11 Mme BENOIT Véronique
- 12 M. REBEQUET Laurent
- 13 Mme TORTRAT Nadège
- 14 M. MOUMNI Benyounes
- 15 Mme BENIA Sonia
- 16 M. ABALAIN Didier
- 17 Mme LAMOURET Aude
- 18 M. DERGHAL Ali
- 19 Mme GENEAU Delphine
- 20 M. PERRAUDIN Serge
- 21 Mme CARREIRA Florence
- 22 M. CHEVILLON Bernard
- 23 Mme MARTIN Lydia
- 24 M. HOARAU Gaëtan
- 25 Mme CHANTELAUZE Sophie
- 26 M. CRAVIC Laurent
- 27 Mme RIBEIRO Géraldine

02 Ensemble pour Santeny 2020

Conduite par : M. BEDU Vincent

- 1 M. BEDU Vincent
- 2 Mme BRAC DE LA PERRIERE Ghislaine
- 3 M. HANSCONRAD Joël
- 4 Mme NABETH Karen
- 5 M. BAUDE Eric
- 6 Mme DIOP Seynabou
- 7 M. DIAS-DAS-ALMAS Joël
- 8 Mme MEUNIER Michelle
- 9 M. MANFREDI Renzo
- 10 Mme DURANDEAU DIT MEGES Flora
- 11 M. GIRARD Pierre
- 12 Mme BOURGITEAU Lactitia
- 13 M. DIAZ Victor
- 14 Mme MIGNON Christèle
- 15 M. DELAGE Alain
- 16 Mme SERANO Virginie
- 17 M. MORIZOT Pierre
- 18 Mme BOTTELLI Nelly
- 19 M. BELATTAR Karim
- 20 Mme DESCAMPS DA SILVA Delphine
- 21 M. PICARD Patrick
- 22 Mme VIGNOLLE Charlotte
- 23 M. MULLER Charles
- 24 Mme CHEMLA Virgnie
- 25 M. GARCIN Patrice
- 26 Mme BENOIST Laure
- 27 M. BRUNERIE Pascal

Oui
Oui

03 Santeny comme on l'a choisi !

Conduite par : Mme MAYER-BLIMONT Valérie

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 1 Mme MAYER-BLIMONT Valérie
- 2 M. VINCENT Christophe
- 3 Mme FLAMANT Marie-Christine
- 4 M. VEILLARD Éric
- 5 Mme GARNIER Véronique
- 6 M. DUBOIS Thierry
- 7 Mme BEROUA Assia
- 8 M. BRISHOUAL Stéphane
- 9 Mme FLAUJAC Véronique
- 10 M. LAMOTTE Frédéric
- 11 Mme ARIRA Christelle
- 12 M. BEAUDEMONT Pascal
- 13 Mme DUCHEL Catherine
- 14 M. BOUK'HIL Hisham
- 15 Mme PEREIRA SANTOS Idalina
- 16 M. HEINRY Xavier
- 17 Mme GUILLERM Aurélie
- 18 M. MAHAUT Jean-Michel
- 19 Mme SEDDIKI Wafa
- 20 M. DURAND Patrice
- 21 Mme DE OLIVEIRA MATOS Susana (Nationalité : Portugaise)
- 22 M. EL RHARABY Mostapha
- 23 Mme DEMAY Adeline
- 24 M. LE BON Romain
- 25 Mme FOREST Armelle
- 26 M. CHAMBREUIL Thierry
- 27 Mme DUBOIS Lysiane

Oui
Oui

074 - Valenton

01 Un nouvel elan pour Valenton

Conduite par : M. YAVUZ Métin

- 1 M. YAVUZ Métin
- 2 Mme SPANO Cécile
- 3 M. LESEUR Claude
- 4 Mme SADIKI Hasana
- 5 M. BARGÈS Gilles
- 6 Mme MALACAN Nathalie
- 7 M. AGOSSA Noël
- 8 Mme BOUTON-BERDIER Éveline
- 9 M. BARRÉ Claude
- 10 Mme GAUTIER Élisabeth
- 11 M. GOUBET Guilain
- 12 Mme PETRISSANS Agnès
- 13 M. LOURENÇO Georges
- 14 Mme BARVET Isabelle
- 15 M. BELKHIRI Kamel
- 16 Mme RIYACHI Nadia
- 17 M. BAZILE André
- 18 Mme MEDJAHED Chaïma
- 19 M. SERBAN Michaël
- 20 Mme MFUFU Christelle
- 21 M. DE LUISE Gianni
- 22 Mme KOYUNCU Tatiana

Oui
Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 23 M. FOURNIER Jérôme
- 24 Mme COSTA FERREIRA Ana Isabel (Nationalité : Portugaise)
- 25 M. BOUBAKER Mouaz
- 26 Mme OSMANAJ Vanessa
- 27 M. DRAME Massirin
- 28 Mme KASSIDI Fatiha
- 29 M. SABAHI Ali
- 30 Mme THEZENAS Manuella
- 31 M. CERQUEIRA DE SOUSA Sérgio (Nationalité : Portugaise)
- 32 Mme PIZZOL Élodie
- 33 M. AÏSSA Mostafa
- 34 Mme BROCCQ Stephanie
- 35 M. KILIC Akif

02 A cœur battant pour Valenton à l'initiative du Parti Communiste Français
Conduite par : M. PERICHON Laurent

- 1 M. PERICHON Laurent Oui
- 2 Mme BAUD Françoise
- 3 M. CALVIER Vincent
- 4 Mme KOUCHIT MOUHEB Nadia Oui
- 5 M. MEHALA-BOUGAULT Stéphane
- 6 Mme SISSLER Hélène
- 7 M. KALLECHE Abdelkader
- 8 Mme JEANNOT Pierrette
- 9 M. MERCIER Serge
- 10 Mme BENNIA Samia
- 11 M. NADARADJANE Xxx
- 12 Mme SCOPELLITI Laura
- 13 M. ICHOU Hamid
- 14 Mme DUBUQUOY Claudine
- 15 M. ONAY Hamza
- 16 Mme MOSTEFAOUI Fatma
- 17 M. KECHIT Hacène
- 18 Mme ROBINEAU Catherine
- 19 M. PONIN Jean-Baptiste
- 20 Mme OULBANI Samia
- 21 M. OREILLY Jamil
- 22 Mme KEITA Oumy
- 23 M. BOUGOUR Smaïl
- 24 Mme MORAIS CARPINTEIRO Nathalie
- 25 M. KORTMANN Dimitri
- 26 Mme MAITRE Jacqueline
- 27 M. PUDELKO Philippe
- 28 Mme FENEHARI Sarah
- 29 M. RIBET Cédric
- 30 Mme NUBUL Lucette
- 31 M. CAILLAUD Pierre
- 32 Mme DJAOUT Ghania
- 33 M. MENDY Cissé

03 Union Citoyenne Valentonnaise
Conduite par : M. AHIZI-ELLIAM Guillaume

- 1 M. AHIZI-ELLIAM Guillaume Oui
- 2 Mme GOURARI Rachel Oui

- 3 M. EKASSOU Wilfrid
- 4 Mme DELBÉ Gisèle
- 5 M. PALFRAY Yannis
- 6 Mme MAHTALLAH Samira
- 7 M. MANDOUR Houcine
- 8 Mme AAJJAN Nadia
- 9 M. BATHILY Hamidou
- 10 Mme DRIDI Samia
- 11 M. DAGHAR Ahmed
- 12 Mme ACHOUR Hafsa
- 13 M. OUADIRA Ali
- 14 Mme MOUQUET Vanessa
- 15 M. ABIONA Fortune
- 16 Mme SUVAJAC Gordana
- 17 M. BAYOL Larry
- 18 Mme LAURIER Marie-George
- 19 M. AMARIR Hassan
- 20 Mme ORY Fanny
- 21 M. BIGHEMI Fergy
- 22 Mme GOKTAS Gamze
- 23 M. ARHAB Erwan
- 24 Mme LASSASSI Samiha
- 25 M. LABIADH Imed Eddine
- 26 Mme EKASSOU Emeraude
- 27 M. KAGAN Pascal
- 28 Mme MAHRAZI Yasina
- 29 M. TARSIM Samir
- 30 Mme EL JANYANI Sanae
- 31 M. BOUZIANE Marwane
- 32 Mme TOMBO Eleonore
- 33 M. ARHAB Enzo

076 - Villejuif

02 Villejuif Rassemblée !

Conduite par : M. LE BOHELLEC Franck

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 M. LE BOHELLEC Franck | Oui |
| 2 Mme ETTORI Marie-France | |
| 3 M. MIMRAN André | |
| 4 Mme CASEL Catherine | Oui |
| 5 M. BOUNEGTA Mahrouf | |
| 6 Mme ADELEINE-ESCLANGON Christel | |
| 7 M. ZULKE Michel | |
| 8 Mme OUCHARD Fadma | |
| 9 M. TOUNKARA Mamadou | |
| 10 Mme ARLÉ Valérie | |
| 11 M. BADEL Marc | |
| 12 Mme DA SILVA Aducinda | |
| 13 M. RAMOS David | |
| 14 Mme ALEXANDRE Nadine | |
| 15 M. MILLE Alain | |
| 16 Mme ALEM Eléonore | |
| 17 M. BACHELET Christian | |
| 18 Mme DEBREYNE Laëtitia | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 19 M. CONSTANTINO Joaquim (Nationalité : Portugaise)
- 20 Mme DUGUÉ Audrey
- 21 M. CONQUET Franck
- 22 Mme BERTON Elisabeth
- 23 M. JEANMOUGIN Patrick
- 24 Mme ZELLNER Sylvie
- 25 M. PHAM The Hung
- 26 Mme LANOUE Séverine
- 27 M. DHURMAJEE Steven
- 28 Mme MENDOZA Jessica
- 29 M. WEBER Frédéric
- 30 Mme CHATI Nadège
- 31 M. AUBRY David
- 32 Mme LUKSEMBURG Aline
- 33 M. DIALLO Alimou
- 34 Mme CAIRA Anna
- 35 M. LE Pho Viet Dao
- 36 Mme LAPEYRE Joëlle
- 37 M. MSIHID Jacques
- 38 Mme CHAMBON Marie-Louise
- 39 M. BONAUAUD Bruce
- 40 Mme COURTONNE-LY Sylvie
- 41 M. FERRI Elvio
- 42 Mme HADDAD Michèle
- 43 M. HADJEDJ Jean-Claude
- 44 Mme PICARD Pierrette
- 45 M. NOTARIANNI Giovanni (Nationalité : Italienne)
- 46 Mme DELMAS Nicole
- 47 M. DA CUNHA Adelino

04 TOUS ENSEMBLE POUR VILLEJUIF ECOLOGISTE CITOYENNE ET SOLIDAIRE.

Conduite par : M. GARZON Pierre

- 1 M. GARZON Pierre Oui
- 2 Mme GANDAIS Natalie
- 3 M. WEBER Alain
- 4 Mme TAILLE-POLIAN Sophie Diane
- 5 M. ACHOURI Christophe
- 6 Mme LEYDIER Gaëlle Oui
- 7 M. BULCOURT Guillaume
- 8 Mme MANTION Sylvie
- 9 M. LIPIETZ Alain
- 10 Mme KADRI Mamilla
- 11 M. LAFON Gilles
- 12 Mme ABDOURAHAMANE Rakia
- 13 M. SOFI Mostefa
- 14 Mme KACIMI Malika
- 15 M. DU SOUICH Guillaume
- 16 Mme BOUJHAD Michèle
- 17 M. ASSOGBA Carel
- 18 Mme LAMBILLIOTTE Julie
- 19 M. SAADA Ahcène
- 20 Mme BAKOUR Dalila
- 21 M. CHASTAGNAC Gilbert
- 22 Mme BRIENZA Bianca

- 23 M. PLUSQUELLEC Maxime
- 24 Mme MUNOZ Maritza
- 25 M. MEYNE Philippe
- 26 Mme MORIN Valérie
- 27 M. DUBOC Thierry
- 28 Mme REKRIS Nadia
- 29 M. OUAHRANI Mohand
- 30 Mme MOROT Cathy
- 31 M. ÖZTORUN Özer
- 32 Mme ANDRÉ Mariama
- 33 M. PARRA RAMIREZ Kevin
- 34 Mme PASQUET Nadine
- 35 M. COIS Antonin
- 36 Mme BESNARD Manon
- 37 M. CANDAR Bulent
- 38 Mme GACON Catherine
- 39 M. VASSEUR Stéphane
- 40 Mme AUVRAY Valérie
- 41 M. BALLA Kisito
- 42 Mme FÈVRE Aurélia
- 43 M. MEDDAHI Salem
- 44 Mme ROLLIN COUTANT Jeannine
- 45 M. DELBOS Gilles
- 46 Mme BERGERON Corinne
- 47 M. BOUGET Pierre

078 - Villeneuve-Saint-Georges

02 Le Réveil de Villeneuve

Conduite par : M. COLSON Eric

- 1 M. COLSON Eric
- 2 Mme BRUNI Thiaba
- 3 M. CAPPELLA Joël
- 4 Mme ARFI Agnès
- 5 M. MAUVILLY Laurent
- 6 Mme WAHEO Moria
- 7 M. LE SAGER Stéphane
- 8 Mme GAGNEPAIN Véronique
- 9 M. MARJOUF Bouchaïb
- 10 Mme MASSENGUE Fabiola
- 11 M. GROSCLAUDE Daniel
- 12 Mme COURTESOLLE Sylvie
- 13 M. FEZEU Gaston
- 14 Mme HADJADJ Ingrid
- 15 M. HAMDAROUI Abdelhakim
- 16 Mme EUNG Lise
- 17 M. HARAULT Eddy
- 18 Mme PETGES Patricia
- 19 M. ALMENDRA Josué
- 20 Mme LE GAL Brigitte
- 21 M. BRUNI Benjamin
- 22 Mme BRUANDET Monique
- 23 M. CHATEAU Olivier
- 24 Mme BRUNO Delna

Oui

Oui

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 25 M. CHEKROUN Maurice
- 26 Mme DE ANDRADE HENRIQUES Jocelyne
- 27 M. ASSANGNI Jacques
- 28 Mme COLSON Camille
- 29 M. SAYSANA Dominique
- 30 Mme QUINA CABRAL Ana (Nationalité : Portugaise)
- 31 M. ROUSSETTE Yves
- 32 Mme PÉLISSIER Denise
- 33 M. LABERGÈRE Louis-Jean
- 34 Mme PELLETIER Simone
- 35 M. CAPORUSSO Jean-Pierre
- 36 Mme HURISSET Dominique
- 37 M. JEANNE-ADELAIDE François
- 38 Mme ACIER Fernande
- 39 M. ALMENDRA Romain

03 RASSEMBLE.E.S, INNOVONS POUR VILLENEUVE

Conduite par : Mme ALTMAN Sylvie

- 1 Mme ALTMAN Sylvie Oui
- 2 M. BIYIK Birol
- 3 Mme NIOKA Tania
- 4 M. BOYER Alexandre Oui
- 5 Mme EL FOUKAHI Zoubida
- 6 M. KHOKHAR Mubbashar Iqbal
- 7 Mme CHERIFI Sara
- 8 M. MULEMBO Makengo
- 9 Mme MAGHNI Noura
- 10 M. BEN YAKHLEF Mohamed
- 11 Mme ABADI Leïla
- 12 M. MOORS Jean-Yves
- 13 Mme MILLE Sophie
- 14 M. SOTON Nicolas
- 15 Mme FERNANDEZ Vanessa
- 16 M. JACQMIN Christophe
- 17 Mme AKBAL Bérénice
- 18 M. HENRY Daniel
- 19 Mme ISSA Zouréha
- 20 M. HADDAD Abdel-Malek
- 21 Mme MAZEAU Céline
- 22 M. BOUSQUET Christian François
- 23 Mme LOUISSAINT Daniella
- 24 M. CHERIGUENE Omar
- 25 Mme AYAD Mounia
- 26 M. KILINC Ismail
- 27 Mme PANDIANE (JOSEPH) Abirami
- 28 M. BECQ Serge
- 29 Mme NDEME SANAMA Anne-Marie
- 30 M. NOUVIER Philippe
- 31 Mme KHATALI Lamia
- 32 M. TAMOUH Nassim
- 33 Mme DATILUS Myrlène
- 34 M. UMAIPAGAN Anuthan
- 35 Mme BENZAKRI Lamyae
- 36 M. AUBRUN Olivier

- 37 Mme BRUNET Elsa
- 38 M. DADY NGOY Jean-Yves
- 39 Mme LETELLIER Ophélie
- 40 M. THOMIAS Elie
- 41 Mme LUCAS Catherine

06 Mieux vivre à Villeneuve

Conduite par : M. GAUDIN Philippe

- 1 M. GAUDIN Philippe Oui
- 2 Mme NIASME Kristell
- 3 M. CHERENE Hubert
- 4 Mme CABILLIC Kati
- 5 M. GODEFROY Christian
- 6 Mme LADISLAS DALAIZE Cindy Oui
- 7 M. DERNI Abdelkader
- 8 Mme PEYNOT Marie-Christine
- 9 M. CHENNANI Abdel
- 10 Mme GAZON Marie-Jo
- 11 M. VIC Jean-Pierre
- 12 Mme VANHÉE Séverine
- 13 M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE Emmanuely
- 14 Mme AMKIMEL Saloua
- 15 M. DELORT Daniel
- 16 Mme DA SILVA DIAS Bernardina
- 17 M. MAILLOCHON Pierre
- 18 Mme TILLE Vanessa Laura
- 19 M. LÉCUYER Marc
- 20 Mme MOKRANE Ludivine
- 21 M. BRESLER Jean-Paul
- 22 Mme YUNG Martine
- 23 M. BENJEMAA Ilyes
- 24 Mme EL OUAHTA Naoual
- 25 M. MAZURIÉ Lionel
- 26 Mme GONÇALVES NOVAIS Ana Paula (Nationalité : Portugaise)
- 27 M. CIGERLI Sabri
- 28 Mme ZAPATA Marie-France
- 29 M. BERNIER Jean-Luc
- 30 Mme MAUVILLY Catherine
- 31 M. LELIÈVRE Jean-François
- 32 Mme PETITFILS Isabelle
- 33 M. CABELLO SANCHEZ Claude
- 34 Mme PEREIRA Rosa
- 35 M. ALDEGON Fredy
- 36 Mme CHESNEAU Jocelyne
- 37 M. BINDAH Seenarain
- 38 Mme BAZABAS Elise
- 39 M. D'HAUSSY Michel
- 40 Mme LECHIEN Josette Nicole
- 41 M. SAYIN Volkan

079 - Villiers-sur-Marne

01 VILLIERS AMBITION, C'EST AVEC VOUS !

Conduite par : M. BENISTI Jacques Alain

Livre des listes détaillées

	Candidat au conseil communautaire
1 M. BENISTI Jacques Alain	Oui
2 Mme COMBAL Carole	
3 M. PHILIPPS Emmanuel	
4 Mme FERRA-WILMIN Florence	Oui
5 M. BEGAT Jean-Philippe	
6 Mme CHETARD Catherine	
7 M. TAMEGNON HAZOUMÉ Alain	
8 Mme DORIZON Evelyne	
9 M. BOUKARAOUN Nassim	
10 Mme KANDASAMY Praveena	
11 M. OUDINET Michel	
12 Mme FACCHINI Monique	
13 M. BONVIE Philippe	
14 Mme FUMEE-GIPON Dorine	
15 M. MERABET Sghir	
16 Mme DOSNE Alexandra	
17 M. MIGOT Michel	
18 Mme VAZ Irène	
19 M. CARDOSO Joaquim	
20 Mme FURET Carole	
21 M. MONTOURIS Didier	
22 Mme HAMIDOU MOHAMED Ambrata	
23 M. ANTOINE Eric	
24 Mme MEGHARA-HADRI Faiza	
25 M. NOEL Cédric	
26 Mme DIARRASSOUBA-CISSE Sita	
27 M. MARCHAND Michel	
28 Mme MARSEILLE Patricia	
29 M. LELIEVRE François	
30 Mme POIDEVAIN Lucie	
31 M. ALACIR Arnaud	
32 Mme LUBERT Evelie	
33 M. VAZ Yoann	
34 Mme DURAND Irène	
35 M. CHIKOU Alexandre	
36 Mme FRISON Florence	
37 M. DEMBELE DIT PONZIO Mathurin	

02 VILLIERS A VENIR

Conduite par : M. AMARA Adel

1 M. AMARA Adel	Oui
2 Mme CINCET Virginie	Oui
3 M. DRAME Mamadou	
4 Mme MOHAMMED Nadine	
5 M. LEGROS Jeremy	
6 Mme SCHWEIZER Marina	
7 M. MUTHER Gérard	
8 Mme PARATRE Line	
9 M. MOUHCENE Fabien	
10 Mme COUTABLE Myriam	
11 M. DIAKITE Madiboubou	
12 Mme OURMIAH Patricia	
13 M. CHEVAUCHEE Jean-Philippe	
14 Mme NUNES FRANCO Sandrine	

- 15 M. MOHAMMED Marwan
- 16 Mme SALL Fatoumata
- 17 M. DAGBA Yann
- 18 Mme DIARRA Diénéba
- 19 M. SAUNIERE Christophe
- 20 Mme BORDES Moea
- 21 M. SOLTANI Karim
- 22 Mme GOMES Cyrielle
- 23 M. LOPES MOREIRA Michel
- 24 Mme PELLETIER Valérie
- 25 M. FREDJ Saddam
- 26 Mme WENIGER Léonor
- 27 M. LEBORGNE Maël
- 28 Mme HOCINI Laetitia
- 29 M. DIAOUNE Bamba
- 30 Mme TALLET CINCET Adèle
- 31 M. SAUNIERE Calum
- 32 Mme HACENE Sarah
- 33 M. NGUYEN Denis
- 34 Mme CUILLER Maeva
- 35 M. MONTIGNY Baptiste

06 Rassemblés pour une ville humaine et écologique

Conduite par : M. MASSOT Frédéric

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. MASSOT Frédéric | Oui |
| 2 Mme BENBELKACEM Yasmina | |
| 3 M. PIRUS Jean-François | |
| 4 Mme REVIRIEGO Sandra | Oui |
| 5 M. GRENIER Jacques | |
| 6 Mme BENTALEB Ratiba | |
| 7 M. MALEINE Quentin | |
| 8 Mme BRICOT Nicole | |
| 9 M. VALLEUR Yann | |
| 10 Mme GUILLOU Anaïs | |
| 11 M. DURA Arnaud | |
| 12 Mme MARYN Monique | |
| 13 M. GERMAN Eric | |
| 14 Mme DELHAYE Pascale | |
| 15 M. SZYMANSKI Samuel | |
| 16 Mme FREUDBERG Francine | |
| 17 M. CHEVALLIER Tom | |
| 18 Mme ERMENAULT Tiffany | |
| 19 M. JOLIVET Philippe | |
| 20 Mme BARTEL Evelyne | |
| 21 M. BRIDJA Abdelhakim | |
| 22 Mme ELIA-FOEILLET Sylvie | |
| 23 M. SINGLING Antoine | |
| 24 Mme CHEVIOT Corinne | |
| 25 M. FLARD Pascal | |
| 26 Mme LE GOARAND Marie-France | |
| 27 M. KANE Hachemy | |
| 28 Mme BOUNEFFA Cécilia | |
| 29 M. LELAIDIER Franck-Olivier | |
| 30 Mme DUBUC Martine | |

- 31 M. FAROUI Abdeldjelil
- 32 Mme VILIC Océane
- 33 M. CHIRK Tarik
- 34 Mme MAVRO Sarah
- 35 M. DIETRICH Christophe
- 36 Mme MFOIHAYA Houna
- 37 M. SIMON Vincent

081 - Vitry-sur-Seine

02 Vitry rassemblés

Conduite par : M. KENNEDY Jean-Claude

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1 M. KENNEDY Jean-Claude | Oui |
| 2 Mme TAILLEBOIS Sarah | |
| 3 M. BEN-MOHAMED Khaled | |
| 4 Mme KONATE Fatmata | |
| 5 M. BELL-LLOCH Pierre | |
| 6 Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile | Oui |
| 7 M. ATTAR Shamime | |
| 8 Mme SU Catherine Zen-Wan | |
| 9 M. HAMANI Djamel | |
| 10 Mme LORAND Isabelle | |
| 11 M. TMIMI Hocine | |
| 12 Mme EBODE ONDOBO Bernadette | |
| 13 M. BENBETKA Abdallah | |
| 14 Mme OUGIER Isabelle | |
| 15 M. RAMAEL Albertino | |
| 16 Mme GUENINE Sonia | |
| 17 M. IERG Valentin | |
| 18 Mme BAHRI Sandra | |
| 19 M. LADIRE Luc | |
| 20 Mme DURAND Maeva | |
| 21 M. LEPRETRE Michel | Oui |
| 22 Mme JEANNET Agnès | |
| 23 M. EDDAÏDJ Rachid | |
| 24 Mme BUCHOUX Béatrice | |
| 25 M. FORESTIER Christophe | |
| 26 Mme KABBOURI Rachida | |
| 27 M. PORPIGLIA Francesco | |
| 28 Mme MORONVALLE Margot | |
| 29 M. LECOMTE Ludovic | |
| 30 Mme LEFEBVRE Fabienne | |
| 31 M. BOUVIER Stéphane | |
| 32 Mme ADDOUN Salima | |
| 33 M. BEYSSI Philippe | |
| 34 Mme JEANNE Laurence | |
| 35 M. BEN MOHAMED Salah | |
| 36 Mme KACZMAREK Elsa | |
| 37 M. CHANTRY Eric | |
| 38 Mme CIRANY Canelle | |
| 39 M. BOUAZZA Meher | |
| 40 Mme AMIMEUR Sophia Camélia | |
| 41 M. ROCQ-HAVARD Loup-Etienne | |
| 42 Mme ROUABAH Hadjira | |

- 43 M. KONATE Ibrahima
- 44 Mme HONLA Myriam
- 45 M. WILLIÈME Dominique
- 46 Mme MARTIN Marion
- 47 M. IKHLEF Abdelkader
- 48 Mme DELCROS Nathalie
- 49 M. BIGGY Mathieu
- 50 Mme CHAILLOU Cécile
- 51 M. WEYIMPANGA Alfonso
- 52 Mme TAMARAT Djamila
- 53 M. GIACOMO Jean-Toussaint

05 La liste écologiste, sociale et citoyenne, changeons Vitry en mieux
Conduite par : M. BOURDON Frédéric

- 1 M. BOURDON Frédéric Oui
- 2 Mme DEXAVARY Laurence Oui
- 3 M. MONTAVA David Oui
- 4 Mme DEGOUVE Karen
- 5 M. SALLEM Riadh
- 6 Mme SERON Nina
- 7 M. PERREUX Jacques
- 8 Mme STEFEL Naïga
- 9 M. SOREL Hugo
- 10 Mme BERTHELOT Annick
- 11 M. POTIER Bertrand
- 12 Mme ARKOUB Katia
- 13 M. BERRI Amar
- 14 Mme TIBAH Anissa
- 15 M. M'RABET Helmi
- 16 Mme MATAILLET Françoise
- 17 M. BRÖNNIMANN Frédéric
- 18 Mme LORIETTE Sylvie
- 19 M. OLLIVIER Emmanuel
- 20 Mme SARRE Aminata
- 21 M. LAGORCE Stéphane
- 22 Mme FRANZONI Patricia
- 23 M. HUBERT Jean
- 24 Mme PERRIER Catherine
- 25 M. IBRAHIM MAHAZI Fakihi
- 26 Mme DEBURGHGRAEVE Pauline
- 27 M. CHOCHÉPRAT Paul
- 28 Mme LAHAYE Laetitia
- 29 M. CADIOU Nicolas
- 30 Mme BELHAMISSI Aïcha
- 31 M. RIO Franck
- 32 Mme NGATCHOU DJEUNDA Sandrine
- 33 M. LAMBERT Christophe
- 34 Mme EMILE Victoria
- 35 M. LEFAY Didier
- 36 Mme THIBAUD Marianne
- 37 M. PASQUARELLI Renaud
- 38 Mme NARI Géraldine
- 39 M. MARCON Jean-François
- 40 Mme AITTOUARES Juliette

- 41 M. PERROT Olivier
- 42 Mme DAVID Monique
- 43 M. VERHOEVEN Yves
- 44 Mme NAUT Nathalie
- 45 M. JOUOT Claude
- 46 Mme OTMANI Fatiha
- 47 M. HAUMONT Norbert
- 48 Mme MASSON Paule
- 49 M. TOUVAIS Didier
- 50 Mme ADAM Dominique
- 51 M. LATRON Hugues
- 52 Mme KONTE Salimata
- 53 M. GÈZE François
- 54 Mme HONORE Jeanine
- 55 M. GRAU Francis

07 VITRY A VENIR

Conduite par : M. AFFLATET André Alain

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1 M. AFFLATET André Alain | Oui |
| 2 Mme GUISSET Carole | Oui |
| 3 M. NJOH Emmanuel | Oui |
| 4 Mme SALANON Chloé | |
| 5 M. AUBERTIN Jérôme | |
| 6 Mme NABAIS Christelle | |
| 7 M. BECAM Alain | |
| 8 Mme PESCI Rose-Marie | |
| 9 M. OUADI Mahmoud | |
| 10 Mme PHILEAS Christine | |
| 11 M. NAGALINGAM Clément | |
| 12 Mme FAILLON Mathilde | |
| 13 M. OLIER Alexandre | |
| 14 Mme SAVOUREUX Josiane | |
| 15 M. LANCEMENT Jean Luc | |
| 16 Mme BONHOMME Cécile | |
| 17 M. BAH Madani | |
| 18 Mme NATIELLO Angéline | |
| 19 M. ROUVET Jean Louis | |
| 20 Mme OLIER Françoise | |
| 21 M. GAZDA Frédéric | |
| 22 Mme RIQUEUR Danielle | |
| 23 M. LE CUNFF François | |
| 24 Mme ESSESSE Léonie | |
| 25 M. VRIELYNCK Gérard | |
| 26 Mme CRETTE Léa | |
| 27 M. LEONETTI Olivier | |
| 28 Mme AUGUSTIN Christiane | |
| 29 M. MAKARAWIEZ Alain | |
| 30 Mme EL MANTIH Fatima | |
| 31 M. AFRI Sofiane | |
| 32 Mme LICARI Frédérique | |
| 33 M. BADAOUI Abd | |
| 34 Mme BOODOO Shabanaaz | |
| 35 M. DUCROT Jean-Luc | |
| 36 Mme CRÉPIN Ghislaine | |

Livre des listes détaillées

Candidat au conseil
communautaire

- 37 M. FAUCHER Bastien
- 38 Mme PERSEIL Yvonne
- 39 M. PERSEIL Jacques
- 40 Mme FUNT Anne-Marie
- 41 M. GIOVAGNONI Pierre
- 42 Mme POUCHARD Liliane
- 43 M. BADÉ Gérard
- 44 Mme BONHOMME Michèle
- 45 M. MINASSIAN Jean
- 46 Mme GRENUT Virginie
- 47 M. LE BOUL Pierre
- 48 Mme DESTANDAU Jeanne
- 49 M. RAMALHO Arnaud
- 50 Mme SCHNEIDER Dominique
- 51 M. FROMENT Nicolas
- 52 Mme BRASSEUR Emmeline
- 53 M. LALLIER Henri



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**
1 place du Général Pierre BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil

La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Val de Marne ;

Vu les arrêtés des 27 mars, 15 avril, 4 mai et 27 mai 2020 relatifs à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière de Créteil (1, 2, 3 et 4) et du service départemental de l'enregistrement de Créteil est prolongée du 15 juin 2020 au 19 juin 2020 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Créteil, le 10 juin 2020

Par délégation du préfet,
La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne



LE PREFET DU VAL DE MARNE

Agence régionale de santé Ile-de-France
Délégation départementale du Val de Marne

ARRETE PREFECTORAL

portant autorisation de la réalisation de prélèvements sur le lieu situé Place Tukums à Chennevières-sur-marne(adresse) par le laboratoire «(nom SELAS Guévalt site Chennevières)Lbm) en vue de l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19

**LE PREFET DU VAL DE MARNE.....
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-16, L. 3131-17, L.6211-13 et L.6211-16 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du 10 juillet 2019..... portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de....., préfet dePréfet du Val de Marne..... ;

[Vu le décret du portant nomination de M., secrétaire général de la préfecture de...../ directeur de cabinet du préfet de... ;]

VU l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la

phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases ;

VU l'arrêté du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 10-2 ;

~~VU l'arrêté du ... portant délégation de signature ;};~~

~~-VU l'avis en date du 25 mai ... 2020 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France du ... ;}~~

CONSIDERANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDERANT que l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020, « *lorsque le prélèvement d'un échantillon biologique pour l'examen de biologie médicale de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR ne peut être réalisé, ni sur le site d'un laboratoire de biologie médicale, ni dans un établissement de santé, ni au domicile du patient, le représentant de l'Etat dans le département est habilité à autoriser que ce prélèvement soit réalisé dans tout lieu présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire, autre que ceux mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2014* »

CONSIDERANT que pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les personnes présentant des symptômes évocateurs du Covid-19 et, notamment, leurs cas contacts, y compris potentiels, doivent pouvoir avoir accès à l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR dans les meilleurs délais ; qu'à cette fin, compte tenu du grand nombre de personnes susceptibles de recourir à ces tests, il convient de disposer d'une capacité de tests importante et bien répartie sur le territoire francilien ;

CONSIDERANT qu'il est ainsi nécessaire d'augmenter les capacités de prélèvement d'échantillons biologiques aux fins d'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR et, par conséquent, de permettre la réalisation de ces prélèvements dans d'autres lieux que ceux autorisés par les articles L. 6211-13 du code de la santé publique et 2 de l'arrêté du 13 août 2014 selon les conditions prévues à l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 modifié susvisé ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, aux mêmes fins, d'assouplir les règles de zonage dans le respect des conditions de fiabilité, de sécurité et d'exercice professionnel applicables à ces examens, permettant que le prélèvement d'un échantillon biologique soit réalisé à l'extérieur d'une des zones d'implantation du laboratoire de biologie médicale, par dérogation à l'article L.6211-16 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, par suite- d'autoriser, par dérogation aux dispositions de l'article L.6211-13 du code de la santé publique, le laboratoire de biologie médicale « SELAS Guévalt site Chennevières(nom Lbm)» sis 42 rue du Général de Gaulle (adresse) à prélever des échantillons biologiques aux fins des examens de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR sur les (les)-lieux(x) de prélèvements : parking et barnum -situés(s) adresseplace Tukums 94430 Chennevières-sur-Marne(s), dès lors qu'il répond aux conditions énoncées par l'arrêté du 3 mai 2020 susvisé.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR peuvent être réalisés, à titre dérogatoire, par le laboratoire- «(nom SELAS GuévaltLbm site Chennevières)» au sein des+ (des)-lieux de prélèvements: parking et barnum(x) situés(s) (PlaceTukums 94430 Chennevières-sur-Marne,adresses), dans les conditions prévues-à- au I de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 modifié.

ARTICLE 2 : Ces prélèvements sont réalisés dans le respect des dispositions du code de la santé publique et des conditions de prélèvement figurant en annexe à l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 modifié susvisé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif-compétent de Melun. Conformément à l'ordonnance n°2020-305 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire, ce délai est de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

ARTICLE 4 : Le préfet et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du eVal-de-Marne

Fait à Créteil, le 18 mai 2020.

Le Ppréfet de

Signé : Raymond LE DEUN



LE PREFET DU VAL DE MARNE

*Agence régionale de santé Ile-de-France
Délégation départementale du Val-de-Marne*

ARRETE PREFECTORAL

portant autorisation de la réalisation de prélèvements sur le lieu situé Espace Louise Voelckel à Bonneuil-sur-Marne par le laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Centre » de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sis 3, avenue Victoria, 75004 Paris, site Broussais situé bâtiment Leriche - 14 rue Maria Helena Vieira Da Silva, 75014 Paris, en vue de l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19

LE PREFET DU VAL DE MARNE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-16, L. 3131-17, L.6211-13 et L.6211-16 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val de Marne

VU l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases ;

VU l'arrêté du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 10-2 ;

VU l'avis en date du 28 mai 2020 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

CONSIDERANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDERANT que l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020, « *lorsque le prélèvement d'un échantillon biologique pour l'examen de biologie médicale de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR ne peut être réalisé, ni sur le site d'un laboratoire de biologie médicale, ni dans un établissement de santé, ni au domicile du patient, le représentant de l'Etat dans le département est habilité à autoriser que ce prélèvement soit réalisé dans tout lieu présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire, autre que ceux mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 13 août 2014* »

CONSIDERANT que pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les personnes présentant des symptômes évocateurs du Covid-19 et, notamment, leurs cas contacts, y compris potentiels, doivent pouvoir avoir accès à l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR dans les meilleurs délais ; qu'à cette fin, compte tenu du grand nombre de personnes susceptibles de recourir à ces tests, il convient de disposer d'une capacité de tests importante et bien répartie sur le territoire francilien ;

CONSIDERANT qu'il est ainsi nécessaire d'augmenter les capacités de prélèvement d'échantillons biologiques aux fins d'examens de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR et, par conséquent, de permettre la réalisation de ces prélèvements dans d'autres lieux que ceux autorisés par les articles L. 6211-13 du code de la santé publique et 2 de l'arrêté du 13 août 2014 selon les conditions prévues à l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 modifié susvisé ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, aux mêmes fins, d'assouplir les règles de zonage dans le respect des conditions de fiabilité, de sécurité et d'exercice professionnel applicables à ces examens, permettant que le prélèvement d'un échantillon biologique soit réalisé à l'extérieur d'une des zones d'implantation du laboratoire de biologie médicale, par dérogation à l'article L.6211-16 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, par suite, d'autoriser par dérogation aux dispositions de l'article L.6211-13 du code de la santé publique, le laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Centre » de l'Assistance Publique – Hôpitaux de

Paris sis 3 avenue Victoria, 75004 Paris, site Broussais situé bâtiment Leriche - 14 rue Maria Helena Vieira Da Silva, 75014 Paris, à prélever des échantillons biologiques aux fins des examens de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR sur le lieu de prélèvement suivant : Barnum situé à l'entrée de l'Espace Voelckel rue du 8 mai 1945 à Bonneuil-sur Marne (94380), dès lors qu'il répond aux conditions énoncées par l'arrêté du 3 mai 2020 susvisé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vendredi 29 mai 2020 et, si besoin, durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, les prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR sont réalisés, à titre dérogatoire, par le laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Centre » de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sis 3 avenue Victoria, 75004 Paris, site Broussais situé bâtiment Leriche - 14 rue Maria Helena Vieira Da Silva, 75014 Paris, au sein du lieu de prélèvement suivant : Barnum situé à l'entrée de l'Espace Voelckel rue du 8 mai 1945 à Bonneuil-sur Marne (94380), dans les conditions prévues au I de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 modifié :

ARTICLE 2 : Ces prélèvements sont réalisés dans le respect des dispositions du code de la santé publique et des conditions de prélèvement figurant en annexe à l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 modifié susvisé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Melun. Conformément à l'ordonnance n°2020-305 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif pendant l'état d'urgence sanitaire, ce délai est de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

ARTICLE 4 : Le Préfet du Val-de-Marne et le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne

Fait à Créteil le 28 mai 2020

Le Préfet

Signé : Raymond LE DEUN

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

**Arrêté interpréfectoral n°75-2020-06-12-027 en date du 12 juin 2020
portant composition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris entre la
date fixée pour l'entrée en fonction des conseillers municipaux et métropolitains
élus dès le premier tour et jusqu'à la première réunion du conseil
métropolitain suivant le second tour des élections municipales et métropolitaines**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Le préfet de l'Essonne,

Le préfet des Hauts-de-Seine,

Le préfet de la Seine-Saint-Denis,

Le préfet du Val-de-Marne,

Le préfet du Val-d'Oise,

Vu le code électoral, notamment son article L. 273-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-6-1, L. 5211-6-2 et L. 5219-9 ;

Vu la loi modifiée n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment le premier alinéa du III et le VII de l'article 19 ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2020-267 du 17 mars 2020 portant report du second tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, initialement fixé au 22 mars 2020 par le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020 ;

Vu la délibération des 14, 15 et 16 décembre 2015 du conseil de Paris portant élection des 62 conseillers métropolitains appelés à siéger au sein de la métropole du Grand Paris en application du b) du 1° de l'article L. 5211-6-2 du CGCT ;

Vu la délibération du 24 décembre 2015 du conseil municipal de la commune d'Argenteuil portant élection des deux conseillers métropolitains, Messieurs Georges MOTHON et Gilles SAVRY, appelés à siéger au sein de la métropole du Grand Paris en application du c) du 1° de l'article L. 5211-6-2 du CGCT ;

Vu la délibération des 20, 21 et 22 mars 2018 du conseil de Paris portant élection d'un conseiller métropolitain, Monsieur Patrick BLOCHE, en remplacement de Monsieur Rémi FÉRAUD, démissionnaire ;

Vu la délibération des 24, 25 et 26 septembre 2018 du conseil de Paris portant élection de deux conseillers métropolitains, Madame Florence BERTHOUT et Monsieur Jérôme GLEIZES, en remplacement de Mesdames Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Anne SOUYRIS, démissionnaires ;

Vu la délibération des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 du conseil de Paris portant élection d'une conseillère métropolitaine, Madame Sylvie CEYRAC, en remplacement de Monsieur Claude GOASGUEN, démissionnaire ;

Vu la lettre du 10 avril 2020 de Monsieur Alexandre VESPERINI adressant à la Maire de Paris sa démission de son mandat de conseiller de Paris à compter de la réception de cette lettre, soit le 23 avril 2020 ;

Considérant la création au 1er janvier 2016 de la métropole du Grand Paris, entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux et que ces derniers ont procédé avant le 31 décembre 2015 à l'élection des conseillers métropolitains selon les dispositions du 1° de l'article L. 5211-6-2 du CGCT ;

Considérant qu'au moins une commune membre de la métropole du Grand Paris n'a pas pu renouveler de façon complète son conseil municipal au terme du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, un conseil métropolitain « transitoire » doit donc être mis en place entre la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet au premier tour et l'installation du nouveau conseil métropolitain ;

Considérant que pour la période transitoire précitée, les préfets des départements concernés doivent désigner les conseillers métropolitains sortants pour les conseils municipaux des communes nécessitant un deuxième tour de scrutin, selon des modalités qui diffèrent toutefois si le nombre de ces conseillers est inférieur ou supérieur au

Secrétariat général aux politiques publiques Direction des affaires juridiques

nombre attribué à cette commune à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, par l'arrêté interpréfectoral du 14 octobre 2019 susvisé ;

Considérant que l'arrêté interpréfectoral du 14 octobre 2019 susvisé octroie à la commune d'Argenteuil trois sièges de conseillers métropolitains à l'issue du renouvellement général, alors qu'elle disposait de deux sièges avant le renouvellement ;

Considérant que l'arrêté interpréfectoral du 14 octobre 2019 précité octroie à la Ville de Paris soixante sièges de conseillers métropolitains à l'issue du renouvellement, alors qu'elle disposait de soixante-deux sièges avant le renouvellement ;

Considérant la démission de Monsieur Alexandre VESPERINI de son mandat de conseiller de Paris à compter du 23 avril 2020, qui emporte également celle de son mandat de conseiller métropolitain ;

Considérant, par voie de conséquence, qu'il appartient aux représentants de l'État dans les départements concernés, d'une part pour représenter la commune d'Argenteuil, d'appeler à siéger au conseil métropolitain au cours de la période transitoire, le conseiller municipal d'Argenteuil ayant obtenu lors de son élection les plus fortes moyennes pour l'attribution des sièges de conseillers métropolitains après le dernier élu, et d'autre part de constater la cessation du mandat d'un conseiller métropolitain pour représenter la Ville de Paris, ayant obtenu les plus faibles moyennes lors de son élection et, prioritairement celui dont l'élection est la plus récente ;

Sur la proposition du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, des préfets des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} :

Entre la date fixée¹ pour l'entrée en fonction des conseillers municipaux et métropolitains élus dès le premier tour et l'installation du nouveau conseil métropolitain, le conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris (MGP) est ainsi composé :

- des conseillers métropolitains élus le 15 mars 2020 en application du a) du 1 du VII de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 susvisée, pour représenter les communes dont le conseil municipal a été élu au complet au premier tour ;

- des conseillers métropolitains en exercice avant le premier tour des élections, maintenus en fonction en application du b) du 1 du VII de l'article 19 de la loi du 23 mars 2020 précitée, pour représenter les communes dont le nombre de sièges au sein du conseil métropolitain avant le renouvellement est identique au nombre de sièges dont elles disposent à l'issue du renouvellement fixé par l'arrêté interpréfectoral du 14 octobre 2019 susvisé ;

- des conseillers métropolitains en exercice avant le premier tour des élections, maintenus en fonction en application du b) du 1 du VII de l'article 19 de la loi du 23 mars 2020 précitée, pour représenter la Ville de Paris et la commune d'Argenteuil, sous réserve des dispositions des 2 et 3 de l'article VII précité.

¹ Date fixée par l'article premier du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 susvisé.

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

Article 2 :

Constate que le nombre de sièges dont disposait la commune d'Argenteuil avant le renouvellement général de mars 2020 (deux sièges) est inférieur à celui prévu par l'arrêté interpréfectoral du 14 octobre 2019 précité (trois sièges).

Au regard du scrutin du 24 décembre 2015 portant élection par le conseil municipal de la commune d'Argenteuil de deux conseillers métropolitains pour représenter à compter du 1er janvier 2016 la commune d'Argenteuil au sein de la MGP, il n'existe pas de conseiller municipal pouvant être désigné conseiller métropolitain supplémentaire pour représenter la commune d'Argenteuil en application du b) du 2 du VII de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 précitée.

Par conséquent, conformément aux dispositions du dernier alinéa du 1 du VII de l'article 19, le siège de conseiller métropolitain supplémentaire pour représenter la commune d'Argenteuil demeure vacant, jusqu'à la première réunion du conseil métropolitain suivant le second tour des élections municipales et métropolitaines.

Article 3 :

Constate que le nombre de sièges dont disposait la Ville de Paris avant le renouvellement général (soixante-deux sièges) est supérieur à celui prévu par l'arrêté interpréfectoral du 14 octobre 2019 précité (soixante sièges).

Toutefois, compte tenu de la démission de Monsieur Alexandre VESPERINI de son mandat de conseiller de Paris, à compter du 23 avril 2020, qui emporte également celle de son mandat de conseiller métropolitain en application de l'article L. 273-5 du code électoral, il y a lieu de constater la cessation du mandat d'un seul conseiller métropolitain pour représenter la Ville de Paris.

Par conséquent, conformément aux dispositions du b) du 3 du VII de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 précitée, est constatée **la cessation du mandat de conseiller métropolitain pour représenter la Ville de Paris de Madame Sylvie CEYRAC, conseillère de Paris**, à compter de la date fixée pour l'entrée en fonction des conseillers municipaux et métropolitains élus dès le premier tour.

Article 4 :

Le mandat de l'élue ne demeurant pas conseillère métropolitaine cesse à la date fixée par l'article premier du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

Article 5 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif² de Paris dans le délai de deux mois courant à compter de sa publication ou notification, ou dans le même délai d'un recours gracieux adressé aux autorités préfectorales, ou hiérarchique adressé au ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

² Le tribunal administratif peut être saisi sur l'application Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

Article 6 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et les secrétaires généraux des préfectures de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de chacune de ces préfectures, et dont copie sera notifiée au président de la métropole du Grand Paris, aux maires des communes membres ainsi qu'à l'élu(e) perdant son mandat de conseiller métropolitain.

Fait à Paris, le 12 juin 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Signé

Michel CADOT

Fait à Nanterre, le 10 juin 2020

Le préfet du département des Hauts-de-Seine,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture

Signé

Vincent BERTON

Fait à Evry-Courcouronnes, le 10 juin 2020

Le préfet du département de l'Essonne,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture

Signé

Benoît KAPLAN

Fait à Créteil, le 10 juin 2020

Le préfet du département du Val-de-Marne

Signé

Raymond LE DEUN

Fait à Bobigny, le 12 juin 2020

Le préfet du département de la Seine-Saint-Denis

Signé

Georges-François LECLERC

Fait à Cergy-Pontoise, le 12 juin 2020

Le préfet du département du Val-d'Oise

Signé

Amaury de SAINT-QUENTIN



CABINET DU PRÉFET

arrêté n°2020-00465
modifiant l'arrêté n° 2019-00921 du 3 décembre 2019
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction de la police judiciaire

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2019-00921 du 3 décembre 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police judiciaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00446 du 2 juin 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police judiciaire ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

arrête

Article 1

Dans les visas de l'arrêté du 3 décembre 2019 susvisé, les mots « *vu l'arrêté préfectoral n° 2016-01320 du 18 novembre 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police judiciaire* » sont remplacés par les mots « *vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00446 du 2 juin 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police judiciaire* ».

Article 2

À l'article 1 de l'arrêté du 3 décembre 2019 susvisé, les mots :

« Délégation est donnée à M. Christian SAINTE, directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur de la police judiciaire à Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté du 18 novembre 2016 susvisé (...) »

sont remplacés par les mots :

« Délégation est donnée à M. Christian SAINTE, directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur de la police judiciaire à Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté du 2 juin 2020 susvisé (...) »

Article 2

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police judiciaire à Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 05 juin 2020

Didier LALLEMENT



CABINET DU PRÉFET

arrêté n ° 2020-00467 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 modifié relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 septembre 2000 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 2019-00079 du 24 janvier 2019 autorisant l'installation du système de vidéoprotection de la préfecture de police, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00078 du 20 janvier 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 3 mai 2019 par lequel Mme Valérie MARTINEAU, contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, directrice territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, est nommée directrice des services actifs de police de la préfecture de police, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à compter du 6 mai 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2019 par lequel M. Jean-Paul PECQUET, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris (75) à compter du 10 juin 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2015 par lequel M. François LEGER est nommé directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2019 par lequel M. Sébastien DURAND est nommé directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2019 par lequel M. Bernard BOBROWSKA, contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police, est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2019, renouvelable ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 août 2019 par lequel M. Jean-Marc NOVARO, contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directeur régional de police des transports à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police à Paris (75), est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris à Paris (75), pour une durée de trois ans à compter du 19 août 2019, renouvelable ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1

Délégation est donnée à Mme Valérie MARTINEAU, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, à l'effet de signer, au nom du préfet de police :

- a) les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté du 20 janvier 2020 susvisé ;
- b) les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité ;
- c) les pièces comptables relatives aux conventions de concours apporté par les forces de police avec les bénéficiaires de ces prestations en application du décret n° 97-199 modifié du 5 mars 1997 ;
- d) les actes de gestion et d'ordonnancement portant sur :
 - le visa de diverses pièces comptables de régie ;
 - les dépenses par voie de cartes achats ;
 - l'utilisation du module d'expression de besoin CHORUS Formulaires, application informatique remettante à CHORUS ;
- e) les actes désignant individuellement et habilitant les agents relevant de son autorité autorisés à être destinataires des images et enregistrements issus des caméras du plan de vidéoprotection de la préfecture de police.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Valérie MARTINEAU à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux personnels ci-après désignés, placés sous son autorité :

- les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- les adjoints administratifs de la police nationale ;
- les agents des services techniques de la police nationale ;
- les adjoints de sécurité.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie MARTINEAU à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, les ordres de mission.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU, la délégation qui lui est accordée par les articles 1 à 3 est exercée par M. Jean-Paul PECQUET, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris.

Délégations de signature au sein des services centraux

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par les articles 1 à 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Stéphane WIERZBA, chef d'état-major ;
- M. Christian MEYER, sous-directeur régional de la police des transports ;
- M. Jean-Luc MERCIER, sous-directeur des services spécialisés ;
- M. Pascal LE BORGNE, sous-directeur du soutien opérationnel ;
- M. Yves CRESPIEN, sous-directeur de la lutte contre l'immigration irrégulière.

Article 6

En d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LE BORGNE, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Patricia MORIN-PAYE, adjointe au sous-directeur du soutien opérationnel et M. Dominique BROCHARD, chef du service de gestion opérationnelle.

Article 7

Délégation est donnée à M. Marc DUBOIS, attaché d'administration, chef de l'unité de gestion budgétaire et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane WIERZBA, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Mathieu DEBATISSE, adjoint au chef d'état-major.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MERCIER, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par Mme Valérie GOETZ, adjointe au sous-directeur des services spécialisés, chef de service de la compagnie de sécurisation et d'intervention et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Dimitri KALININE, chef du service de nuit d'agglomération et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric FREMONT ;
- M. Grégory YAOUANC, adjoint au chef de service de la compagnie de sécurisation et d'intervention.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves CRESPIAN, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Didier MARTIN, adjoint au sous-directeur et, en cas d'empêchement par ce dernier et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas RALLIERES, chef du département de contrôle des flux migratoires ;
- M. Guillaume FAUCONNIER, chef du département de lutte contre la criminalité organisée, et, en son absence, par son adjointe Mme Judith KHELIFA.

Délégations de signature aux directeurs territoriaux

Article 11

Délégation est donnée à M. Jean-Marc NOVARO, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris, M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis, et M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, à l'effet

de signer au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, les actes, décisions et pièces comptables mentionnés aux articles 1 et 3.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MARTINEAU et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par l'article 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-Marc NOVARO, M. Bernard BOBROWSKA, M. François LEGER, et M. Sébastien DURAND.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité de Paris

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NOVARO, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Serge QUILICHINI, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Paris (75), et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Julien HERBAUT, chef de la sûreté territoriale à Paris, et, en son absence, par son adjoint M. Michael REMY ;
- M. Frédéric CHEYRE, chef du 1^{er} district à la DTSP 75, commissaire central de Paris-Centre ;
- M. Jacques RIGON, chef du 2^{ème} district à la DTSP 75, commissaire central du 20^{ème} arrondissement ;
- M. Thierry BALLANGER, chef du 3^{ème} district à la DTSP 75, commissaire central des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements.

Délégation de la DTSP 75 – 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHEYRE, chef du 1^{er} district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Robert HATSCH, adjoint au chef du 1^{er} district à la DTSP 75, commissaire central du 8^{ème} arrondissement, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Fabrice CORSAUT, commissaire central du 17^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Nicolas ROCHER ;
- M. Alain CHASTRUSSE, commissaire central du 9^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Laura VILLEMAIN ;
- M. Patrice RIVIERE, commissaire central adjoint du 8^e arrondissement ;
- M. Olivier MORGES, commissaire central adjoint de Paris-Centre ;
- M. Jean-François GALLAND, commissaire central du 16^e arrondissement.

Délégation de la DTSP 75 – 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques RIGON, chef du 2^{ème} district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Emmanuelle OSTER, adjointe au chef du 2^{ème} district à la DTSP 75, commissaire centrale du 18^{ème} arrondissement, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Rachel ABREU-POUPARD, commissaire centrale du 10^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Agathe BOSSION ;

- M. Thibaut ANGÉ, commissaire central adjoint du 11^{ème} arrondissement ;
- M. Romain SEMEDARD, commissaire central du 12^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Dominique DAGUE ;
- M. Jean-Charles LUCAS, commissaire central adjoint du 18^{ème} arrondissement ;
- Mme Florence ADAM, commissaire centrale du 19^{ème} arrondissement.

Délégation de la DTSP 75 – 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BALLANGER, chef du 3^{ème} district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Stéphanie BIUNDO KRYSZTOFIK, adjointe au chef du 3^{ème} district à la DTSP 75, commissaire centrale du 13^{ème} arrondissement, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Damien VALLOT, commissaire central du 15^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Diane AFARINESH ;
- M. Olivier GOUPIL, commissaire central du 7^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe BARRALON ;
- M. Emmanuel GAUTHIER, commissaire central du 14^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Mirella SITOT ;
- M. Sébastien BIEHLER, commissaire central adjoint des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOBROWSKA, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Éric BARRE, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (DTSP 92), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. François JOENNOZ, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Frédéric COURTOT, adjoint au chef de la sûreté territoriale de NANTERRE ;
- M. Vincent LAFON, chef du 1^{er} district à la DTSP 92, commissaire central d'ASNIÈRES-SUR-SEINE ;
- M. Michel CHABALLIER, chef du 2^{ème} district à la DTSP 92, commissaire central de NAN-TERRE ;
- M. Bruno AUTHAMAYOU, chef du 3^{ème} district à la DTSP 92, commissaire central de BOU-LOGNE-BILLANCOURT ;
- M. Thierry HUE LACOINTE, chef du 4^{ème} district à la DTSP 92, commissaire central d'ANTONY.

Délégation est donnée à Mme Chloé MANTECA, attachée principale d'administration d'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs au visa de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaire et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Hélène JENNEAU, attachée d'administration.

Délégation de la DTSP 92 – 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAFON, chef du 1^{er} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Anne LE DANTEC, chef de la circonscription de CLICHY-LA-GARENNE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thomas RIUS, commissaire central adjoint d'ASNIERES ;
- Mme Fanélie RIVEROT, chef de la circonscription de COLOMBES, et, en son absence, par son adjoint M. Pascal DIGOUT ;
- M. Frédéric DEPREY adjoint au chef de circonscription de CLICHY-LA-GARENNE ;
- M. Christophe GRADEL, chef de la circonscription de GENNEVILLIERS, et, en son absence, par son adjoint M. Eric DUBRULLE ;
- Mme Laure RAINAUT épouse GERVAIS, chef de la circonscription de LEVALLOIS-PERRET ;
- M. Régis MONGENDRE, chef de la circonscription de VILLENEUVE-LA-GARENNE, et, en son absence, par son adjoint M. Yannick GICQUEL.

Délégation de la DTSP 92 – 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHABALLIER, chef du 2^{ème} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Line CASA-NOVA, commissaire central de PUTEAUX-LA-DEFENSE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe LOPIN, commissaire central adjoint de NANTERRE ;
- Mme Emilie MOREAU, chef de la circonscription de COURBEVOIE, et, en son absence, par son adjoint M. Fabrice BERTHOU ;
- M. Lucien MONERA, chef de la circonscription de LA-GARENNE-COLOMBES ;
- M. Jérôme CHAPPA, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjointe Mme Caroline AGEORGES ;
- Mme Delphine GAUTHRON, commissaire centrale adjointe de PUTEAUX-LA DEFENSE ;
- M. Emmanuel GODWIN, adjoint au chef de la circonscription de RUEIL-MALMAISON ;
- Mme Sandrine CONTREPOIS, chef de la circonscription de SURESNES, et, en son absence, par son adjointe Mme Valérie GOURLAOUEN.

Délégation de la DTSP 92 – 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno AUTHAMAYOU, chef du 3^{ème} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Albane PICHON, chef de la circonscription d'ISSY-LES-MOULINEAUX, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Clément GIRARD, commissaire central adjoint de BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- Mme Joelle LUKUSA, adjointe au chef de la circonscription d'ISSY-LES-MOULINEAUX ;
- Mme Justine GARAUDEL, chef de la circonscription de MEUDON, et, en son absence, par son adjoint M. Bruno MAURICE ;
- Mme Charlotte DEBRY, chef de la circonscription de SAINT-CLOUD, et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Luc CAZZIN ;

- Mme Lucie FLEURMAN, chef de la circonscription de SÈVRES et, en son absence, par son adjoint M. Laurent TOUROT.

Délégation de la DTSP 92 – 4^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry HUE LACOINTE, chef du 4^{ème} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Julie CLEMENT, chef de la circonscription de CHATENAY-MALABRY et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Dimitri HEUVELINE, chef de la circonscription de CLAMART, et, en son absence, par son adjoint M. Rémi THOMAS ;
- M. Sébastien HALM, chef de la circonscription de BAGNEUX, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe PAUCHET ;
- M. Jean-Pierre CHAUSSADE, adjoint au chef de la circonscription de CHATENAY-MALABRY ;
- M. Pierre FRANCOIS, chef de la circonscription de MONTRouGE, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe MAURICE ;
- M. Quentin BEVAN, chef de la circonscription de VANVES, et, en son absence, par son adjoint M. Eric BOURGE ;
- Mme Mathilde POLLAKOWSKY, adjointe au chef de la circonscription d'ANTONY.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEGER, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Nicolas DUQUESNEL, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis (DTSP 93), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Laurence GAYRAUD, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Luc HADJADJ, chef de la sûreté territoriale de BOBIGNY et, en son absence, par son adjoint M. Jérémy RANSINANGUE ;
- M. Martial BERNE, chef du 1^{er} district à la DTSP 93, commissaire central de BOBIGNY – NOISY-LE-SEC ;
- M. Laurent MERCIER, chef du 2^{ème} district à la DTSP 93, commissaire central de SAINT-DENIS ;
- M. Olivier SIMON, chef du 3^{ème} district à la DTSP 93, commissaire central d'AULNAY-SOUS-BOIS ;
- M. Gabriel MILLOT, chef de la circonscription de MONTREUIL-SOUS-BOIS au sein du 4^{ème} district à la DTSP 93.

Délégation est donnée à M. Mourad BOUGHANDA, attaché principal d'administration d'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux visas de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la

délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Fatiha MEGHANI, attachée d'administration.

Délégation de la DTSP 93 - 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martial BERNE, chef du 1^{er} district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Annabelle VANDEN-DRIESSCHE, chef de la circonscription de PANTIN, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Guillaume RYCKEWAERT, commissaire central adjoint des LILAS ;
- M. Ronan DELCROIX, chef de la circonscription de BONDY, et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Pascal BATAILHOU ;
- Mme Claire LACLAU, chef de la circonscription de DRANCY, et, en son absence, par son adjoint M. Gilles GOUDINOUX ;
- M. Olivier DEVEZE, adjoint au chef de la circonscription de PANTIN.

Délégation de la DTSP 93 - 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MERCIER, chef du 2^{ème} district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Anouck FOURMIGUE, commissaire centrale d'AUBERVILLIERS, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Olivier GUIBERT, chef de la circonscription d'EPINAY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjoint M. Thierry BEUZART ;
- Mme Aurélie DRAGONE, chef de la circonscription de SAINT-OUEN, et, en son absence par son adjoint M. Philippe DURAND ;
- M. Vincent GORRE, chef de la circonscription de STAINS, et, en son absence, par son adjointe Mme Réjane BIDAULT ;
- M. Mathieu HERVÉ, commissaire central adjoint de SAINT-DENIS ;
- Mme Marie-Christine DANION, chef de la circonscription de la COURNEUVE.

Délégation de la DTSP 93 - 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier SIMON, chef du 3^{ème} district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Christophe BALLET, chef de la circonscription de VILLEPINTE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Philippe OSTERMANN, adjoint au chef de la circonscription du BLANC-MESNIL ;
- M. Philippe ROUCHE, adjoint au chef de la circonscription du RAINCY ;
- M. Christian BOURLIER, chef de la circonscription de LIVRY-GARGAN, et, en son absence, par son adjointe Mme Carine JEAN ;
- Mme Isabelle RIVIERE, adjointe au chef de la circonscription de VILLEPINTE ;
- Mme Pauline LUKASZEWICZ, adjointe au chef de la circonscription d'AULNAY-SOUS-BOIS.

Délégation de la DTSP 93 - 4^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel MILLOT, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Anne MUSART, chef de la circonscription de NOISY-LE-GRAND, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Armel GAND, chef de la circonscription de CLICHY-SOUS-BOIS – MONTFERMEIL, et, en son absence, par son adjoint M. Pierrick BRUNEAUX ;
- M. Régis ORSONI, chef de la circonscription de GAGNY, et, en son absence, par son adjoint M. Francis SABATTE ;
- Mme Adeline JAMAIN, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-MARNE, et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric SONDERER ;
- Mme Anne THIEBAUT, adjointe au chef de la circonscription de NOISY-LE-GRAND ;
- M. Gabriel MILLOT, commissaire central de MONTREUIL-SOUS-BOIS, et, en son absence, par son adjointe Mme Lauriane ALOMENE ;
- M. Pierre FREYSSENGEAS, chef de la circonscription de ROSNY-SOUS-BOIS, et, en son absence par son adjointe Mme Christine MAURRIC.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien DURAND, la délégation qui lui est accordée par les articles 11 et 12 est exercée par M. Daniel PADOIN, directeur adjoint territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par

M. Sébastien ALVAREZ, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Zeljko ILIC, chef de la sûreté territoriale à CRETEIL, et, en son absence, par son adjoint M. Emmanuel VAILLANT ;
- M. Blaise LECHEVALIER, chef du 1^{er} district à la DTSP 94, commissaire central de CRETEIL ;
- M. Emmanuel BOISARD, chef du 2^{ème} district à la DTSP 94, commissaire central de VITRY-SUR-SEINE ;
- M. Stéphane CASSARA, chef du 3^{ème} district à la DTSP 94 ;
- M. Gilles LABORIE, chef du 4^{ème} district à la DTSP 94, commissaire central de NOGENT-SUR-MARNE.

Délégation est donnée à M. Christophe GAUCHON, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux visas de diverses pièces comptables de la régie d'avance, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Sonia CHAVATTE, attachée d'administration.

Délégation de la DTSP 94 – 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise LECHEVALIER, chef du 1^{er} district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Justine MANGION, chef de la circonscription de BOISSY-SAINT-LEGER, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Emmanuelle BERTHIER, commissaire centrale adjointe à CRETEIL ;
- M. Alain TENDRON, adjoint au chef de la circonscription de BOISSY-SAINT-LEGER ;
- M. Philippe ODERA, chef de la circonscription d'ALFORTVILLE ;
- M. Laurent PIQUET, chef de la circonscription de CHARENTON-LE-PONT, et, en son absence, par son adjoint M. Fabrice HONORE ;
- M. Olivier MARY adjoint au chef de la circonscription de MAISONS-ALFORT ;
- M. François DAVIOT, chef de la circonscription de SAINT-MAUR-DES-FOSSES, et, en son absence, par son adjoint M. Didier DESWARTES.

Délégation de la DTSP 94 – 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BOISARD, chef du 2^{ème} district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Dorothee VERGNON, chef de la circonscription de CHOISY-LE-ROI et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Mathilde PIGNÉ, commissaire centrale adjointe de VITRY-SUR-SEINE ;
- M. Nicolas DE LEFFE, chef de la circonscription d'IVRY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjointe Mme Corinne LEHMANN ;
- M. Thierry OYEZ, adjoint au chef de la circonscription de CHOISY-LE-ROI ;
- M. Ludovic GIRAL, chef de la circonscription de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, et, en son absence, par son adjoint M. Roland LEUVREY.

Délégation de la DTSP 94 – 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CASSARA, chef du 3^{ème} district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Stéphane STRINGHETTA, commissaire central du KREMLIN-BICETRE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Charlotte MAILLOT, commissaire centrale adjointe de L'HAY-LES-ROSES ;
- Mme Juliette LAFFARGUE, commissaire centrale adjointe du KREMLIN-BICETRE.

Délégation de la DTSP 94 – 4^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LABORIE, chef du 4^{ème} district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Frédéric SEGURA, chef de la circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Gabrielle ESPINOSA, commissaire centrale adjointe de NOGENT-SUR-MARNE ;
- M. Stéphane MOMEGE, adjoint au chef de la circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;
- M. Hugo KRAL, chef de la circonscription de CHENNEVIERES-SUR-MARNE, et en son absence, par son adjointe Mme Sylvie DEGERINE ;

- Mme Diane LE COTTIER, chef de la circonscription de VINCENNES, et, en son absence, par son adjoint M. Jean-Marc AKNIN ;
- Mme Clotilde TENAGLIA, chef de la circonscription de FONTENAY-SOUS-BOIS, et, en son absence, par son adjoint M. Christophe VERDRU.

Article 17

Le préfet, directeur du cabinet et le directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la zone de défense de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 08 juin 2020

M. Didier LALLEMENT



Direction régionale des
entreprises, de la
concurrence, de la
consommation, du travail et
de l'emploi d'Ile-de-France

Unité Départementale du Val-
de-Marne

Pôle travail

Arrêté n°2020/1631
Portant acceptation de la demande de dérogation à
la règle du repos dominical, présentée par
l'association OPTIMA, sise
43 rue Blanche, 75009 PARIS

Le Préfet du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L.3132-3, L.3132-20 à L.3132-25-4 et R.3132-16 à R.3132-20-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/147 du 17 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté n°2020-9 du 20 janvier 2020, portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu la demande de dérogation à la règle du repos dominical du 23 avril 2020, présentée par Mme Gwénaëlle DELOTS, Responsable RH de l'association OPTIMA, sise 43 rue Blanche, 75009 PARIS, pour un dispositif de médiation sociale et de tranquillité résidentielle, sur la commune de Charenton-le-Pont

Vu le courrier du 26 mai 2020 de la mairie de Charenton-le-Pont, demandant le début de l'intervention de l'association OPTIMA, à compter du dimanche 31 mai 2020, au lieu du dimanche 15 juin 2020, initialement prévu,

Vu l'arrêté 2020/1524 du 27 mai 2020, portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'association OPTIMA, sise 43 rue Blanche, 75009 PARIS,

Vu l'accord du travail du dimanche du 3 juin 2013,

Vu l'avis favorable exprimé par la délégation du Val-de-Marne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris le 12 mai 2020,

Considérant que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, l'Union Départementale CFTC du Val-de-Marne, la Fédération CPME du Val-de-Marne, le MEDEF du Val-de-Marne, l'Union Départementale CFDT du Val-de-Marne, l'Union Départementale CFE-CGC du Val-de-Marne, l'Union Départementale CGT du Val-de-Marne, l'Union Départementale FO du Val-de-Marne consultées le 4 mai 2020, n'ont pas émis d'avis dans le délai prévu à l'article R3132-16 du code de travail,

Considérant que l'article L.3132-20 du code du travail dispose que « *Lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le repos peut être autorisé par le préfet, soit toute l'année, soit à certaines époques de l'année seulement suivant l'une des modalités suivantes :*

- 1° Un autre jour que le dimanche à tous les salariés de l'établissement ;*
2° Du dimanche midi au lundi midi ;
3° Le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine ;
4° Par roulement à tout ou partie des salariés. »

Considérant les éléments du dossier de demande de dérogation à la règle du repos dominical ;

Considérant que l'entreprise a bénéficié d'une dérogation au repos dominical pour cette activité pour les dimanches 31 mai et 7 juin 2020, selon la procédure d'urgence ;

Considérant que la demande vise l'autorisation du travail de 3 salariés pour un dispositif de médiation sociale et de tranquillité résidentielle, sur la commune de Charenton-le-Pont ;

Considérant que ce dispositif vise à maintenir une présence humaine, afin de renforcer la cohésion sociale, la tranquillité résidentielle et le sentiment de sécurité ;

Considérant donc que l'absence de ce dispositif le dimanche pourrait entraîner un préjudice au public ;

Considérant que la demande remplit au moins une des deux conditions fixées par l'article L.3132-20 du Code du Travail pour l'octroi d'une dérogation à la règle du repos dominical ;

Considérant que les salariés volontaires qui travailleront le dimanche bénéficieront des dispositions de l'accord du travail du dimanche du 3 juin 2013, soit notamment une majoration de la rémunération et un repos compensateur ;

ARRETE

Article 1 : La demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par l'association OPTIMA, sise 43 rue Blanche, 75009 PARIS, pour un dispositif de médiation sociale et de tranquillité résidentielle, sur la commune de Charenton-le-Pont est accordée pour une durée de 3 ans, à compter du présent arrêté, pour 3 salariés.

Article 2 : Cette autorisation ne permet pas de déroger à l'article L. 3132-1 du code du travail qui dispose qu'il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine.

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur de l'unité départementale de la DIRECCTE, le directeur territorial de la sécurité de proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 9 juin 2020,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Responsable de la Section Travail

Grégory BONNET

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique auprès du ministère du travail, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut rejet implicite
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MELUN, 43 rue du Général de Gaulle - 77000 MELUN, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours hiérarchique a été déposé

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD